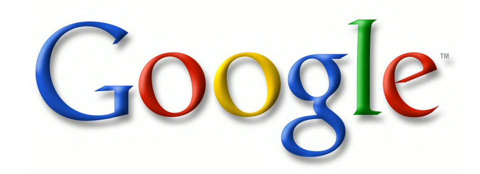
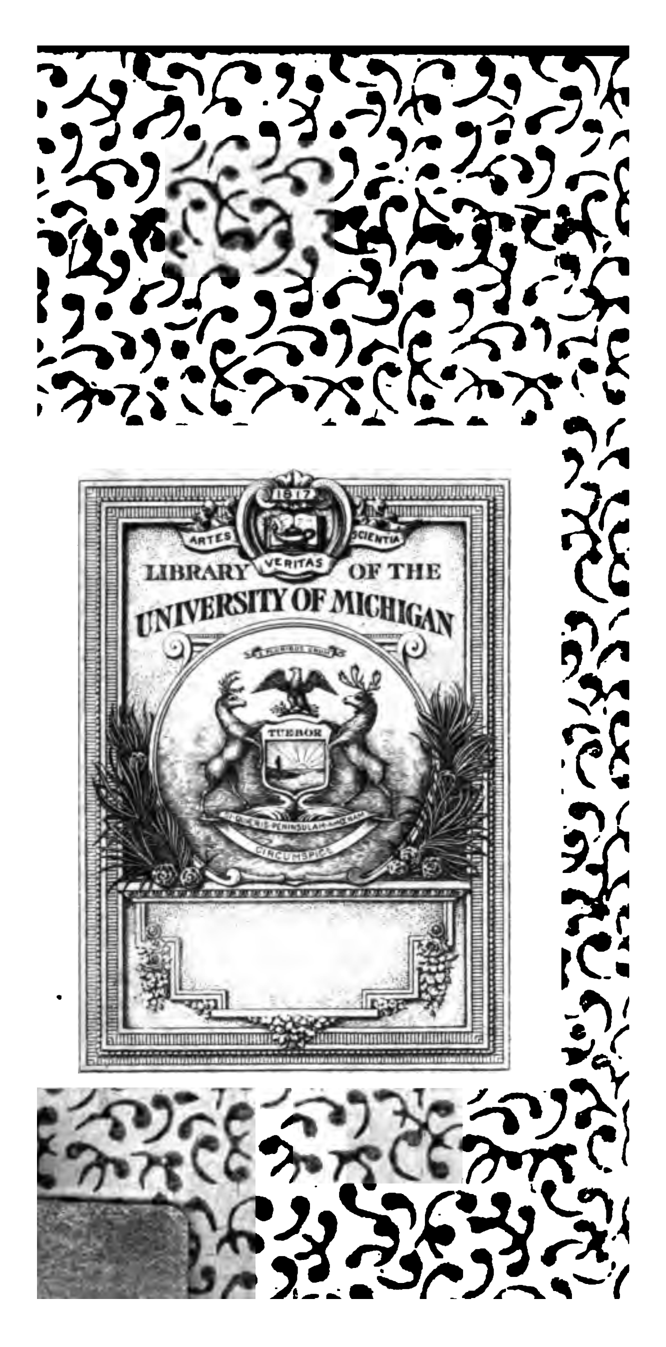
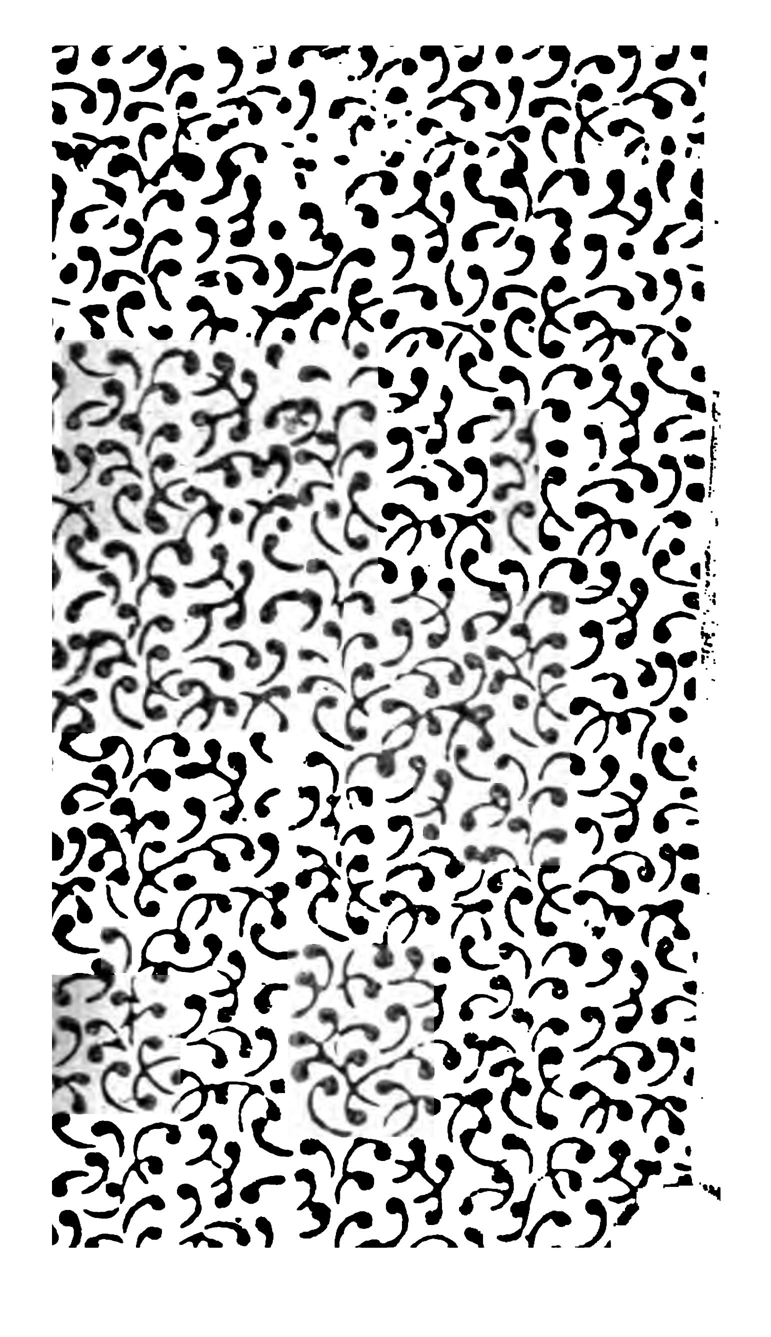





1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



ÉMOIRES

DU CARDINAL

E RETZ.

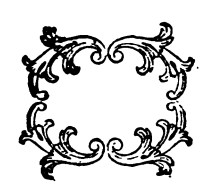
ÉMOIRES
U CARDINAL
E RETZ,

CONTENANT

qui s'est passé de remarquable en France
pendant les premieres années du regne
de LOUIS XIV.

le Edition exactement revue &
corrigée.

TOME QUATRIEME.



A GENEVE,
Chez FABRY & BARILLOT.
M. DCC. LXXIX.



IÉMOIRES
DU CARDINAL
) E RETZ.

LIVRE V.

J E ne demeurai que quatre heures à Piombino, j'en ſortis auſſi-tôt que j'eus dîné, & je pris la route de Florence. 1654
trouvai à 3 ou 4 lieues de Volterre Signor Annibal; (je ne me reſſou- ns pas du nom de cette Maiſon.) étoit Gentilhomme de la Chambre Grand Duc, & il venoit de ſa part, l'avis que le Gouverneur de Porto- rrare lui avoit donné, de me faire mplimenter, & me prier d'agréer de re une légere quarantaine avant que ntrer plus avant dans le Pays.

Il étoit un peu brouillé avec les Ge-

1654 nois, & il apprehendoit que sous le prétexte de communication avec des gens qui venoient de la Côte d'Espagne, suspecte de Contagion, ils n'interdissent le Commerce de la Toscane. Le Signor Annibal me mena dans une maison qui est sous Volterre, qui s'appelle l'*Hospitalita*, & qui est bâtie sur le Champ de Bataille, où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Médicis, & elle est tombée par alliance dans la Maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, & j'y fus toujours servi magnifiquement par les Officiers du Grand Duc. L'Abbé Charier, qui, sur le premier avis de mon arrivée, étoit allé à Porto-Ferrare, étoit venu de Florence en Poste m'y trouver; le Bailli de Gondi m'y vint pren avec les Carrosses du Grand Duc, p me mener coucher à Camogliane, be & superbe Maison qui est au Marqu Nicolini, son parent proche. J'en partis le lendemain au matin d'assez bon heure, pour aller coucher à Lambr siano, qui est un lieu de chasse où Grand Duc étoit depuis quelques jo Il me fit l'honneur de venir au-dev de moi à une lieue delà jusques à poli, qui est une assez jolie Ville; le premier mot qu'il me dit, après l

premier compliment, fut que je n'a- 1654.
vois pas trouvé en Eſpagne les Eſpagnols de Charles-quint. Comme il m'eut mené dans mon appartement à Lambroſiano, & que je me vis dans ma propre Chambre dans un fauteuil au-deſſus de lui, je lui demandai ſi je jouois bien la Comédie. Il ne m'entendit pas d'abord ; mais comme il eut connu que je lui voulois marquer par là que je ne me méconnoiſſois point moi-même, & que je ne prenois pas la main ſur lui ſans y faire au moins la réfléxion que je devois; il me dit: *Vous êtes le premier Cardinal qui m'ait parlé ainſi. Vous êtes auſſi le premier pour qui je faſſe ce que je fais ſans peine.* Je demeurai trois jours avec lui à Lambroſiano, & le ſecond, il entra dans ma Chambre tout ému, en me diſant : *Je vous apporte une Lettre du*



654. *je suis obligé de m'en rapporter à eux.* La confession, comme vous voyez, est assez plaisante, pour un Viceroi. Le Grand Duc me fit beaucoup d'offres, quoique le Cardinal Mazarin l'eut fait menacer, de la part du Roi même, de rupture, s'il me donnoit passage par ses Etats. Rien ne pouvoit être plus ridicule; & le Grand Duc lui répondit par son Résident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le prioit de lui donner une invention de faire agréer au Pape & au Sacré College, le refus qu'il m'en pourroit faire. Je ne pris de toutes l offres du Grand Duc que quatre mi Ecus, que je me crus nécessaires, que l'Abbé Charier m'avoit dit qu n'y avoit encore aucune Lettre change pour moi à Rome. J'en fis promesse, & je les dois encore Grand Duc, qui a trouvé bon q le misse le dernier dans le catalog de mes créanciers, comme celui est assurément le moins pressé de remboursement.

J'allai de Lambrosiano à Florence où je demeurai deux jours avec le (dinal Jean Charles de Médicis, & le Prince Leopold, son frere, qui aussi depuis été Cardinal. Ils me nerent une Litiere du Grand Duc,

me porta jusques à Sienne où je trouvai 1654.
Mr. le Prince Mathias, qui en étoit Gouverneur. Il ne se peut rien ajouter aux honnêtetés que je reçus de cette Maison, qui a véritablement hérité du titre de magnifique, que quelques-uns d'eux ont porté, & que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs Litieres & avec leurs Officiers; & comme les pluies furent excessives en Italie, je faillis à me noyer auprès de *Ponte Cantine* dans un torrent, s lequel un coup de tonnerre qui aya mes Mulets fit tomber la nuit a Litiere. Le péril y fut certainement t grand.

C[illegible]me je fus à une demi-journée de Rome, l'Abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'étoit sauvé lui-même fort résolument & fort heureusement du château, & qui étoit venu m'attendre à Rome; l'Abbé Rousseau, dis-je, vint au-devant de moi pour me dire, que la Faction de France s'étoit fort déclarée à Rome contre moi, & qu'elle menaçoit même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin; je n'y trouvai aucun obstacle, & j'arrivai par la Porte Angélique à St. Pierre où je fis ma priere,

1654 & d'où j'allai descendre chez l'Abbé Charier. J'y trouvai Monsignor Febcy, Maître des Cérémonies, qui m'y attendoit, & qui avoit ordre du Pape de me diriger dans ces commencemens. Monsignor Franzoni, Tresorier de chambre, & qui est présentement C dinal, y arriva ensuite avec une Bor se, dans laquelle il y avoit quat mille écus en or que Sa Sainteté m'e voyoit avec mille & mille honnétet J'allai dès le soir en chaise inconnu ch la Signora Olimpia, & chez Madar la Princesse de Rossanne, & je rev coucher, sans être accompagné que deux Gentilshommes, chez l'Abbé C rier.

Le lendemain comme j'étois au l'Abbé de la Rocheposai que je connoissois point du tout entra da ma Chambre, & après qu'il m'eut fa son premier compliment sur quelq alliance qui est entre nous, il me d qu'il se croyoit obligé de m'avertir que le Cardinal d'Est, Protecteur de France, avoit des ordres terribles du Roi; qu'il se tenoit à l'heure même une Congrégation des Cardinaux François chez lui, qui alloient décider du détail de la résolution que l'on y prendroit contre moi: mais que la résolu-

tion y étoit prise en gros, conformément aux ordres de Sa Majesté, de ne me point souffrir à Rome, & de m'en faire sortir à quelque prix que ce fût. 1654.
Je répondis à M. l'Abbé de la Rochepofai, que j'avois eu de si violents scrupules de ces manieres d'armements, que j'avois autrefois faits à Paris, que j'étois résolu de mourir plutôt mille fois que de songer à aucune défense; que d'un autre côté, je ne croyois pas qu'il fut du respect à un Cardinal d'être venu si près du Pape pour sortir de Rome lui baiser les pieds ; & qu'ainsi ce que je pouvois faire dans l'exnité où je me trouvois, étoit de andonner à la providence de Dieu, d'aller dans un quart d'heure tout il à la Messe, s'il lui plaisoit, avec , dans une petite Eglise qui étoit à vue du logis. L'Abbé de la Roches'apperçut que je me moquois de , & il sortit de mon logis assez mal sfait de sa négociation, de laquelle mon avis il avoit été chargé par le vre Cardinal Antoine, bon homme, mais foible au-delà de l'imagination. Je laissai pas de faire donner avis au Pape des menaces, & il envoya aussitôt au Comte Vidman, Noble Vénitien, & Colonel de sa Garde, l'Abbé

1654. Charier, pour lui dire qu'il lui répondroit de ma personne, en cas que s'il voyoit la moindre apparence de mo vement dans la Faction de France, ne dispoſât pas comme il lui plair de ses Suisses, de ses Corses, de Lanciers, & de ses Chevaux-Lége J'eus l'honnêteté de faire donner av de cet ordre à Mr. le Cardinal d'E quoiqu'indirectement par Monsig Scotti, & M. le Cardinal d'Est eut la bonté de me laisser en repos.

Le Pape me donna une audien quatre heures dès le lendemain, me donna toutes les marques d'i bonne volonté, qui étoit bien au-d de l'ordinaire, & d'un génie qui é bien au-dessus du commun. Il s'ab jusqu'au point de me faire des exc de ce qu'il n'avoit pas agi avec p de vigueur pour ma liberté. Il en ve des larmes, même avec abondance, en me disant : „ *Dio lo pardoni* à ce „ qui ont manqué de me donner „ premier avis de votre Prison. Ce f „ fante de Valancey me surprit, & il n „ vint dire que vous étiez convain „ d'avoir attenté sur la personne du „ Roi. Je ne vis aucun Courier ni de „ vos proches, ni de vos amis. L'Am- „ bassadeur eut tout le loisir de débiter

„ ce qu'il lui plut, & d'amortir le pre- 1654.
„ mier feu du Sacré Collége, dont la
„ moitié crut que vous étiez abandonné
„ de tout le Royaume, en ne voyant
„ ici perſonne de votre part." L'Abbé Charier, qui faute d'argent étoit demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avoit inſtruit de tout ce détail à l'*Hoſpitalita*; & il y avoit même ajouté, qu'il y feroit peut-être demeuré encore long-temps, ſi l'Abbé Amelot ne lui avoit apporté deux mille écus. Ce délai me coûta cher; car il eſt vrai que ſi le Pape eut été prévenu par un Courier de mes amis, il n'eût pas donné audience à l'Ambaſſadeur, ou qu'il ne la lui auroit donnée qu'après qu'il auroit pris lui-même ſes réſolutions. Cette faute fut capitale, & d'autant plus qu'elle étoit de celles que l'on peut aiſément s'empêcher de commettre. Mon intendant [redacted]

1654. assez tôt, même dans les rencontres où ils sont les plus résolus de le faire. Je ne me suis jamais ouvert à qui que ce soit de ce détail, parce qu'il touche particuliérement quelques-uns de mes amis. Je suis uniquement à vous, & je vous dois la vérité toute entiere.

Le Pape tint Consistoire le jour qui suivit l'audience, dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le Chapeau. Et comme, me dit-il, *vostro Protetore di quanto baiocchi*, (il n'appelloit jamais autrement le Cardinal d'Est,) est tout propre à faire quelque impertinence en cette occasion; il le faut amuser, & lui faire croire que vous ne viendrez point au Consistoire. Cela me fut aisé, parce que j'étois dans la vérité très-mal de mon épaule, & si mal, que Nicolo, le plus fameux Chirurgien de Rome, disoit, que si l'on n'y travailloit en diligence, je courrois fortune de tomber dans des accidents encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte au retour de chez le Pape. Il fit courir je ne sçais quel bruit touchant ce Consistoire qui aida à tromper les François. Ils y allerent tous bonnement, & ils furent fort étonnés quand ils m'y virent entrer avec le Maître des Cérémonies, & en état

de recevoir le Chapeau. Messieurs les 1654.
Cardinaux d'Est & des Ursins sortirent & le Cardinal Bichi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de pieces font en faveur de ceux qui les jouent bien, dans un pays où il *est* moins permis de passer pour dupe qu'en lieu du monde.

La disposition où le Pape étoit pour moi, laquelle alloit jusqu'au point de penser à m'adopter pour son neveu, & l'indisposition cruelle qu'il avoit contre M. le Cardinal Mazarin, eût apparemment donné dans peu d'autres scenes, s'il ne fut tombé malade trois jours après, de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines. De sorte que tout ce que je pus faire avant le Conclave, fut de me faire traiter de ma blessure. Nicolo me démit l'épaule pour la seconde fois, pour la remettre. Il me fit des douleurs inconcevables, & il ne réussit pas dans son opération. La mort du Pape arriva, & comme j'avois presque toujours été au lit, je n'avois eu que fort peu de temps pour me préparer au Conclave, qui devoit être toutefois selon toutes les apparences d'un très-grand embarras pour moi. Mr. le Cardinal d'Est disoit publiquement qu'il avoit ordre du Roi non-

1654. seulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne me point saluer. Le Duc de Terra-Nova, Ambassadeur d'Espagne, m'avoit fait toutes les offres imaginables de la part du Roi son maître, aussi-bien que le Cardinal de Harrach au nom de l'Empereur. Le vieux Cardinal de Médicis, Doyen du Sacré College, & Protecteur d'Espagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jug assez par ce que vous avez vu de Sébastien & de Vivaros, que je n'av pas dessein d'entrer dans la faction d'A triche. Je n'ignorois pas qu'un Car nal étranger persécuté par son R , pouvoit faire qu'une figure très-méd cre dans un lieu où les égards qu général & les particuliers ont po r Couronnes, ont encore plus de r qu'ailleurs, par les intérêts plus pressa & plus présents que tout le mon trouve à ne leur pas déplaire. Il m'ét toutefois, non pas seulement d'imp ce, mais de nécessité pour les suit de ne pas demeurer sans mesures un pays où la prévoyance n'a pas moi de réputation que d'utilité; je me tr vai, pour vous dire le vrai, fort barrassé dans cette conjoncture. Voici comme je m'en démêlai. Le Pape In-

nocent, qui étoit un grand homme, 1654.
avoit eu une application particuliere au choix qu'il avoit fait des sujets pour les promotions des Cardinaux, & il est constant qu'il ne s'y étoit que fort peu trompé. La Signora Olimpia le força en quelque façon, par l'ascendant qu'elle avoit sur son esprit, à honorer de cette dignité Maldachin, son neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant : mais on peut dire, qu'à la réserve de celui-, tous les autres furent ou bons ou ıtenus par des considérations qui les ifierent. Il est même vrai qu'en la ıpart, le mérite & la naissance conco ırent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre, qui ne se trouverent attachés aux Couronnes par la no-ınation ou par la faction, se trouve-ıt tout-à-fait libres à la mort du Pa-, parce que le Cardinal Pamphile son neveu, ayant remis son Chapeau pour épouser Madame la Princesse de ıne, & le Cardinal Astaly que Sa nteté avoit adopté, ayant été dégradé depuis du Nepotisme, même ec honte, il n'y avoit plus personne, i pût se mettre à la tête de cette ion dans le Conclave. Ceux qui se rencontrerent en cet état, que l'on peut appeller de liberté, étoient Mrs.

1654. les Cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Impériali, Aquaviva, Pio, Borromée, Albrizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odeſcalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Impériali, Borromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albrizi, Homodei, Azolini, ſe mirent dans l'eſprit de ſe ſervir de leur liberté, pour affranchir le Sacré College de cette coutume qui aſſujettit à la reconnoiſſance, des voix qui ne devroient reconnoître que les mouvements du ſai Eſprit. Ils réſolurent de ne s'attach qu'à leur devoir, & de faire une feſſion publique, en entrant dans Conclave, de toutes ſortes d'indé dances, & de factions & de Couro nes. Comme celle d'Eſpagne étoit ce temps-là la plus forte à Rome, par le nombre des Cardinaux, & par la jonction des ſujets qui étoient aſſujettis à la Maiſon de Médicis; ce fut celle auſſi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*Eſcadron volant*; c'eſt le nom que l'on donna à c dix Cardinaux que je viens de vo nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que l Cardinal Jean-Charles de Médicis fit au nom de l'Eſpagne contre cette union,

ur entrer moi-même dans leur Corps, 1654.
quoi je mis toutefois le préalable,
ıi étoit néceſſaire à l'égard de la
rance; & je priai Monſignor Scotti,
ui y avoit été Nonce extraordinaire,
ż qui étoit agréable à la Cour, d'al-
ɜr chez tous les Cardinaux de la fac-
ion, leur dire que je les ſuppliois de
ıe dire ce que j'avois à faire pour le
ɜrvice du Roi; que je ne demandois
ıas le ſecret, & qu'il ſuffiſoit que
'on me dît jour à jour les pas que
j'aurois à faire pour remplir mon de-
voir.

M. le Cardinal de Grimaldi fit une réponſe fort civile, & même fort obligeante à Monſignor Scotti; mais Mrs. les Cardinaux d'Eſt, Bichi & Urſin, me traiterent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai dès le lende-
main publiquement, que puiſqu'on ne

1654 M. de Lionne. Il s'étoit raccommodé avec M. le Cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, & qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire vers les Pri ces d'Italie. Comme il étoit aſſez a de Montreſor, il le vit devant qu'il partit. Il le pria de m'écrire qu'il n'c blieroit rien pour adoucir les choſes, & que je le connoîtrois par les effets. Il parloit ſincérement, ſon intent pour moi étoit aſſez bonne. Je n'y répondis pas comme je devois; & ce faute n'eſt pas une des moindres celles que j'ai commiſes pendant vie. Je vous en dirai le détail & raiſons de ma conduite, qui n'ét pas bonne, après que je vous au rendu compte du Conclave.

Le premier pas que fit l'Eſcadron volant, dans l'intervalle des neuf jours qui ſont employés aux Obſéques du Pape, fut de s'unir avec le Cardinal Barberin, qui avoit dans l'eſprit porter au Pontificat le Cardinal ! chetti, homme d'une repréſentation pareille à celle du feu Préſident Bailleul, de qui Meſnage diſoit, *qu'il n'étoit bon qu'à peindre*. Le Cardinal ichetti n'avoit effectivement qu'un

fort médiocre talent, mais comme il 1654.
étoit créature du Pape Urbain, & qu'il avoit toujours été fidellement attaché à sa Maison, Barberin l'avoit en tête & avec d'autant plus de fermeté, que son exaltation paroissoit & étoit en effet difficile au dernier point. M. le Cardinal Barberin, dont la vie est angelique, a un travers dans l'humeur qui le rend, comme ils disent en Italie, *Inamorato de l'impossibile.* Il ne s'en falloit gueres que l'exaltation de Sachetti ne fut de ce genre. L'amitié étroite entre lui & Mazarin, qui avoit été, sinon Domestique, au moins Commensal de son frere, n'étoit pas une bonne recommandation pour lui envers l'Espagne : mais ce qui l'éloignoit encore plus de la Chaire de Saint Pierre, étoit la déclaration publique que la Maison de Médicis, qui étoit d'ailleurs à la tête de la Faction d'Espagne, avoit faite contre lui dès le précédent Conclave.

Ceux de l'Escadron qui avoient en vue de faire Pape le Cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le Cardinal Barberin à le servir, feroit de l'y obliger par reconnoissance, & de faire sincérement & de bonne foi tous leurs efforts, pour

1654. porter au Pontificat Sachetti, voyant qu'ils feroient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne feroient utiles qu'à les lier si étroitement & si intimement avec le Card nal Barbarin, qu'il ne pourroit s'emp cher lui-même à concourir dans suite à ce qu'ils desiroient. Voilà l'unique secret de ce Conclave, sur le quel tous ceux à qui il a plu d'en éc re, ont dit mille & mille impertine ces; & je soutiens que le raisonneme de l'Escadron étoit fort juste. Le voi
„ Nous sommes persuadés que Ch
„ est le sujet du plus grand mérite q
„ soit dans le College; & nous ne
„ sommes pas moins que l'on ne
„ peut faire Pape, qu'en faisant t
„ nos efforts pour réussir à Sachett
„ Le pis du pis est que nous réussi
„ sions à Sachetti, qui n'est pas tr
„ bon, mais qui est toujours un d
„ moins mauvais. Selon toutes les a
„ parences du monde nous n'y réussirons pas, auquel cas nous ferons
„ tomber Barberin à Chigi par reconnoissance & par l'intérêt de nous y
„ conserver. Nous y ferons venir l'Espagne & Médicis, par l'appréhension que nous n'emportions à la fin
„ le plus de voix pour Sachetti; & la

u n'y avoit aucune apparence
Cardinal Mazarin pût agréer
qui avoit été Nonce à Munster,
temps de la Négociation de la
& qui s'étoit déclaré ouverte-
is plus d'une occasion contre
, qui y étoit Plénipotentiaire
e. Il n'y avoit pas de vrai-
e que l'Espagne lui dût être
Le Cardinal Trivulce, le plus
sujet de sa Faction, & peut-

1654. la crainte qu'il avoit de sa févér
peu propre à souffrir la licence de
débauches, qui à la vérité étoient s
daleuses. Il n'étoit pas croyab qu
Cardinal Jean-Charles de Médic
être bien intentionné pour lui, &
la même raison, & par celle de sa nai
ce; car il étoit Siennois, & connu
aimer passionnément sa patrie, qu
également connue pour n'aimer
sionnément la domination de Fl

Toutes ces considérations fure
sées, & examinées. On pesa l'ap
le douteux & le possible; & l'on
à la résolution que je viens de
marquer, avec une sagesse, qui
d'autant plus profonde, qu'elle
soit hardie. Il faut avouer qu'il
peut-être jamais eu de concert c
monie ait été si juste qu'en cei
& il sembloit que tous ceux qui
troient ne fussent nés que pour
les uns avec les autres. L'activité
périali y étoit tempérée par le fl
de Lomelin; la profondeur d'Ott
se servoit utilement de la hauteur
quaviva; la candeur d'Omod
froideur de Gualtieri y couvr
quand il étoit nécessaire, l'impét
de Pio & la duplicité d'Albrizi; Az
qui est un des plus beaux & des

les esprits du monde, veilloit avec 1654.
: application d'esprit continuelle aux
vements de ces différents ressorts;
nclination que Mrs. les Cardinaux
édicis & Barberin, Chefs des deux
s les plus opposées, prirent pour
abord, suppléa dans les rencon-
ı ma personne, au défaut des
qui m'étoient nécessaires pour
ır mon coin. Tous les Acteurs
t :n; le Théatre y fut toujours
, les Scenes n'y furent pas beau-
diversifiées, mais la piéce fut belle,
t plus qu'elle fut simple. Quoi
ent écrit les Compilateurs des
'es, il n'y eut de mystere que
ne je vous ai expliqué ci-devant.
vrai que les épisodes en furent
ıx; je m'explique.
Conclave fut, si je ne me trompe,
tre-vingt jours. Nous donnions
matins & toutes les après-dînées
deux & trente-trois voix à Sa-
n, & ces voix étoient celles de la
de France, des Créatures du
Urbain, Oncle de Mr. le Cardi-
berin, & de l'Escadron volant.
s Espagnols, des Allemands &
:aicis se répandoient sur différents
s dans tous les Scrutins; & ils affe-
nt d'en user ainsi, pour donner à

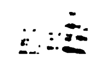
1654. leur conduite un air plus Ecclésiast
& plus épuré d'intrigues & de C
que le nôtre n'avoit. Ils ne réussi
pas dans leurs projets, parce q
mœurs très-déréglées de Mr. le C
nal Jean Charles de Médicis & de
le Cardinal Trivulce, qui étoient
prement les ames de leurs Facti
donnoient bien plus de lustre à la
exemplaire de M. le Cardinal Barb
qu'ils ne lui en pouvoient ôter
leurs artifices. Le Cardinal Cesy,
sionnaire d'Espagne, & l'homme le
Singe en tout sens, que j'aye
connu, me disoit un jour à ce pr
fort plaisamment : „ vous nous b
„ à la fin, car nous nous décréd
„ en ce que nous nous voulons
„ passer pour gens de bien ". *Le*
trompe quelquefois, mais il ne t
pas long-temps, quand il est relev
d'habiles gens. Leur Faction perd
peu de temps le *Concetto* (qu'ils
lent en ce Pays-là,) de vouloir
Nous gagnames de bonne heure
réputation, parce que dans la v
Sachetti, qui étoit aimé à cause
douceur, passoit pour homme de
nes & droites intentions; & parce
le ménagement que la Maison de
dicis étoit obligée d'avoir pour le

al Rasponi, quoiqu'elle ne l'eût pas 1655.
ı en effet pour Pape, nous donna
ı de faire croire dans le monde,
'elle vouloit instaler dans la Chaire
Pierre, la *Volpe*; (c'est ainsi que
elloit le Cardinal Rasponi, parce
ſ soit pour un fourbe.) Ces dispo-
jointes à plusieurs autres qui se-
nt trop longues à déduire, firent
la Faction d'Espagne s'apperçut
lle perdoit du terrain; & quoique
e perte n'allât pas jusques au point
i faire croire que nous pensions
le Pape sans sa participation,
laissa pas d'appréhender que son
'ant beaucoup de Vieillards,
tre beaucoup de Jeunes, le
pût être facilement pour nous.
iurprimes une Lettre de l'Am-
ur d'Espagne au Cardinal Sforce,
soit voir cette crainte en termes
& nous comprimes même par
de cette Lettre, plus que par ses
, que cet Ambassadeur n'étoit
trop content de la maniere d'agir
dicis. Je suis trompé, si ce ne
nsignor Febey qui surprit cette
. Cette semence fut cultivée avec
p de soin, dès qu'elle eut paru;
lron qui, par le Canal de Bor-
e, Milanois, & d'Aquaviva, Na-

1655. politain, gardoit toujours beaucou
mesures d'honnêteté avec l'Am
deur d'Espagne, n'oublia pas de
faire pénétrer qu'il étoit du servic
Roi son Maître, & de son intérêt
ticulier de lui Ambassadeur, de
pas si fort abandonner aux Florent
qu'il assujettit & à leurs maximes
leurs caprices, la conduite d'une
ronne pour laquelle tout le monde
du respect.

Cette poudre s'échauffa peu à p
& elle prit feu dans son temps. Je
ai déja dit que la Faction de F
donnoit de toute sa force à
avec nous. La différence est qu'
donnoit à l'aveugle, croyant qu'
pourroit réussir, & que nous y
nions avec une lumiere presque ce
que nous ne pourrions pas l'em
ce qui faisoit qu'elle n'y prenoit
de mesures hypothetiques, si l'
parler ainsi; c'est-à-dire qu'elle
geoit pas à se résoudre quel Part
prendroit, en cas qu'elle ne pût
à Sachetti. Comme le nôtre étoit
selon cette disposition que nous t
presque pour constante; nous
appliquions par avance à affoiblir
de France, pour le temps da
nous jugions qu'elle nous seroit

e qui étoit en notre pouvoir pour
ation de Sachetti ; & nous étions
ement assurés, que ce que nous
pour Sachetti ne pourroit réus-
e e que la bonne conduite
p oit à ce à quoi nous étions
r la bonne foi. Cette utilité
pas la seule ; notre manœuvre
r notre marche, & nos enne-
ir nt à faux, parce qu'ils visoient



1655. laquelle nous avions jetté les y
sur lui.

Il étoit Créature du Pape Innoc
& le troisieme de la promotion de
quelle j'avois été le premier. Il a
été Inquisiteur à Malthe, & Non
Munster, & il avoit acquis en
lieux la réputation d'une intégrité
tache. Ses mœurs avoient été sar
proches dès son enfance. Il sçavo
sez d'humanités pour faire paroi
au moins une teinture suffisante
autres Sciences. Sa sévérité
douce; ses maximes paroissoient
tes : il se communiquoit peu, r
peu qu'il se communiquoit éto
suré & sage (*Savio col Silentio*)
que d'homme que j'aie jamais
Tous les dehors d'une piété
& solide relevoient merveilleu
toutes ces qualités, ou plutôt
ces apparences. Ce qui leur
un corps au moins fantastique,
ce qui s'étoit passé à Munster
Servien & lui. Celui-là qui étoit
& reconnu pour le Démon exte
teur de la Paix, s'y étoit crue
brouillé avec le Contarin, Am
deur de Venise, homme sage & h
de bien. Chigi se signala pour le
tarin, sçachant qu'il faisoit fort

ſa Cour à Innocent. L'oppoſition de 1655
Servien, qui étoit dans l'exécration des peuples, lui concilia l'amour public & lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le Cardinal Mazarin lorſqu'il ſe trouva ou à Aix la Chapelle ou à Bruxelles en revenant de Munſter, plut à Sa Sainteté. Elle le rappella à Rome, & le fit Secrétaire d'Etat & Cardinal. On ne le connoiſſoit que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent étoit d'un génie fort perçant, il découvrit bientôt que le fond de celui de Chigi n'étoit ni ſi bon, ni ſi profond qu'il ſe l'étoit imaginé; mais cette pénétration du Pape ne nuiſit pas à la fortune de Chigi, au contraire elle y ſervit, parce qu'Innocent qui ſe voyoit mourant, ne voulut point condamner ſon propre choix, & que Chigi, qui

[redacted]

1655. qui sera éternellement dupe en ce qui flatte son aversion, admiroit sa fermeté & sa vertu, sur un sujet sur lequel on ne devoit tout au plus louer que son bon sens, qui lui faisoit voir qu'il semoit de la graine pour le P tificat futur, dans un champ où n'avoit plus rien à cueillir pour présent.

Le Cardinal Azolin, qui avoit Secrétaire des Brefs dans le mê temps que l'autre avoit été Secréta d'Etat, avoit remarqué dans ses moires de certaines *finoteries* qui voient pas de rapport à la candeur il faisoit profession. Il me le dit que nous entrassions dans le Conc mais il ajouta en me le disant, sur le tout il n'en voyoit poi meilleur; & que de plus sa répu étoit si bien établie, même dans prit de nos amis de l'Escadron, ce qu'il leur en pourroit dire, feroit auprès d'eux que comme reste de quelques petits démêlés avoient eus ensemble par la co tence de leurs charges. Je fis d moins de réflexion sur ce qu'A m'en disoit, que j'étois moi-m tout à fait préoccupé en faveur Chigi. Il avoit ménagé avec soin l'

Charier dans le temps de ma prifon; 1655.
il lui avoit fait croire qu'il faifoit des efforts incroyables pour moi auprès du Pape; il peftoit contre lui avec l'Abbé Charier, & avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne pouffoit pas avec affez de vigueur le Cardinal Mazarin fur mon fujet. L'Abbé Charier avoit chez lui toutes les entrées, comme s'il avoit été fon domeftique, & il étoit perfuadé qu'il étoit mieux intentionné & plus échauffé pour moi, que moi-même. Je n'eus pas fujet d'en douter dans tout le cours du Conclave. J'étois affis immédiatement au-def- de lui au Scrutin, & tant qu'il du- j'avois lieu de l'entretenir. Ce fut, crois, par cette raifon qu'il affecta ne vouloir écouter que moi, fur ce regardoit fon Pontificat. Il répon- a quelqu'un de ceux de l'Efcadron, i s'ouvroient à lui de leurs deffeins, ne maniere fi défintéreffée, qu'il édifia. Il ne fe trouvoit ni aux fe- es, où l'on va prendre l'air, ni is les Corridors, où l'on fe promene mble. Il étoit toujours enfermé s fa Cellule, où il ne recevoit même une vifite. Il recevoit de moi quelque avis que je lui donnois au Scrutin; mais il les recevoit toujours ou

1655. d'une maniere si éloignée du desir
la Thiare, qu'il attiroit mon adm
tion ; ou tout au plus avec des
constances si remplies de l'esprit
cléсiastique, que la malignité la
noire, n'eût pu s'imaginer d'autre
que celui dont parle St. Paul, q
il dit que, *qui Episcopatum deside*
bonum opus desiderat. Tous les disc
qu'il me faisoit n'étoient pleins
de zele pour l'Eglise & de regre
ce que Rome n'étudioit pas assez
criture, les Conciles & la Trad
Il ne se pouvoit lasser de m'ent
parler des maximes de la Sorb
Comme l'on ne se peut jamais si
contraindre qu'il n'échappe tou
quelque chose du naturel, il ne
si bien couvrir que je ne m'apper
qu'il étoit homme de minuties,
est toujours signe, non-seulement
petit génie, mais encore d'une
basse. Il me parloit un jour des
des de sa jeunesse, & il me disoit
avoit été deux ans à écrire d
même plume. Cela n'est qu'une
gatelle ; mais comme j'ai rema
souvent que les plus petites c
sont quelquefois de meilleures ma
que les plus grandes, cela ne me
pas. Je le dis à l'Abbé Charier

toit un de mes Conclavistes. Je me 1655
)uviens qu'il m'en gronda, en me
isant, que j'étois un maudit, qui ne
'ois pas estimer la simplicité Chré-
)ne.

Pour abréger, Chigi fit si bien par
dissimulation profonde, que nonob-
sa petitesse qu'il ne pouvoit cacher
l'égard de beaucoup de petites choses,
ısionomie qui étoit basse, & sa
, qui tenoit beaucoup du Méde-
, quoiqu'il fut de bonne naissance;
si bien, dis-je, que nous crumes
s renouvellerions en sa personne,
s le pouvions porter au Pontifi-
gloire & la vertu de Saint
)ire & de Saint Leon. Nous nous
pames dans cette espérance; nous
ımes à l'égard de son exaltation,
:e que les Espagnols appréhendoient,
s raisons que je vous ai marquées
vant, que l'opiniâtreté des jeunes
l'emportât sur celle des vieux; &
Barberin desespéra à la fin de pou-
réussir pour Sachetti, vu l'engage-
)t & la déclaration publique des
,nols & des Médicis. Nous nous
umes de prendre, quand il en feroit
ıps, ce défaut pour insinuer aux
eux Partis l'avantage que ce leur seroit
l'un & à l'autre de penser à Chigi.

1655 Nous fimes état que Borromée feroit voir aux Espagnols, qu'ils ne pouv mieux faire, vu l'aversion que la F avoit pour lui ; & que je ferois v Monsieur le Cardinal Barberin, n'ayant personne dans ses créatu qu'il lui fut possible de porter au P ficat, il acquéroit un mérite infini vers toute l'Eglise, de le faire to sans aucune apparence d'int : meilleur sujet. Nous crumes que trouverions des secours pour notre sein dans les dispositions des partic des Factions ; & voici sur quoi nous fondions. Le Cardinal M qui étoit de celle d'Espagne, d'un petit talent, mais bon, g dépense, & qui avoit un air Seigneur, avoit une grande r que le Cardinal Fiorenzola, Jaco esprit vigoureux, ne fût propo Mr. le Cardinal de Grimaldi, qui son ami intime, & dont les t avoient assez de rapport à celui Fiorenzola. Nous résolumes de servir utilement de cette appréhe de Montalte, pour lui donner prese sensiblement de l'inclination pour C Le vieux Cardinal de Médicis, étoit l'esprit du monde le plus d étoit la moitié du jour fatigué, &

ui avoit plu, & il se trouva par
nent qu'elle me fut plus utile
uroit été l'artifice. Je ménageai
plication son esprit, & je jugeai
me trouverois bientôt en état
lisposer peu-à-peu & à le radou-
ir Mr. le Cardinal Barberin, qui
rouillé avec toute sa maison,
e pas regarder Mr. le Cardinal
comme un homme aussi dange-
qu'on le lui avoit voulu faire

1655. n'étoit pas encore temps de se dé
vrir. On n'eut pas moins d'atter
envers la France, dont l'oppositi
Chigi étoit encore plus publique &
déclarée que celle des autres. Mı
Lionne, neveu de Servien, en
à qui le vouloit entendre, comr
pédant, & il ne présumoit pas qu'i
pût seulement mettre sur les rang
le Cardinal Grimaldi, qui dans le t
de leur Prélature, avoit eu je ne
quel mal-entendu avec lui, disoi
bliquement qu'il n'avoit qu'un r
d'imagination. Il ne se pouvoit q
le Cardinal d'Est n'appréhendât c
frere du Duc de Modene, l'exalt
d'un sujet désintéressé & ferme,
sont les deux qualités que les Pr
d'Italie craignent uniquement dai
Pape. Vous avez vu ci-devant q
avoit eu même du personnel entr
& Mr. le Cardinal de Mazarin e
lemagne, & nous jugeames par t
ces considérations qu'il étoit à p
d'adoucir les choses autant que
le pourrions de ce côté-là, qui, (
que foible, nous pourroit peut
faire obstacle. Je dis quoique fo
parce que dans la vérité la factio
France ne faisoit pas une figure
considérable dans ce Conclave,]

que nous ne pussions prétendre, & que 1655
nous ne prétendissions en effet de pouvoir faire un Pape malgré elle. Ce n'est qu'elle manquât de sujets & même ca les. Est qui étoit protecteur supnt par sa qualité, par sa dépense & son courage à ce que l'obscurité son esprit, & l'ambiguité de ses exssions diminuoient de sa considéra- . Grimaldi joignoit à la réputation (vigueur qu'il a toujours eue, un r de supériorité aux manieres serviles s autres Cardinaux de la faction, & il roit par-là au-dessus d'eux sa répuon. Bichi, habile & rompu dans les res, y devoit tenir naturellement grand poste. Mr. le Cardinal Antoi brilloit par sa libéralité, & Mr. le Cardinal Ursin par son nom. Voilà bien des circonstances, qui devoient faire qu'une faction ne fût pas meprisable. Il s'en falloit fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonstances, parce qu'elles se trouverent compliquées avec d'autres qui les empoisonnerent. Grimaldi, qui haïssoit Mazarin autant qu'il en étoit haï, n'agissoit presqu'en rien, & d'autant moins qu'il croyoit & avec raison, que de Lionne, qui avoit au-dehors le secret de la Cour, ne le lui confioit pas.

1655. Est qui trembloit avec tout son courage, parce que le Marquis de Ca cene entra justement en ce temps dans le Modénois, avec toute l'an du Milanois, faisoit qu'il n'osoit s'ét dre de toute sa force contre l'Espag Je vous ai déja dit que les Médicis i toient point brouillés avec Ursin ; A toine n'étoit ni intelligent ni actif, de plus l'on n'ignoroit pas que dans fond du cœur le Cardinal Barbe qui étoit très-mal à la Cour de Franc ne l'emportât. De Lionne n'y pouv pas prendre une entiere confiance, pa qu'il ne se pouvoit pas assurer q Cardinal Barberin, qui vouloit auj d'hui Sachetti, qui étoit agréable a France, n'en voulût pas demain autre qui lui fût désagréable ; & ce même considération diminuoit enç de beaucoup la confiance que de Lio eût pu prendre au Cardinal d'Est parce qu'on sçavoit qu'il gardoit t jours beaucoup d'égards avec le C dinal Barberin, & par l'amitié qui avo été long-temps entre eux, & par raison de la Duchesse de Modene q étoit sa niece. Bichi n'étoit pas selon le cœur de Mazarin, qui le croyoit trop fin & très-mal disposé pour lui, comme il étoit vrai. Voilà, comme vous

ıyez, un détail, qui vous peut em- .655.
cl r de vous étonner de ce que la
n d'une Couronne puissante &
ːuse, n'étoit pas considérée autant
devoit l'être dans une conjonc-
pareille. Vous en serez encore
surprise, quand il vous plaira
re réflexion sur le premier mo-
qui donnoit le mouvement à des
s si mal assortis, ou plutôt aussi
ːs qu'étoient ceux que je viens
us montrer. De Lionne n'étoit
à Rome que comme un petit
re de Mr. le Cardinal Mazarin.
'oit vu, dans le temps du Minis-
M. le Cardinal de Richelieu, par-
r d'un assez bas étage, & de plus
ier & concubinaire public. Il eut
quelque espece d'emploi en Italie,
t les affaires de Parme, mais cet
ın'avoit pas été assez grand pour le
ır porter d'un saut à celui de Rome,
expérience assez consommée pour
confier la direction d'un Conclave,
t incontestablement de toutes les
es plus aiguë. Les fautes de ce
ː nt assez communes dans les états
t dans la prospérité, parce que
apacité de ceux qu'ils emploient,
y trouve souvent suppléée par le res-
t que l'on a pour leur Maître. Ja-

1655 mais Royaume ne s'eſt plus confié
ce reſpect que la France, dans le te
du Miniſtere du Cardinal Mazarin.
n'eſt pas jeu ſûr : il l'éprouva dans l
caſion dont il s'agit. Mr. de Lionne
eut ni aſſez de dignité, ni aſſez de
cité pour tenir l'équilibre entre tou
reſſorts qui ſe démanchoient. No
reconnumes en peu de jours, &
nous en ſervimes utilement po
tre fin.

Je vous ai déja dit, ce me ſer
qu'ayant été averti que de Lionne
mécontenté Mr. le Cardinal Urſin,
un reſte de Penſion, qui n'étoit
de mille écus, j'en informai M
Cardinal de Médicis aſſez à t
pour lui donner lieu de le gag
une condition ſi petite, que pour l
neur de la pourpre, je crois que je
bien mieux de ne la point dire. V
verrez dans la ſuite que nous
ſervimes encore avec plus de fru
l'indiſpoſition que M. le Cardinal
avoit pour lui, pour diviſer &
déconcerter encore la Faction de F
plus qu'elle ne l'étoit ; mais c
ce n'étoit pas celle que nous appre
dions le plus, quoique ce fut cel
nous fut la plus oppoſée, nous
vancions notre travail du côté qui

dre à Barberin, qu'il lui feroit d'une 1655.
extréme honte, que l'on prît un Pape qui ne fut pas de fes créatures. Tout conspiroit à lui donner cette vue; chacun prétendoit de fe l'appliquer en n particulier. Ginetti ne doutoit pas q l'attachement qu'il avoit de tout nps à fa Maifon ne lui en dût donla préférence; Cecchini étoit peré qu'elle étoit due à fon mérite; cioli, qui n'avoit pourtant que ans ou un peu plus, je ne m'en iens pas précifément, s'imaginoit fa piété, fa capacité & fon peu de té l'y pourroit porter, même avec ilité. Fiorenzola fe laiffoit chatouilpar les imaginations de Grimaldi, t le naturel eft de croire aifément t ce qu'il defire. Ceux qui n'ont pas les Conclaves ne fe peuvent figurer illufions des hommes en ce qui rela Papauté; & l'on a raifon de ler *Rabia Papale*. cette illufion fois étoit toute propre à nous faire quer notre coup, parce que la ieur de toute la Faction du Pape Urbain étoit toute propre à faire appréhender à Barberin de perdre en un moment toutes fes créatures, s'il choififfoit un Pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, étoit

1655. lui seroit inutile par l'événement, n'oublia aucunes démarches de que l'on jugea être utiles à lev indispositions que l'on prévoyoit voir trouver de la part de la F de l'Espagne & de Florence, & de Barberin à l'exaltation de lorsqu'elle seroit en état d'être pr Comme l'on ne pouvoit do pour peu que Barberin s'apper notre dessein, il n'entrât en de nous-mêmes, nous couvrir une application si grande & si ne notre marche, qu'il ne la con même que par nous, & quand crumes qu'il étoit nécessaire connût. Ce qu'il y avoit de pl barrassant pour nous étoit, que nous avions encore plus de be lui que des autres, (parce qu nous en tirions notre principale il falloit que par préalable mê tout le reste, nous travaillassions ver les obstacles que nous prévc même très-grands à notre dessein la Faction du Pape Urbain. No vions que l'unique & journalier plication des vieux Cardinaux q étoient, & qui voyoient comme l'impossibilité de réussir à l'exal de Sachetti, c'étoit de faire com

. Fiorenzola ſe laiſſoit chatouil-
les imaginations de Grimaldi,
: naturel eſt de croire aiſément
: qu'il deſire. Ceux qui n'ont pas
Conclaves ne ſe peuvent figurer
ſions des hommes en ce qui re-
la Papauté ; & l'on a raiſon de
ler *Rabia Papale.* cette illuſion
ois étoit toute propre à nous faire
ier notre coup, parce que la
ır de toute la Faction du Pape

1655. fort grand; mais nous trou
reméde dans le même lieu d
appréhendions le mal; car la
qui étoit entre eux, les ob
avance à faire tant de pas
contre les autres, qu'ils fâche
berin, parce qu'ils n'eurent pas
circonspection que nous à cac
sentimens sur l'impossibilité
tation de Sachetti. Il crut qu
loient croire cette impossibili
relever leurs propres intérêts. I
sidéra au commencement co
ingrats & des ambitieux, &
disposition fit, que quand il
même à connoître qu'il
réussir à Sachetti, il se r
facilement à sortir de sa l
à se persuader qu'il hazarde
la perte de ses créatures, en
sant voir qu'il étoit emporté
autre par ses alliés, que de l'a
entiere par la préférence de
l'autre. Car il faut remarque
cédoient toutes à Sachetti, à
son âge & de ses manieres,
la vérité étoient aimables. C
qu'à mon opinion, il n'eût é
comme de Galba, digne de
s'il n'eût point été Empereur;
fin l'on n'en étoit point-là. L

i, ſe rendit avec aſſez de facilité, 1655.
n'y eut à dire le vrai qu'un ſcru-
qui fut que Chigi, qui étoit
ni des Jéſuites, pourroit peut-
ner atteinte à la Doctrine de
Auguſtin, pour laquelle Barberin
is de reſpect que de connoiſ-
je fus chargé de m'en éclaircir
, & je m'acquittai de ma com-
d'une maniere, qui ne bleſſa
devoir, ni la prétendue ten-
conſcience de Chigi. Comme
grandes converſations que j'a-
es avec lui dans les Scrutins,
pénétré, ce qui lui étoit fort
ce que je ne me couvrois pas
ae lui; il avoit connu que je
vois point qu'on s'entêtât pour
nnes, & qu'il ſuffiſoit d'éclair-
vérité. Il me témoigna entrer
e dans ces ſentiments, & j'eus
croire qu'il étoit tout propre
s maximes à rendre la Paix à
Il s'en expliqua lui-même aſ-
oliquement & raiſonnablement:
lbizi, Penſionnaire des Jéſuites,
emporté, même avec brutalité,
l'extrêmité, ce diſoit-il, de l'eſ-
Saint Auguſtin, Chigi prit la
avec vigueur, & il parla comme
pect que l'on doit au Docteur de

1655. nal Barberin ne se pouvoit ô
l'esprit que nous emporterions
Sachetti par notre oipiniâtreté.
pouvions moins que personr
buser, par la raison que vous
déja vue, & je ne sçais si la
n'eût pas été encore bien plus
si Sachetti, qui se lassoit de
balotté réglément quatre fois p
sans aucune apparence de réui
lui eût lui-même ouvert les ye
ne fut pas toutefois sans bea
peine. Il y réussit enfin, & ap
nous eumes observé toutes les
& les longues pour ne lui laisser
lieu de soupçonner que nous
part à cette démarche de
dans laquelle pour le vrai n
avions aucune; nous discutam
lui la possibilité des sujets de sa
Nous nous apperçumes d'abor
s'y trouvoit lui-même fort em
& même avec beaucoup de
Nous n'en fumes pas fâchés,
que cet embarras nous donna l
tomber sur les sujets des autr
tions, & nous porta insensibleme
ques à Chigi. M. le Cardinal B
rin, qui a dès son enfance aime
qu'à la passion la piété, & qui
moit beaucoup celle qu'il croyoit

exclurre. Il eut raison, car je
ersuadé que si l'exclusion fut ar-
, Chigi eût été Pape trois jours
t qu'il ne le fut. Les Couronnes
ivent jamais hazarder facilement
xclusions, il y a des Conclaves
s peuvent réussir ; il y en a
où le succès en seroit impossi-
ui-là étoit du nombre. Le Sa-
ge étoit fort, & de plus il
force.

1655. la Grace le requiert. Cette renc
assura absolument Barberin, &
coup plus encore que tout ce
lui en avois dit. Dès qu'il eut
parti, nous commençames à
œuvre les matériaux que n
vions fait jusques-là que disp
agimes chacun de son côté,
que nous l'avions projetté. N
expliquames de ce que nous
le plus souvent caché avec s
que nous n'avions tout au pl
sinué. Borromée & Aquaviva
velopperent plus pleinement
l'Ambassadeur d'Espagne. Azo
dans les diverses Factions
de liberté. Je m'étendis de t
force envers le Cardinal I
prit confiance en moi sur le d
avoit d'adoucir le Grand Duc
Barberins. Le Cardinal Barberi
toute entiere sur la joie qu'il
Azolin ou Lomelin, je ne
viens pas précisément lequel
découvrit que Bichi qui étoit
Chigi étoit très-bien intentio
lui dans le fond. Il entra dans
merce habilement & adroite
si bien que Bichi, qui ne crut
le Mazarin eut assez de con

., pour concourir ſur ſa parole à l'ex-
altation de Chigi, employa pour
perſuader Sachetti, qui laſſé, com-
me il me ſemble que je vous l'ai dit
ci-deſſus, de ſe voir baloté inutilement
tous les ſoirs & tous les matins, lui
dépêcha un courier pour l'avertir, que
Chigi feroit Pape en dépit de la Fran-
ce, ſi elle faiſoit tant que de lui don-
ner l'excluſion, comme l'on diſoit : car
dès qu'on le vit ſur les rangs, tous les
ſubalternes, ſelon le ſtile de la Nation,
publierent que le Roi ne le ſouffriroit
jamais. Mazarin ne fut pas de leurs
ſentiments, & il renvoya par le même
courier ordre à de Lionne de ne le
point exclurre. Il eut raiſon, car je
ſuis perſuadé que ſi l'excluſion fut ar-
rivée, Chigi eût été Pape trois jours
plutôt qu'il ne le fut. Les Couronnes
ne doivent jamais hazarder facilement

[redacted]

1655. College avec beaucoup plus d
que de grandeur, avec beau
d'abattement que de joie;
je m'approchai à mon tour
baiser les pieds, il me dit
brassant, si haut que les Am
d'Espagne & de Venise & le
ble Colonne l'entendirent,
dinal de Retz, Ecce opus m
rum. Vous pouvez juger de
fit cette parole. Les Ambass
dirent à ceux qui étoient au
elle se répandit en moins de
toute l'Eglise. Morangis, f
rillon, me la redit une
en me rencontrant, comm
& je retournai chez moi ac
de plus de six vingt Carrosses
pleins de gens très-persuadés
gouverner le Pontificat. Je
viens que Barillon me dit
„ je suis résolu de compter
„ pour en rendre ce soir
„ exact à Mr. de Lionne.
„ pas épargner cette joie ‡
Je vous ai promis quelques
je m'en vais vous tenir ma
avez déja vu que la Facti
avoit eu ordre du Roi, non

‡ Monsieur de Lionne l'étoit. Voy
moires de Joly, Tome II.

x fort timide, il le redres-
fic. Urfin, qui étoit l'ame
e la plus vile, me morguoit
par-tout. Bichi me faluoit
ivilement, & Grimaldi n'ob-
lre du Roi, qu'en ce qu'il
oit pas; car il me parloit
rencontre, & toujours
et nt. Ce détail vous pa-
doute une minutie; mais ce
que je ne l'obmets pas, c'est

1655. davantage que leurs véritables intérêts
Ils se conduisirent tous dans le Con
clave différemment sur mon sujet. J'ob
servai qu'ils s'en turent tous égalen
à la Cour. J'ai appliqué depuis ce
exemple à mille autres. Je vivois ave
autant d'honnêteté à leur égard, q
s'ils eussent bien vécu avec moi. J
vois toujours la main au bonnet dev
eux de cinquante pas, & je poussai n
civilité jusqu'à l'humilité. Je disois
qui le vouloit entendre, que je
rendois ces respects, non pas seulen
comme à mes Confreres, mais encor
comme à des Serviteurs de mon
Je parlois en François, en Chrétien,
en Ecclésiastique. Ursin m'ayant
jour morgué si publiquement que t
le monde s'en scandalisa; je renou
lai mes honnêtetés pour lui à
point, que tout le monde s'en éd
Ce qui arriva le lendemain releva cet
modestie, ou plutôt cette affectation
modestie. Le Cardinal Jean-Charl
Médicis, qui étoit naturellement i
pétueux, s'éleva contre moi sur ce q
j'étois, ce disoit-il, trop uni avec l'I
cadron. Je lui répondis avec toute
considération que je devois à sa p
sonne & à sa Maison. Il ne laissa
de s'échauffer & de me dire, que je

me devois souvenir des obligations que 1655.
n Maison avoit à la sienne ; sur quoi
lui dis, que je ne les oublierois ja-
ais ; & que M. le Cardinal Doyen &
. le Grand Duc en étoient très-per-
és. Je ne le suis pas moi, reprit-il,
d'un coup. Vous souvenez vous
que sans la Reine Catherine vous
iez un Gentilhomme comme un autre
Florence? „ Pardonnez-moi, Mon-
ur, lui répondis-je, en présence de
ze Cardinaux, & pour vous faire
voir que je sçais bien ce que je ferois
Florence, si j'y étois selon ma
ssance ; j'y serois autant au-dessus
vous, que mes Prédécesseurs y
o it au-dessus des vôtres ; il y a
o ans. Je me tournai ensuite vers
: qui étoient présents ; & je leur
, „ Vous voyez, Messieurs, que le
ig François s'émeut aisément con-
e la Faction d'Espagne. Le Grand
& le Cardinal Doyen eurent l'hon-
: de ne se point aigrir de cette
e ; & le Marquis Riccardi, Am-
deur du premier, me dit au sortir
Conclave qu'elle lui avoit même
ı, & qu'il avoit blâmé le Cardinal
Charles.

Il y eut une autre scene quelques
jours après, qui me fut assez heureuse.

1655. Le Duc de Terranova, Ambassadeur d'Espagne, présenta un mémorial au Sacré College, à propos de je ne sçais quoi, dont je ne me souviens point, & il donna dans ce mémorial la qualité de Fils-aîné de l'Eglise au Roi son maître. Comme le Secrétaire du College le lisoit, je remarquai cette expression qui ne fut point, à mon sens, observée par les Cardinaux de la faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laissai tout le temps, afin de ne faire paroître ni précipitation, ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place, & en m'avançant du côté de Mr. le Cardinal Doyen, je m'opposai en forme à l'article du mémorial, dans lequel le Roi Catholique étoit appellé Fils-aîné de l'Eglise. Je demandai acte de mon opposition & on me l'accorda en bonne forme, signé de quatre maîtres des Cérémonies. Mr. le Cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi & à la Reine mere, en plein cercle, que cette piece avoit été concertée avec l'Ambassadeur d'Espagne, pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un Ministre d'être imposteur; mais il n'est pas même

litique de porter l'imposture au-delà 1655.
toutes les apparences.
Je ne puis finir cette matiere des
ʼoc ʼes, sans vous en faire une pein-
qui vous les fasse connoître, &
efface l'idée que vous avez sans
: prise sur le bruit commun, &
être sur la lecture de ces relations
s qui en ont été faites. Ce que
is même de vous exposer de celui
andre VII, ne vous en aura pas
pé, parce que vous y avez vu
murmures, des plaintes, des ai-
; c'est ce qu'il est, à mon opi-
cessaire de vous expliquer. Il
ain qu'il y eut dans ce Con-
is de ces murmures, de ces
& de ces aigreurs qu'en aucuns
que j'aie jamais vu. Il ne l'est
ins, qu'à la réserve de ce qui
entre Mr. le Cardinal Jean-Char-
moi, dont je vous ai rendu com-
d'une parole encore sans comparai-
is légere qu'il s'attira d'Impériali,
e de le presser; & du libelle de
contre Rapaccioli, il n'y eut
ces murmures, dans ces plain-
dans ces aigreurs extérieures,
dis pas la moindre étincelle de
, mais même d'indisposition. On
vecut toujours ensemble avec le mê-

1655. Le Duc de Terranova, Am
d'Espagne, présenta un mémori
Sacré College, à propos de je ne
quoi, dont je ne me souviens p
& il donna dans ce mémorial la
lité de Fils-aîné de l'Eglise au Ro
maître. Comme le Secrétaire du
lege le lisoit, je remarquai cette ex
sion qui ne fut point, à mon sens
servée par les Cardinaux de la fac
Il est au moins certain qu'elle
pas relevée. Je leur en laissai t
temps, afin de ne faire paroître n
cipitation, ni affectation. Comm
vis qu'ils demeuroient tous dan
profond silence, je me levai, je
de ma place, & en m'avançant du
de Mr. le Cardinal Doyen, je m'
sai en forme à l'article du mémo
dans lequel le Roi Catholique éto
pellé Fils-aîné de l'Eglise. Je dem
acte de mon opposition & on me
corda en bonne forme, signé de
tre maîtres des Cérémonies. M
Cardinal Mazarin eut la bonté de
au Roi & à la Reine mere, en
cercle, que cette piece avoit été
certée avec l'Ambassadeur d'Espa
pour m'en faire honneur en Fr
Il n'est jamais honnête à un Mi
d'être imposteur; mais il n'est pas n

evée, ou d'y remarquer un visage 1653.
langé. J'ai souvent essayé d'y trouver
la différence dans l'air de ceux qui
loient d'être exclus; & je puis dire
: vérité, qu'à la réserve d'une seule
je n'y en ai jamais trouvé. L'on
est même si éloigné du soupçon de
vengeances, dont l'erreur commune
;e l'Italie, qu'il est assez ordinaire
l'excluant y boive à son dîner du
que l'exclus du matin lui vient
voyer. Enfin j'ose dire, qu'il n'y
a de plus sage, ni de plus grand
extérieur ordinaire d'un Conclave.
ais bien que la forme qui s'y
depuis la Bulle de Gregoire,
e beaucoup à le régler; mais
vouer qu'il n'y a que les Ita-
a monde capables d'observer
: regle avec autant de bienséance
font. Je reviens à la suite de ma
n.

s croyez aisément que je ne
uai pas dans le cours du Con-
'e de prendre les sentiments de M.
rdinal Chigi, & de mes amis de
ron, sur la conduite que j'avois
nir après que j'en serois sorti. Je
royois qu'elle seroit assez difficile;
du côté de Rome, & du côté de
ance; & je connus dès les premieres

1655. me respect, & la même civilité que
observe dans les cabinets des R
avec la même politesse qu'on a
dans la Cour de Henri III, ave
même familiarité que l'on voit
les Colleges; avec la même mod
qui se remarque dans les novicia
avec la même charité, au m
apparence, qui pourroit être entre
freres parfaitement unis. Je n'e
rien, & j'en dis encore moins
n'ai vu dans les autres Concl
dans lesquels je me suis trouvé.
me puis mieux exprimer sur ce
qu'en vous disant, que même c
lui d'Alexandre VII, que l'impe
de Mr. le Cardinal Jean-Cha
Médicis éveilla, ou plutôt dém
peu; la réponse que je lui f
excusée, que parce qu'il n'y étoit
aimé; que celle d'Impériali y f
damnée, & que le Libelle de Sp
fut détesté & désavoué dès le
main au matin par lui-même, à
de la honte qu'on lui en fit.
dire avec vérité que je n'ai ja
dans aucuns des Conclaves au
j'ai assisté, ni un seul Cardinal,
seul Conclaviste s'emporter, j'en
même fort peu qui s'y soient éc
fés. Il est rare d'y entendre une

estie; mais il faut à un homme
votre âge, de votre naissance &
otre sorte, qu'elle soit tempérée;
t de plus qu'elle soit si volon-
; qu'il n'y ait pas seulement le
re soupçon qu'elle soit forcée.
aucoup de gens à Rome
nt à assassiner ceux qui sont
. N'y tombez pas, mon cher
ur, & faites réflexion, je vous

1655. conversations, que je ne me tr
pas dans ma prévoyance. Je co
çai par les embarras que je tr
Rome, que j'expliquerai de suit
ne point interrompre le fil du
& je ne reviendrai à ce que je
côté de France qu'après que
aurai exposé la conduite que je
Italie. Mes amis qui n'étoien
ment pratiqs en ce Pays-là,
selon le génie de notre natio
traite toutes les autres par ra
elle, s'imaginoient qu'un Cardi
sécuté pouvoit & devoit mêm
presqu'en homme privé à Rom
crivoient par toutes leurs lettr
étoit de la bienséance que je
rasse toujours dans la maison de
sion, où je m'étois effectiver
sept ou huit jours après que je
rivé. Ils ajoutoient qu'il étoit né
que je ne fisse aucune dépense,
que tous mes revenus étant s
France avec une rigueur extra
re, je n'en pourrois pas même
nir une médiocre, & parce qu
modestie feroit un effet admiral
le Clergé de Paris, duquel j'au
grand besoin dans les suites. J
sur ce ton à Mr. le Cardinal
qui passoit pour le plus grand E

ui fut au-delà des Monts ; & je 1655.
furpris quand il me dit : „ Non,
Monfieur, quand vous ferez
i dans votre Siege, vivez com-
l vous plaira, parce que vous
dans un pays où l'on fçaura
e vous pouvez, & ce que vous
uvez pas. Vous êtes à Rome
s ennemis difent tous les jours
ous êtes décrédité en France.
de la néceffité de faire voir
ne difent pas vrai. Vous n'êtes
ermite, vous êtes Cardinal, &
ial d'une volée que nous appel-
i ce Pays, *Dei Cardinaloni*. Nous
mons peut-être plus qu'ailleurs
deftie ; mais il faut à un homme
tre âge, de votre naiffance &
tre forte, qu'elle foit tempérée ;
: de plus qu'elle foit fi volon-
qu'il n'y ait pas feulement le
dre foupçon qu'elle foit forcée.
a beaucoup de gens à Rome
ment à affaffiner ceux qui font
e. N'y tombez pas, mon cher
ieur, & faites réflexion, je vous
e, quel perfonnage vous joue-
ans les rues avec les fix Efta-
dont vous parlez, quand vous
erez un petit bourgeois de
, qui ne s'arrêtera pas devant

1655. „ vous, & qui vous bravera pou
„ sa cour au Cardinal d'Est. Vo
„ deviez pas venir à Rome, s
„ n'étiez pas en résolution, & ei
„ voir de soutenir votre Dignité.
„ ne mettez point l'humilité
„ tienne à la perdre, & je n
„ à vous dire, si ce n'est que
„ vre Cardinal Chigi qui vous
„ qui n'a que cinq mille écus c
„ tes, & qui est sur le pied de
„ gueux des Cardinaux Moin
„ peut aller aux fonctions sans
„ carrosses de livrée roulants ens
„ quoiqu'il soit assuré qu'il ne
„ vera personne dans les rues
„ manque en sa personne au
„ que l'on doit à la Pourpre.

Voilà une petite partie de
le Cardinal Chigi me disoit to
jours, & de ce que mes autre
qui n'étoient pas, ou du moi
ne faisoient pas les Ecclésiastiq
zélés que lui, m'exagéroient
beaucoup davantage. Mr. le Ca
Barberin éclatoit encore plus qu
les autres contre ce projet de
chement. Il m'offroit sa bourse
comme je ne la voulois pas pre
& que même j'eusse été fort a
n'être point à charge à mes pro

pour me loger, je rassemblai
ma maison qui étoit fort gran-
fis des livrées modestes, mais
reuses de quatre-vingt personnes;
une grande table. Les Abbés
rtenai & de Sévigné se rendi-
r de moi. Campi, qui avoit
ndé le Régiment Italien de M.
nt Mazarin, & qui s'étoit de-
né à moi, me joignit; tous

1655. mes amis d'Italie étoit mieux
que celui de mes amis de France
Mr. le Cardinal d'Est ayant dé
dès le lendemain de la créa
Pape, à tous les François de
du Roi de s'arrêter devant mo
les rues, & même aux Supér
Eglises Françoises de me recevo
fusse tombé dans le ridicule,
n'eusse été en état de faire re
ma Dignité : & vous allez co
clairement cette vérité, par la r
que le Pape me fit, lorsque je
pliai de me prescrire de quelle m
il lui plaisoit que je me condu
l'égard de ces ordres de Mr. le
nal d'Est. Je vous le dirai après
vous aurai rendu compte des
res démarches qu'il fit après sa
tion.

Il fit apporter dès le lendem
me son Cercueil sous son lit; il
le jour suivant un habit particul
Caudataires des Cardinaux; il d
au troisieme aux Cardinaux de
le deuil, au moins en leurs pers
même de leurs pères. Je me l
pour dit, & je dis même à A
qui en convint, que nous étio
pour dupes, & que le Pape ne
jamais qu'un fort pauvre homm

moment à engager Rome à
ction par la prise du *Pallium*
rchevéché de Paris. Je le re-
i dans le premier Consistoire.
que l'on eut seulement fait
n que je pensasse à le deman-
Pape me le donna naturelle-
& sans y faire lui-même de ré-
La chose étoit dans l'ordre

coutume, (ce fut son mot,) c
assujetti plutôt qu'attaché les
naux aux Couronnes, jusqu
d'avoir formé entr'eux mêmes u
me scandaleux. Il s'étendit av
phase sur la these; mais j'e
vaise opinion de mon affaire,
je vis qu'il demeuroit si lo
sur le général, sans descendre
ticulier, & je m'apperçus aussi
ma plainte n'étoit pas vaine.

a Chrétienté est toute en feu;
n'y a que le Pape Alexan-
qui le puiſſe éteindre; qu'il eſt
é par cette raiſon en beaucoup
encontres de fermer les yeux,
ne ſe pas mettre en état de ſe
ver inutile à un bien auſſi pu-
& auſſi néceſſaire que celui de
Paix générale. Que direz-vous
nd vous ſçaurez ce que de Lionne
déclaré inſolemment depuis trois
s, ſur ce que je vous ai donné



1655. „ vous dis n'eſt pas que je ve
„ abandonner ; mais ſeu
„ vous faire voir qu'il faut
„ conduiſe avec beaucoup de
„ pection ; & qu'il eſt bon
„ m'aidiez de votre côté, &
„ donnions tous deux, *al t*
Si j'euſſe voulu faire ma
Sainteté, je n'avois qu'à n
après ce diſcours, qui, com
voyez, n'étoit qu'un prépara
point recevoir la réponſe q
mandois ; mais comme elle n
ſolument néceſſaire, & même
parce que je me pouvois ren
tous les inſtants dans l'em
il s'agiſſoit ; je ne crus pas q
en demeurer-là avec le Pape,
la liberté de lui repartir ave
fond reſpect, en lui repréſen
peut-être au ſortir du Vatican
verois dans la Rue le Cardi
qui n'étant que Cardinal Diac
s'arrêter devant moi ; que j
trerois infailliblement des
dont Rome étoit toute plein
le ſuppliois de me donner
avec leſquels je ne pourrois p
& ſans leſquels je ne ſçavois
j'avois à faire ; que ſi je ſouf
l'on ne me rendît pas ce que

avoir toutes sortes de soumissions, 1655.
e de l'autre, je voyois celui de
iteté si blessé, que je ne croyois
voir en mon particulier donner
ns à une atteinte de cette natu-
je n'en eusse au moins un ordre
Le Pape battit beaucoup de
pour me tirer, ou plutôt pour
lui-même de la décision que
mandois. Je demeurai fixe &
il courut, il s'égaya, ce qui est
facile aux Supérieurs. Il me
usieurs fois que le Roi étoit
Monarque. Il me dit d'au-
que Dieu étoit encore plus
que lui. Tantôt il exagéroit
ions que les Ecclésiastiques
a conserver les libertés & les
ités de l'Eglise; tantôt il s'éten-
nécessité de ménager dans
cture présente l'esprit des Rois.
commanda la patience chré-
it me recommanda la vigueur
e. Il blâma le Cérémonial,
l'on étoit trop attaché à la
Rome, il en loua l'observa-
comme étant nécessaire pour le
n de sa Dignité. Le sens litté-
tout son discours étoit, que
que je pusse faire, je ne pourrois
faire qu'il ne pût dire m'avoir

1655. défendu. Je le pressai de
autant que l'on peut presse
qui est assis dans la Cha
Pierre. Je n'en pus rien tir
compte de mon audience
le Cardinal Barberin & à
l'Escadron; & je vous ren
la conduite qu'ils me fire
après que je vous aurai e
d'une conversation que M
avoit eue avec le Pape qu
auparavant, & de ce qu
entre Mr. de Lionne &
même temps.

De Lionne, qui n'étoit
Cour que depuis peu, fu
vif de ce que le Pape m'
le *Pallium*, parce qu'il
que Mr. le Cardinal Maza
à lui d'une action qu'il c
l'on imputât à sa négligen
avoit pas été averti, ce
être un grand crime auprè
me qui lui avoit dit en
n'y en avoit pas un à R
lui servît volontiers d'espi
hension qu'il eut de la
l'obligea à en faire une terri
car la maniere dont il lui
peut pas appeller une pl
déclara en face, que non

mission d'excuses à de Lionne, &
s & même si ridicules, qu'elles
incroyables à la postérité. Il lui
mes aux yeux, que je l'avois
, qu'il feroit au premier jour
régation de Cardinaux agréa-
Roi, pour examiner ce qui se
faire pour sa satisfaction, que
Lionne n'avoit qu'à travail-
lamment & en diligence au
de tout ce qui s'étoit passé

1655. à M. le Cardinal Mazarin
rier exprès en ces propres tern
„ pere que je donnerai da
„ jours une nouvelle encore
„ que celle-ci à Votre Emin
„ sera que le Cardinal de Re
„ Château St. Ange. Le Pape
„ pour rien les amnisties acc
„ Parti de Paris, & il m'a
„ Cardinal de Retz ne s'en
„ vir, parce qu'il n'y a q
„ qui puisse absoudre les
„ comme il n'y a que lui qu
„ condamner. Je ne lui ai
„ passer à tout hazard ces
„ ves, & je lui ai répondu
„ Parlement de Paris préten
„ les peut condamner, &
„ roit déja fait le Procès
„ nal de Retz, si Votre Em
„ s'y étoit opposée avec vi
„ le pur motif du respect qu
„ le St. Siege, & pour
„ particulier. Le Pape m t
„ qu'il vous en étoit, l
„ très-obligé, & m'a chargé
„ assurer qu'il feroit plus de
„ Roi que le Parlement
„ lui en auroit pu faire. V
„ articles de la lettre de Li
Je vous supplie d'observ

conversation que j'eus avec le Pape, 1655.
nt je viens de vous raconter le dé-
, ne fut précédée que de deux ou
ois jours de celle que M. de Lionne
avec lui, & qui fut la matiere de
tre que vous venez de voir. Quand
elle ne fût pas venue à ma con-
ce, je n'eusse pas laissé de m'ap-
evoir de l'indisposition du Pape,
j'avois non seulement des indices,
les lumieres certaines. Monsignor
, premier Maître des Cérémonies,
ne sage & homme de bien, & qui
ncert avec moi avoit servi le
très-dignement pour son exalta-
m'avertit qu'il le trouvoit beau-
changé à mon égard, & à un
, (ajouta-t-il) que j'en suis scan-
al maggior segno. Le Pape avoit
dit à l'Abbé Charier, qu'il ne
enoit pas le plaisir qu'il prenoit
re courir dans Rome le bruit que
uvernois le Pontificat. Le Pere
ion, Bernardin & Abbé de Sainte
de Jérusalem, qui étoit un des
honnêtes hommes du monde, &
lequel j'avois fait une étroite ami-
me conseilla, sur ce discours du
à l'Abbé Charier, de faire un
à la Campagne sous prétexte d'y
prendre l'air; mais en effet pour

1655. lui faire voir, que j'étois bien él
de m'empresser à la Cour. Je suiv
avis, & j'allai un mois ou cinq s
à *Grotta-ferrata*, qui est à quat
de Rome. C'étoit autrefois le Tusc
de Cicéron, & c'est présenter
Abbaye de l'Ordre de St. Bas
est à Mr. le Cardinal Barberin.
est extrêmement agréable, & il
paroît pas même flatté en ce
ancien Seigneur en dit dans ses
Je m'y divertissois par la vue de
y paroît encore de ce grand h
Les Colonnes de marbre blan
fit apporter de Grece pour son V
y soutiennent l'Eglise des Religi
sont Italiens, mais qui font l'C
Grec, & qui ont un Chant parti
mais très-beau. Ce fut dans ce
où j'eus connoissance de la let
Mr. de Lionne, de laquelle je
de vous parler. Croissi m'en ap
une Copie tirée sur l'original. Il
cessaire que je vous explique,
étoit ce Croissi & le fond de l
gue qui me donna lieu de voir
lettre.

Croissi étoit un Conseiller du
ment de Paris, qui s'étoit beau
intrigué, comme vous avez vu,
les affaires du temps. Il avoit

Munster avec d'Avaux ; il avoit été 1655.
envoyé par lui vers Ragotski, Prince
de Transylvanie. Il s'étoit brouillé pour
ses intérêts avec Mr. Servien, & cette
nsidération jointe à son esprit qui
t naturellement inquiet, le porta
à se signaler contre le Mazarin aussi-tôt
les mouvements de sa Compagnie
eurent donné lieu. L'habitude
Mr. de St. Romain, son ami par-
culier, avoit auprès de Mr. le Prince
Conti, & celle de ‡ Mr. Courtin,
a l'honneur d'être connu de vous,
s de Madame de Longueville,
herent dans le temps du Siege de
s à leurs intérêts. Il se jetta dans
e de Mr. le Prince aussi-tôt qu'il se
brouillé à la Cour, il le servit uti-
nt dans le cours de sa Prison ; il
au secret de la Négociation & du
té que la Fronde fit avec lui ; il
quitta pas son engagement quand
s nous rebrouillames avec Mr. le
nce après sa liberté ; mais il garda
ujours toutes les mesures d'honnêteté
avec nous. Il fut arrêté peu de jours
ès ma détention à Paris, où il étoit
ourné contre l'ordre du Roi, & où

‡ Qui fut Ambassadeur en Suede & qui a traduit en François le Livre *de Jure Belli & Pacis* du Sçavant *Grotius*.

le Prince, même depuis
nation & depuis ſa retrait
Eſpagnols. C'étoit lui qui a
le premier dans le Parlemen
à prix la tête de Mr. le C
zarin; ce qui n'étoit pas u
favorable à ſa juſtification.
tefois de priſon, ſans être

avoit redressé & sauvé dans la réponse 1655.
il faisoit à un des interrogatoires de
le Chancelier. Enfin il sortit d'affaire
être jugé ; & de prison, sur la pa-
qu'il donna de se défaire de sa
ge & de quitter ou Paris ou le
aume. Je ne sçais plus proprement
l ce fut. Il vint à Rome ; il m'y
; il se logea, si je ne me trom-
rec Chatillon, de qui il étoit ami.
enoient ensemble presque tous les
chez moi, n'y osant venir de jour,
que les François avoient défense
: voir. Ils avoient l'un & l'autre
ide particuliere avec le petit Fou-
, qui est présentement Evêque
le, qui étoit aussi à Rome en ce
là, & qui trouvoit mauvais que
de Lionne prît la liberté de cou-
avec sa femme, avec laquelle le
Fouquet étoit fort bien ; & qui
is ayant en vue l'Emploi de Rome
r lui-même, étoit bien aise de faire
r au mari un mauvais personnage
lui donnât lieu de lui porter des
es du côté de la Cour. Il crut que
meilleur moyen d'y réussir, seroit
brouiller & d'embarrasser la princi-
ou plutôt l'unique Négociation
il y avoit, qui étoit celle de mon
re ; & il s'adressa pour cela à Croissi,

1655 en le priant de m'avertir qu'i
sçavoir ponctuellement tous
s'y feroient; que j'aurois les
dépêches du Cocu, (il n'a
mais autrement de Lionn
qu'elles sortissent de Rome,
rois celles du Mazarin un q
après que le Cocu les auroit
que lui Fouquet étoit maît
ce qu'il me proposoit, parce
absolument de Madame d
de laquelle son mari ne se c
cunement, & laquelle de pl
ragée contre son mari, parce
passionnément amoureux dan
là d'une petite femme de
qu'elle avoit, qui étoit fort
s'appelloit Agathe. Cet a
grand, comme vous voyez,
sur de Lionne, fut la princ
pour laquelle je ne fis pas a
des avances qu'il m'avoit fa
de Montresor. Il ne m'en
empêcher, & j'eus tort. D
contribuerent à me faire faire
La premiere, fut le plaisir
avions tous les soirs Croissi
& moi à tourner le Cocu e
& j'observai, quoique trop
rencontre, ce que j'ai encor
en d'autres, *qu'il faut s'app*

ſoin dans les grandes affaires, encore 1655.
s que dans les autres, à ſe défendre
u goût que l'on trouve à la plaiſanterie.
Elle y amuſe, elle y chatouille, elle y
e. Ce goût, en plus d'une occaſion,
ûté cher à Mr. le Prince. L'autre
dent qui m'aigrit d'abord contre de
ne, fut qu'au ſortir du Conclave,
envoya par ordre exprès de la Cour
qu'il m'a dit depuis à St. Germain,
Expéditionnaire appellé la Borne, qui
celui du Cardinal Mazarin, au
de Notre-Dame de Lorette, dans
je logeois, avec une ſignification
ne, par laquelle il étoit ordonné
us mes domeſtiques ſujets du Roi,
quitter, ſous peine de Crime de
e-Majeſté, comme rebelle à Sa Ma-
& traître à ma Patrie. Ces termes
fâcherent. Le nom du Roi ſauva
ditionnaire de l'inſulte; mais le
valier de Bois-David, qui étoit à
i, jeune & folâtre, lui fit, comme
toit, quelque commémoration de
les, très-applicable au ſujet. Ainſi
n s'engage ſouvent plus par un mot
par une choſe; & cette réflexion
i obligé de me dire à moi-même
s d'une fois, que *l'on ne peut aſſez*
er les moindres mots dans les plus
grandes affaires.

1655 Je reviens à la Lettre c
m'apporta à *Grotta-ferrata*
surpris, mais de cette sorte
qui n'émeut point. J'ai tou
senti que ce qui est incroy
toujours cet effet en moi. (
que je ne sçache que ce qui e
ble est souvent vrai ; ma
ne le doit pas être dans l'e
prévoyance, je n'ai jamais
touché, parce que j'en ai to
sidéré les événements comm
de foudre qui ne sont pas
mais qui peuvent toujours ar
fimes toutefois de grandes
Croissi, l'Abbé Charier & mo
Lettre. J'envoyai celui-ci
communiquer le contenu a
Cardinal Azolin, qui ne fit
cas des paroles du Pape, su
Mr de Lionne faisoit tant
ment; & qui dit à l'Abbé C
habilement & très-sensémen
persuadé que de Lionne, qu
térêt de couvrir ou plutôt
ser & de réparer à la Cou
la prise du *Pallium*, grossi
roles & les promesses de
qui d'ailleurs, ajouta Az
premier homme du mon
des expressions qui montre

simple Agent de France, vi-
it vec moi comme il leur plai-
que je leur ferois toujours dans
ncontres toutes les civilités qui
t en mon pouvoir; que pour ce
de Mrs. les Cardinaux mes
es, j'obſerverois la même regle,
q j'étois perſuadé qu'il ne pour-
voir aucune raiſon au monde
de diſpenſer les Eccléſiaſtiques

1655. niaux, m'apprenoit que je ne
point prendre garde avec eu
étoient mes aînés, ou mes
que je m'arrêterois également
eux, sans faire réflexion s'ils
droient la pareille, ou s'ils ne
rendroient pas, s'ils me sal
ou s'ils ne me salueroient p
pour ce qui étoit des particu
n'avoient point de caractere
lier du Roi, & qui ne rendr
en ma personne le respect
voient à la Pourpre, je ne
pas avoir la même conduite
qu'elle tourneroit au déchet
gnité par les conséquences que
du monde ne manquent jamais
à leur avantage contre les prér
de l'Eglise : que comme toutefc
sentois, & par mon inclinatic
mes maximes, très-éloigné de
qui pourroit avoir le moind
violence, j'ordonnerois à mes
n'en faire aucune au premier
qui manqueroient à ce qu'ils r
vent, & que je me contenteroi
coupassent les jarets aux chev
leurs carrosses. Vous croyez a
que personne ne s'exposa à r
un affront de cette nature. La
des François s'arrêterent devan

ceux qui crurent devoir obéir aux or- 1655.
dres de Mr. le Cardinal d'Est, évite-
t avec soin de me rencontrer dans
ues. Le Pape, à qui Mr. le Cardi-
Bichi grossit beaucoup la déclara-
ı publique, que j'avois faite sur la
suite que je tiendrois, m'en parla
un ton de réprimande, en me di-
: que je ne devois pas menacer ceux
obéiroient aux ordres du Roi.
ne je connoissois déja ses ma-
; toutes artificieuses, je crus que
devois répondre que d'une façon
l'obligeât lui-même à s'expliquer;
i est une regle infaillible pour agir
: les gens de ce caractere. Je lui
ıdis, que je lui étois sensiblement
é de la bonté qu'il avoit de me
er ses ordres; que je souffrirois
navant tout du moindre Fran-
& qu'il me suffisoit pour me ju-
: dans le sacré College, que je
dire que c'étoit par commande-
de Sa Sainteté. Le Pape reprit
mot avec chaleur, & il me répon-
„ Ce n'est pas ce que je veux dire.
„ Je ne prétends point que l'on ne
„ rende pas ce qu'on doit à la Pour-
„ pre; vous allez d'une extrêmité à
„ l'autre. Gardez-vous bien d'aller faire
„ ce discours dans Rome." Je ne re-

1655. pris pas avec moins de prom
ces paroles du Pape ; je le supp
me pardonner, si je n'avois
pris son sens. Je présumai qu'il
voit le gros de la conduite q
prise, & qu'il ne m'en avoit
mandé que le juste tempéra
ne crut pas qu'il me dût dédire,
qu'il avoit un peu son compte.
qu'il m'avoit parlé amphibo
ment ; j'avois le mien en ce
n'étois pas obligé de changer m
cédé. Ainsi finit mon audien
tir de laquelle je fis les élo
Sainteté à Monsignor *il Maèst*
mera, qui m'accompagnoit. Il
le soir au Pape, qui lui rép
une mine refroignée, *questi*
Francesi sono piu furbi di
Ce maître de chambre, qui
Monsignor Bandinelli, & qui f
puis Cardinal, le dit deux jou
au Pere Hilarion, Abbé de Ste.
de Jérusalem, de qui je le s
continuai à vivre sur ce pied
à un voyage que je fis aux
Saint Cassien qui sont en To
pour essayer de me remettre
nouvelle incommodité, qui m'éto
venue à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déja dit que le

neux Chirurgien de Rome n'avoit pu 1655.
ssir à la remettre, quoiqu'il me l'eut
nise de nouveau pour cet effet. Je
laissai enjoler par un Paysan des
erres du Prince Borghese, sur la pa-
d'un Gentilhomme de Florence,
a allié, de la Maison de Mazzin-
, qui m'assura qu'il avoit vu des
isons prodigieuses de la façon de
Charlatan. Il me démit l'épaule pour
roisieme fois avec des douleurs in-
les, mais il ne la rétablit point.
iblesse qui me resta de cette opé-
, m'obligea de recourir aux Eaux
saint Cassien, qui ne me furent
d'un médiocre soulagement. Je re-
passer le reste de l'été à Capra-
, qui est une fort belle maison à
te milles de Rome, & qui est
r. de Parme. J'y attendis la Rin-
ta, après laquelle je retournai à
e, où je trouvai le Pape aussi
gé sur toutes choses sans excep-
, qu'il me l'avoit déja paru pour
(a) Il ne tenoit plus rien de sa

(a) Voyez le *Sindicato di Alexandro VII*,
'on décrit son luxe & les excès du Népo-
pendant son Pontificat. On y trouve plu-
s pasquinades contre ce Pape & contre son
Pontificat. Marforio ayant un jour demandé
à Pasquin ce que ce Pape avoit dit aux Car-

1655. prétendue piété que son sérieux, quai il étoit à l'Eglise; je dis son sérieux non pas sa modestie; car il paro soit beaucoup d'orgueil dans sa gravi Il ne continua pas seulement l'abus (Népotisme, en faisant venir ses rents à Rome; il le consacra en faisant approuver par les Cardinaux auxquels il en demanda leur avis particulier, pour ne point être obli de suivre celui qui pourroit être c traire à sa volonté. Il étoit vain ju ques au ridicule, & au point piquer de sa Noblesse, comme un tit Noble de la campagne à qui Elus la contesteroient. Il étoit e vieux de tout le monde, sans exc ption. Le Cardinal Cesy disoit qu'il feroit mourir de colere à force de dire du bien de Saint Léon. Il est co stant que Monsignor Magalotti brouilla presque avec lui, parce qu lui parut qu'il croyoit mieux sçav la *Crusca*. Il ne disoit pas un mot vérité; & le Marquis Riccardi, Ar baſſadeur de Florence, écrivit au Grai Duc ces propres paroles à la fin d'ui

dinaux, étant moribond, il répondit : *Ma ma de se ipso, plurima de parentibus, pa de Principibus, turpia de Cardinalibus, pa de Ecclesia, de Deo nihil.*

dépêche qu'il me montra, *In fine, Se-* 1655.
renissimo Signore, habbiamo un Papa, chi non dice mai una parola di verita. Il étoit continuellement appliqué à bagatelles; il osa proposer un prix ic pour celui qui trouveroit un mot n, pour exprimer chaise roulante; u passa une fois sept ou huit jours iercher si *mosco* venoit de *musca*, si *musca* venoit de *mosco*. Mr. le inal Impériali m'ayant dit le dé- ce qui s'étoit passé en deux ou Assemblées d'Académie, qui s'é- tenues sur ce digne sujet, je qu'il exageroit pour se divertir, perdis cette pensée dès le lende-; car le Pape nous ayant envoyé r, Mr. le Cardinal Rapaccioli & & nous ayant commandé de mon- avec lui dans son carrosse, il nous trois heures entieres que la pro- le dura, sur les minuties les plus que la critique la plus basse d'un College eût pu produire; & Rapac- qui étoit un fort bel esprit, me dit, d nous fumes sortis de sa cham- où nous le conduisimes, qu'aussi-tôt l seroit retourné chez lui, il distil- it le discours du Pape, pour voir qu'il pourroit trouver de bon sens ne conversation de trois heures dans

laquelle il avoit toujours parlé seul. Il eut une affectation quel jours après, qui parut être d'une gr puérilité. Il mena tous les Carc aux sept Eglises; & comme le ch étoit trop long pour le pouvoir avec un aussi grand Cortege da cours d'une matinée, il leur d dîner dans le réfectoire de Saint & il les fit servir en portion comme l'on sert les Pélerins c temps du Jubilé. Véritablement la vaisselle d'argent, qui fut em avec profusion à ce service, f exprès, & d'une forme qui av port aux ustencilles ordinaires lerins. Je me souviens entre que les vases dans lesquels l'on servit le Vin étoient tout à fait blables aux Callebasses de Saint ques: mais rien ne fit plus paroître à sens son peu de solidité, que le honneur qu'il se voulut donner conversion de la (*a*) Reine de Il y avoit plus de dix-huit mois c avoit abjuré son Hérésie, quand prit la pensée de venir à Rome. A tôt que le Pape Alexandre l'eut pris, il en donna part au Sacré

(*a*) Christine.

ge en plein Consistoire, par un dis-
ours très-étudié. Il n'oublia rien pour
ous faire entendre qu'il avoit été l'u-
que instrument, dont Dieu s'étoit
vi pour cette Conversion. Il n'y
it personne qui ne fut très-bien in-
rmé du contraire ; & jugez, s'il vous
ist, de l'effet qu'une vanité aussi
al entendue y put produire. Il ne
us sera pas difficile de concevoir,
e cette maniere de Sa Sainteté ne
devoit pas donner une grande idée
ce que je pouvois espérer de sa
otection ; & je reconnus de plus en
eu de jours que sa foiblesse pour les
randes choses augmentoit à mesure
e son attachement aux petites.

On fait tous les ans un Anniver-
ire pour l'ame de Henri le Grand
ns l'Eglise de Saint Jean de Latran,
à les Ambassadeurs de France, & les



.oyois que s'il arrivoit là quelqu
cas entre Monſieur le Cardinal
& moi, où il y eut eu le moin
monde de ſang répandu, le Pap
manqueroit pas de m'accabler; je
bliai rien de tout ce que je pus
honnêtement pour m'attirer un
mandement de ne me point trou
la Cérémonie. Comme je n'y pu
réuſſir, & que je ne voulus pas
leurs me dégrader moi-même du
de Cardinal François, en m'excluar
fonctions qui étoient particuliere
Nation, je me réſolus de m'aba
ner. J'allai à Saint Jean de La
fort accompagné. J'y pris ma p
j'aſſiſtai au Service, je ſaluai fo
vilement en entrant & en ſortant
les Cardinaux de la Faction. Ils ſe
tenterent de ne me point rendre
lut, & je revins chez moi très
fait d'en être quitte à ſi bon ma
J'eus une pareille aventure à
Louïs, où le Sacré College ſe t
le jour de la Fête du Patron de
Egliſe. Comme j'avois ſçu que la
ſiere, qui eſt préſentement Maît
Chambre des Ambaſſadeurs à R
& qui étoit en ce temps là Ecuy
Monſieur de Lionne, avoit dit
quement que l'on ne m'y ſouf

jours de ne me point recon-
ıme Archevêque de Paris;
tout court. Il me dit que c'é-
i de me consulter; il me dé-
:il ne défendroit jamais à un
d'assister aux fonctions du Sa-
, & je sortis de mon au-
ıme j'y étois entré. J'allai
de Saint Louis en état d'y
ıe pavé. La Bussiere arracha

yois que s'il arrivoit là quelque
cas entre Monſieur le Cardinal d'
& moi, où il y eut eu le moins
monde de ſang répandu, le Pape
manqueroit pas de m'accabler; je n'
bliai rien de tout ce que je pus f
honnêtement pour m'attirer un
mandement de ne me point trouv
la Cérémonie. Comme je n'y pus
réuſſir, & que je ne voulus pas d'
leurs me dégrader moi-même du t
de Cardinal François, en m'excluant
fonctions qui étoient particulier
Nation, je me réſolus de m'ab
ner. J'allai à Saint Jean de I
fort accompagné. J'y pris ma pl
j'aſſiſtai au Service, je ſaluai fo
vilement en entrant & en ſortant
les Cardinaux de la Faction. Ils ſe
tenterent de ne me point rendre
lut, & je revins chez moi tr
fait d'en être quitte à ſi bon marc
J'eus une pareille aventure à
Louïs, où le Sacré College ſe tro
le jour de la Fête du Patron de
Egliſe. Comme j'avois ſçu que la
ſiere, qui eſt préſentement Maître
Chambre des Ambaſſadeurs à R
& qui étoit en ce temps là Ecuye
Monſieur de Lionne, avoit dit pu
quement que l'on ne m'y ſouffri

is; je fis toutes mes diligences pour 1653
bliger le Pape à prévenir ce qui pour-
oit arriver. Je lui en parlai à lui-même
vec force. Il ne se voulut jamais ex-
liquer. Ce n'est pas que d'abord que
e lui en parlai, il ne me dit qu'il ne
voyoit pas ce qui me pouvoit obliger
le me trouver à des Cérémonies dont
e me pouvois fort honnêtement excu-
er sur les défenses que le Roi avoit
aites de m'y recevoir. Mais comme
e lui répondis que si je reconnoissois
ces ordres pour des ordres du Roi, je
ne voyois pas moi-même comme je
ne pourrois défendre d'obéir à ceux
ar lesquels Sa Majesté commandoit
ous les jours de ne me point recon-
oître comme Archevêque de Paris;
tourna tout court. Il me dit que c'é-
oit à moi de me consulter : il me dé-

cette occasion à tous les autres
dinaux, je ne laissai pas de pren
place, d'y demeurer dans tout le
de la Cérémonie, & de me m
par là à Rome dans le Poste,
le train de Cardinal François.
pense qui étoit nécessaire à ce
n'étoit pas la moindre des d
que j'y trouvois. Je n'étois
tête d'une grande Faction,
toujours comparée à une grand
dans laquelle chacun se figure
lui plaît. La plûpart des hom
consideroient dans les mouvem
Paris comme un sujet tout
profiter de toutes les révolutio
racines étoient bonnes, chacu
péroit du fruit; & cet état m
des offres immenses, & telles
je n'eusse eu encore plus d'av
emprunter que je n'avois d'in
à dépenser, j'aurois compté
suite mes dettes par plus
d'or, que je ne les ai com
millions de livres. Je n'étois pas
dans la même posture. (a) J'y

(a) Pasquin lui fait dire à l'oc
persécutions que souffroit alors ce
& de la conduite que tenoit le Pape à
Repleta est malis anima mea, & v
ferno appropinquavit.
Vagi sunt gressus tui & investigabiles.

gié & perſécuté par mon Roi. J'y
ois maltraité par le Pape. Les re-
nus de mon Archevêché & de mes
éfices étoient ſaiſis, on avoit fait
défenſes expreſſes à tous les Ban-
rs François de me ſervir. On avoit
uſé l'aigreur juſqu'au point de de-
ider des paroles de ne me point
er, à ceux que l'on croyoit ou
l'on avoit ſujet de croire le pou-
ou le vouloir faire. L'on avoit mê-
fecté, pour me décréditer, de dé-
r à tous mes Créanciers que le Roi
mettroit jamais qu'ils touchaſſent
uble de tout ce qui étoit de mes
nus ſous ſa main. L'on avoit de
affecté de diſſiper ces revenus
: une telle profuſion & profanation,
deux Bâtards de l'Abbé Fouquet
ent publiquement nourris & entre-
us chez la Portiere de l'Archevê-
, ſur un fond pris de cette recette.
n'avoit oublié aucune des précau-
ns qui pouvoient empêcher mes
miers de me ſecourir; & l'on avoit
toutes celles qui devoient obliger
Créanciers à m'inquiéter par des
édures qui leur euſſent été inutiles
s le temps, mais dont les frais euſ-
t retombé ſur moi dans la ſuite.
L'application qu'eut l'Abbé Fouquet

16... 94 Si ce dernier Article ne lu
qu'à l'égard d'un Boucher; :
mes autres Créanciers n'ayan
branler. Celle du Cardinal Ma
plus d'effet sur les autres c
Receveurs de l'Archevêché
sisterent que très-foiblement,
uns même de mes amis prire
texte des défenses du Roi p
cuser de me secourir. M. &
de Liancour envoyerent à M.
lons deux mille écus, qu
eussent offert vingt mille à m
de qui ils étoient les plus
& les plus intimes amis; &
fut la parole qu'ils avoient
la Reine. L'Abbé Amelot, c
dans la tête d'être Evêque
veur de M. le Cardinal Ma
pondit à ceux qui lui voulu
suader de m'assister, que j
moigné tant de distinction
Caumartin dans la visite qu
voient rendue l'un & l'autre
tes, qu'il ne croyoit pas qu'il
brouiller pour moi avec lui,
ment qu'il lui donnoit des
d'une estime particuliere. M
nes, avec lequel j'avois fait u
tié assez étroite depuis le siege
ris, crut qu'il y satisferoit en me

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

1655. m'en ait pas offert de plus confi
bles, après les engagements qu'un
bre infini de gens avoient avec
J'insere par reconnoissance da
ouvrage les noms de ceux qui
assisté. J'y épargne par honn
plûpart de ceux qui m'ont m
& j'y aurois même suppri
les autres que j'y nomme, si l'or
vous m'avez donné de laisser
moires qui pussent être de
instruction à Messieurs vos
ne m'avoit obligé à ne pas
tout-à-fait dans le silence
qui leur peut être de quelq
Ils sont d'une naissance qui
élever assez naturellement a
grandes Places, & rien n'est pl
faire, à mon sens, à ceux qui
vent trouver, que d'être info
leur enfance, qu'il n'y a que
tinuation du bonheur qui fixe
part des amitiés. J'avois le natur
bon pour ne le pas croire, q
tous les livres me l'eussent dé
n'est pas concevable combien
de fautes par le principe conti
j'ai été vingt fois sur le point
ma disgrace, de manquer du
cessaire, parce que je n'avois
appréhendé dans mon bonheur de

ı ıurperflu. C'eſt par la même 1653.
on de ſieurs vos Enfants,
(s une minutie qui ne
cette raiſon, digne de
e on. Vous ne pouvez pas
r ce que c'eſt que l'em-
dans les diſgraces.
p nne qui ne croye faire
malt ureux quand il le
ır d'honnêtes gens à
ve, ce que cette diſpo-
plutôt cette indiſpoſition ſe
ərceptiblement dans les eſ-
: qu'elle domine, qu'ils ne
eux-mêmes; & elle eſt
de l'ingratitude. J'ai fait
tion ſur l'un & ſur l'autre
ts; & j'ai trouvé qu'ils
commun, que la plûpart
ıı les ont ne ſoupçonnent
ıent qu'ils les aient. Ceux
eints du ſecond ne s'en ap-
, que parce que la même
i les y porte, les porte auſſi,
un préalable, à diminuer
ɔpre imagination le poids
s qu'ils ont à leurs bien-
ɪx qui ſont ſujets au pre-
ən doutent pas davantage;
complaiſance qu'ils trou-
e attachés avec fidélité à une

1655. fortune qui n'est pas bonne, :
ne connoissent pas le chagrin
ont eu plus de dix fois par jo
Madame de Pomereu m'éc
jour, à propos d'un mal ente
étoit arrivé entre Mrs. de Ca
& de la Houssaye, que les
malheureux étoient un peu o
elle devoit ajouter, & les dom
La familiarité, de laquelle
Seigneur qui est honnête h
défend moins qu'un autre,
insensiblement du respect do
se dispense jamais dans l'exerc
nalier de la grandeur. Cette fa
produit au commencement la
de parler; celle-là est bientô
de la liberté de se plaindre. L
ble séve de ces plaintes, est l'i
tion que l'on a, que l'on ser
mieux ailleurs qu'auprès du d
On ne s'avoue pas à soi-mêm
imagination, parce que l'on
qu'elle ne conviendroit pas à l'
ment d'honneur que l'on a pri
fond de l'affection que l'on
pas assez souvent de conserve
indispositions. Ces raisons font
se déguise, même de bonne foi
l'on sent dans le plus intérieur
cœur, & que le chagrin que

mauvaiſe fortune à laquelle on a 1655.
prend à tous moments d'autres
s. La préférence de l'un à l'autre,
ent néceſſaire & même inévitable
ille & mille occaſions, leur paroît
urs une injuſtice. Tout ce que le
re fait pour eux de plus difficile
que devoir; tout ce qu'il ne fait
même de plus impoſſible, eſt in-
ude ou dureté. Ce qui eſt encore
ue tout ce que je viens de vous
c'eſt que le reméde qu'un véri-
bon cœur veut apporter à ces
éniens aigrit le mal au lieu de
ir, parce qu'il le flatte. Je m'ex-
Comme j'avois toujours vécu
s domeſtiques comme avec
s, je ne m'étois pas ſeule-
imaginé que je puſſe trouver
i eux que de la complaiſance &
uceur. Je commençai à m'ap-
ev dans la Galere que la fami-
a beaucoup d'inconvénients :
crus que je pourrois remédier
par le bon traitement ; & le
r pas que je fis en arrivant à
e, fut de partager avec ceux
avoient ſuivi dans mon voyage
tous les autres qui m'avoient
is le chemin, l'argent que le
Duc m'avoit prêté. Je leur don-

1655. nai à chacun six vingt pistoles p
ment pour s'habiller ; & je fus
étonné en arrivant à Rome d
trouver, au moins pour la plû
sur le pied gauche, & dans de
tentions sur plusieurs chefs, sans
paraison plus grandes qu'on ne
dans la Maison des premiers M
Ils trouverent mauvais que r
tapissât pas de belles tapisser
Chambres qu'on leur avoit m
dans mon Palais. Cette circ
n'est qu'un échantillon de cent
de cette nature ; & c'est t
dire, que les choses en vin
point & par leurs murmures &
division, qui suit toujours de f
les murmures, que je fus obl
ma propre satisfaction, de
mémoire exact dans le grand l
j'eus aux Eaux de Saint C
ce que j'avois donné á m
hommes, depuis que j'étois
Rome : & je trouvai que si j
logé dans le Louvre à l'ap
de M. le Cardinal Mazarin, il
auroit pas à beaucoup près tant
Boisguérin seul, qui fut à la
fort malade à Saint Cassien & q
laissai avec ma Litiere & mon
cin, me coûta en moins de

ois qu'il fut auprès de moi cinq-mille-
uit-cents livres d'argent déboursé &
is entre ses mains. Il n'en eût peut-
re pas tant tiré s'il eût été domesti-
ue de Mr. le Cardinal Mazarin. Sa
nté l'obligea de changer d'air & de
venir en France, où il ne me parut
is depuis qu'il se ressouvint beaucoup
e la maniere dont je l'avois traité. Je
is obligé de tirer de ce nombre de
urmurateurs domestiques Maicierc,
ui a l'honneur d'être connu de vous,
ui toucha de moi beaucoup moins
ue les autres, parce qu'il ne se trouva
as par hazard dans le temps des distri-
utions. Il étoit continuellement en
voyage, comme vous verrez dans la
uite de cette narration, & je suis
bligé de vous dire pour la vérité que
e ne lui vis jamais dans aucune occa-
[redacted]

1655 cœur & des intentions trè
une forte de travers dans
à fait contraire à la balan
néceffaire de tenir bien
l'œconomie, ou plutôt d
duite d'une grande Maifo
pas fans peine que je me
entre ces deux derniers &
rier, entre lefquels la
affez naturelle. Celui-ci pe
lument vers l'Abbé Bouvier
& mon Expéditionnaire à
Rome, auquel toutes me
change étoient adreffées. J
pour l'Abbé Rouffeau, q
frere de mon Intendant,
qu'il devoit faire la fonct
dant de laquelle dans la vé
nullement capable. Je vou
des excufes de vous entre
bagatelles, fur lefquelles d'
ne doutez pas que je n'épa
joie les petits défauts de
je viens de parler, quand
de faire réflexion qu'ils n

Quoiqu'il rende volontiers jufti
de Retz en plufieurs occafions,
trop voir le chagrin qu'il a co
nence. A cela près fes Mémoir
inftructifs, fur-tout en ce qui
du Cardinal.

mpêché de faire pour tous mes Do- 1655.
tiques sans exception, ce qui a été
mon pouvoir depuis que je suis de
ur en France. Je ne touche, com-
je vous ai dit, cette matiere, que
e que Messieurs vos Enfants ne la
eront peut-être en lieu du monde
1 spécifiée, & je ne l'ai jamais
trée, au moins particularisée,
aucun Livre. Vous me deman-
, peut-être, quel fruit je prétends
en tirent? Le voici. Qu'ils fassent
n une fois la semaine, qu'il est
prudence de ne pas s'abandon-
toujours à toute sa bonté, & qu'un
Seigneur, qui n'en peut jamais
oir dans le fond de son ame,
it, par sa bonne conduite, ca-
r avec soin dans son cœur, pour
conserver la dignité, particuliere-
it dans les disgraces. Il n'est pas
ible ce que ma facilité naturelle,
contraire à cette maxime, m'a coûté
chagrin & de peine. Je crois que
ous voyez suffisamment par ces échan-
ns la difficulté du personnage que
soutenois. Vous l'allez encore mieux
ncevoir par le compte que je vous sup-
ie de me permettre que je vous rende,
la conduite que je fus obligé de pren-
e en même temps du côté de France.

1655. Auffi tôt que je je fus forti du c
teau de Nantes, Mr. le Cardinal
zarin fit donner un arrêt du Co
du Roi, par lequel il étoit dé
à mes Grands-Vicaires de déce
aucuns Mandements, fans en
communiqué au Confeil de Sa I
Quoique cet arrêt tendît à rui
liberté, qui eft effentielle au g
nement de l'Eglife; l'on pouv
tendre que ceux qui le rendoie
fectoient de fauver quelques ap
ces d'ordre & de difcipline, en ce
moins ils reconnoiffoient ma j
tion. Ils rompirent bientôt te
fures en déclarant mon Siege
par un arrêt donné à Péronne;
arriva un mois ou deux avant
Saint Siege le déclarât rempli,
donnant le *Pallium* de l'Archeve
Paris en plein confiftoire. On
en même temps à la Cour Mrs
valier & l'Avocat, Chanoines d
tre-Dame, mes Grands-Vicaires.
fe fervit du prétexte de leur al
pour forcer le Chapitre à prendre
miniftration de mon Diocefe. (
cédé fi peu canonique, ne fcanc
moins l'Eglife de Rome que c
France. Les fentiments de l'une &
l'autre fe trouverent conformes de t

oint. Je les observai, & même je les 1655.
tifiai avec application; & après que
ır eus laissé tout le temps que je
r nécessaire, vu le flegme du Pays
j'étois, pour purger ma conduite
tout air de précipitation, j'en for-
i une Lettre que j'écrivis au Cha-
e de Notre-Dame de Paris & que
rerai ici, parce qu'elle vous fera
oître d'une vue ce qui se passa de
ma liberté à cet égard.

M ESSIEURS,

„ Comme une des plus grandes joies que je ressentis aussi-tôt après que Dieu m'eut rendu la liberté, fut de recevoir les témoignages si avantageux d'affection & d'estime que vous me rendites, & en particulier par la réponse obligeante que vous fites d'abord à la Lettre que je vous avois écrite, & en public par les publiques Actions de graces que vous offrites à Dieu pour ma délivrance: je vous puis aussi assurer que parmi tant de traverses, & de périls que j'ai courus depuis, je n'ai point eu d'affliction plus sensible que celle d'appren-

1655. „ dre les triſtes nouvelles de la m
„ dont on a traité votre com
„ pour la détacher de mes in
„ qui ne ſont autres que ceux
„ gliſe, & pour vous faire al
„ par des réſolutions forcée
„ taires celui dont vous aviez ſou
„ droit & l'autorité avec tai
„ gueur, & tant de conſtance. I
„ a plu à Dieu de donner à m
„ ges & à mes travaux, en r
„ duiſant dans la Capitale du
„ me de Jeſus-Chriſt, & l'aſy
„ ancien & le plus ſacré de
„ niſtres perſécutés par les G
„ monde, n'a pu me faire oub
„ qu'on a fait dans Paris po
„ aſſujettir : & l'accueil ſi
„ que m'avoit daigné faire le
„ tous les Evêques, & le Pere
„ les fideles, avant que Dieu le
„ de ce monde; ces marq
„ bliques & ſi glorieuſes de
„ d'affection, dont il lui av
„ d'honorer mon exil & mon
„ cence; & la protection Apoſ
„ qu'il m'avoit fait l'honneur
„ promettre avec tant de tendr
„ de générosité, n'ont pu entié
„ adoucir l'amertume que m
„ depuis ſix mois l'état déplora

votre Compagnie à été réduite. 1655.
c ime les marques extraordi-
: votre fidelle amitié envers
o tiré sur vous leur aversion
l :: vous a persécutés, que
q : vous vous étiez toujours
la persécution que je
j'ai été blessé dans le cœur
s les plaies que votre corps
la même générosité qui
conserver jusques à la
vie des sentiments tout
s de reconnoissance & de
pour vos bons offices,
maintenant encore davan-
ressentir des mouvements
muns de compassion & de
pour vos afflictions, & pour
an ices.
ap s, Messieurs, avec dou-
le ceux, qui depuis ma li-
ont fait un crime de votre
r moi, ne m'ont reproché,
Ecrit public & diffamant,
fait faire dans la Ville capi-
s actions scandaleuses, & in-
à sa Majesté, que parce
vous aviez témoigné à Dieu par
Cantiques de l'Eglise, la
q vous aviez de ma délivran-
res la lui avoir demandée par

1655. „ tant de prieres. J'ai sçu que cet
„ action de votre piété, qui a réjoui
„ tous ceux qui étoient affligés du
„ violement de la liberté Ecclésiasti-
„ que, par la détention d'un Cardinal,
„ & d'un Archevêque, a tellement ir-
„ rité mes ennemis, qu'ils en ont p
„ occasion de vous traiter de sédit
„ & de perturbateurs du repos public;
„ qu'ils se sont servis de ce préte
„ pour faire mander en Cour mes d
„ Grands-Vicaires & autres pers n
„ de votre corps, sous ombre de l
„ faire rendre compte de leurs actio
„ mais dans la vérité pour les exp
„ au mépris, pour les outrager
„ insultes & les moqueries, & l
„ tre, s'ils pouvoient, par les mer
„ Mais ce qui m'a le plus to ne
„ été d'apprendre que cette premiere
„ persécution qu'on a faite à
„ Grands-Vicaires & à quelques au-
„ tres de vos confreres, n'a servi que
„ de degré pour se porter ensuite à
„ une plus grande qu'on a faite à tout
„ votre corps On ne les a écartés que
„ pour l'affoiblir, & prendre le temps
„ de leur exil pour vous signifier un
„ arrêt du 22 d'Août dernier, par le-
„ quel des Séculiers usurpant l'auto-
„ rité de l'Eglise, déclarent mon Siege

„ vacant, & vous ordonnent, ensuite 1655.
„ de cette vacance prétendue, de
„ nommer dans huit jours des Grands
„ Vicaires pour gouverner mon Dio-
cese en la place de ceux que j'avois
nommés : avec menaces qu'il y se-
„ roit pourvu autrement, si vous re-
„ fusiez de le faire. Je ne doute point
e vous n'ayez tous regardé la seule
position d'une entreprise si outra-
à la Dignité Episcopale, com-
une insulte signalée qu'on faisoit
l'Eglise de Paris, en lui témoi-
it par cette ordonnance, qu'on
geoit capable de consentir à un
vissement honteux de l'Epouse
Jesus-Christ, à la violence & à
surpation de l'autorité Ecclésiasti-
e, par une Puissance séculiere,
ui est toujours vénérable en se te-
it dans ses légitimes bornes,) &
une dégradation si scandaleuse de
v e Archevêché.
„ M s aussi parce qu'on sçavoit
combien de vous-mêmes vous étiez
éloignés de vous porter à rien de sem-
blable, j'ai sçu qu'outre cette ab-
ice de vos Confreres, on s'étoit
vi de toutes sortes de voies pour
gagner les uns, pour intimider les
autres, & pour affoiblir ceux mêmes

1655. „ qui feroient les plus desintéress
„ leur particulier par l'appréhensi
„ perdre vos droits & vos Privi
„ Et afin que tout fût confo
„ même esprit, j'apprends par
„ ture de l'Acte de significa
„ cet Arrêt, qui m'a été envo
„ deux Huissiers à la Chaîne é
„ trés dans votre Assemblée, dé
„ qu'ils vous signifioient cet A
„ exprès commandement, à
„ vous n'en prétendissiez cause
„ rance, & que vous eussiez
„ Et parce que l'on sçait que
„ mieres impressions de la c
„ de la frayeur sont toujours
„ puissantes; ne voulant p
„ laisser de temps pour vo
„ noître, à délibérer à l'heu
„ sur cet Arrêt, vous déclar
„ ne sortiroient point du lieu,
„ ce que vous l'eussiez fait.

„ Cependant il y a sujet
„ Dieu, de ce que ce procé
„ traordinaire a rendu encore
„ sible à tout le monde l'out
„ mes ennemis ont voulu faire
„ glise en ma personne. Quelqu
„ lence que l'on ait employée
„ vous empêcher d'agir selon l
„ tables mouvements de votre

, & quelque frayeur qu'on ait répan- 1655.
due dans les esprits, on n'a pu vous
faire consentir à cette sacrilege dé-
gradation d'un Archevêque par un
Tribunal Laïque : & le refus que
s en avez fait malgré toutes les
es de mes ennemis, leur sera
s la postérité une conviction plus
suffisante de s'être emportés con-
l'Eglise à des attentats si insup-
s, que ceux-mêmes qu'ils
opprimés & réduits à n'avoir
liberté, n'en ont pu conce-
que de l'horreur. Ainsi au lieu
déclarer mon Siege vacant, se-
les termes de cet Arrêt, vous
ez reconnu que mes Grands Vi-
res étoient les véritables, & lé-
mes Administrateurs de la Juris-
tion spirituelle dans mon Diocese;
& qu'il n'y avoit qu'une violence
rangere, qui les empêchoit de
l'exercer. Vous avez résolu de faire
remontrances au Roi, pour leur
retour aussi-bien que pour le mien;
vous avez témoigné par là com-
n les plaies que l'on vouloit faire
mon caractere vous étoient sen-
es. Voilà votre véritable disposi-
tion. Tout ce qui s'est fait de plus
» ne doit être imputé qu'aux injustes.

1655. „ violateurs des droits inviolables de
„ l'Eglise.
„ J'ai sçu, Messieurs, qu'il y en a
„ eu plusieurs d'entre vous qui sont
„ demeurés fermes & immobiles dans
„ cet Orage, & qui ont conservé en
„ partie l'honneur de votre Corps, par
„ une courageuse résistance à toutes
„ les entreprises de mes ennemis. Mais
„ j'ai sçu encore que ceux qui n'ont
„ pas été si fermes, & qui n'ont osé
„ s'opposer ouvertement à l'injure qu'on
„ vouloit faire à leur Archevêque, ne
„ se sont laissés aller à cet affoiblisse-
„ ment, que parce qu'on ne vouloit
„ pas leur permettre de suivre la Loi
„ de l'Eglise, mais les contraindre de
„ se rendre à une nécessité, qu'on pré-
„ tendoit n'avoir point de Loi. Ils ont
„ agi, non comme des personnes li-
„ bres, mais comme des personnes ré-
„ duites dans les dernieres extrêmités.
„ Ils ont souffert dans ce rencontre le
„ combat que décrit Saint Paul de la
„ chair contre l'esprit; & ils peuvent
„ dire sur ce sujet, *nous n'avons pas*
„ *fait le bien que nous voulions*, *mais*
„ *nous avons fait le mal que nous ne*
„ *voulions pas.*
„ Tout le monde sçait, que lors-
„ qu'on vous a fait prendre l'Adminis-

„ tration spirituelle de mon Diocese, 1655.
„ mes Grands Vicaires n'étoient que
depuis peu de jours absents, & qu'il
y avoit sujet de croire qu'ils seroient
ıtôt de retour. Or qui jamais
it dire, qu'un Diocese doive pas-
: pour désert & abandonné, &
' doive obliger un Chapitre à
ur r l'autorité de son Archevê-
quatre jours après qu'on aura
ıdé ses Grands Vicaires à la
r? Le passage même des Decré-
qu'on m'a écrit avoir été l'uni-
fondement de cet avis, ne dé-
il pas clairement ce qu'on veut
ı établisse? Si un Evêque, dit
Decret du Pape Boniface VIII,
pris par des Payens ou des Schis-
iques, ce n'est pas le Métropo-
n, mais le Chapitre qui doit ad-
istrer le Diocese dans le spiri-
: & le temporel; comme si le
: étoit vacant par mort, jus-
ce que l'Evêque sorte des
ns de ces Payens ou de ces
ıismatiques, & soit remis en li-
é; ou que le Pape, à qui il ap-
tient de pourvoir aux nécessités
ge l'Eglise, & que le Chapitre doit
„ consulter au plutôt sur cette affaire,
„ en ait ordonné autrement.

1655. „ Voilà ce que c'eſt que ce I
„ c'eſt-à-dire, la condamnatio
„ melle de tout ce qu'on a vc
„ treprendre contre l'autorité qu
„ m'a donnée. Car, s'il y avo
„ de ſe ſervir de ce Decret p
„ ter l'exercice de ma Charge,
„ roit été lorſque j'étois en
„ puiſqu'il ne parle que de
„ doit faire quand un Evêque
„ ſonnier. Ce qu'on a été ſi
„ de prétendre, que durant
„ temps de ma priſon juſq
„ de ma délivrance, mes G
„ caires ont toujours paiſiblen
„ verné mon Dioceſe en mon
„ ſous mon autorité. Et en effi
„ ment mes ennemis auroiei
„ ſe ſervir de ce Decret ſar
„ prendre à l'égard de moi
„ peu honorable des Payens
„ Schiſmatiques, qui n'ayant
„ de crainte pour Dieu, ou
„ pect pour l'Egliſe, ne font
„ conſcience de perſécuter les
„ tres de Dieu & les Prélats c
„ gliſe, & de les réduire à la
„ de, & à la miſere d'une priſon
„ ſi l'on ne s'en eſt pas pu ſervi
„ que j'étois dans la captivité,
„ que je n'étois pas retenu pa

, Payens ou des Schismatiques, qui 1655.
; est la seule espece de ce Decret ;
comment auroit-on pu s'en servir
orsque Dieu avoit rompu mes liens?
uisque le Pape y ordonne expressé-
ent que cette Administration du
Chapitre ne doit durer que jusqu'à
e que l'Evêque soit en liberté. De
rte que si vous aviez pris aupa-
ant l'Administration de mon Dio-
lorsque j'étois retenu captif, (ce
vous n'avez jamais voulu faire,)
s auriez dû nécessairement la
itter selon la disposition expresse
ce même Decret, aussi-tôt que
ı m'a rendu ma liberté. Que si
prétend que l'absence d'un Ar-
vêque qui est libre, & les em-
hements qu'une Puissance sécu-
re peut apporter aux fonctions de
Grands Vicaires, donne au Cha-
re le même droit de prendre en
n l'Administration de son Dioce-
, que si l'Evêque étoit captif parmi
Schismatiques & les Infideles, on
tend confondre des choses qui
sont entiérement différentes; un Evê-
e captif avec un Evêque libre;
un Evêque qui ne peut agir ni par
soi-même ni par autrui, avec un
, Evêque qui le peut & qui le doit;

1655. „ un Chapitre, un Clergé, un Pe
„ qui ne peut recevoir aucun ordı
„ aucune lettre de son Evêque, ı
„ un Chapitre & un Diocese, q
„ peuvent recevoir, & qui les
„ même recevoir avec respect,
„ tous les Canons de l'Eglise.
„ Quand un Evêque est pris
„ entre les mains des Infid
„ une violence étrangere qui
„ les Fonctions Episcopales,
„ met dans une impuissance
„ de gouverner son Diocese,
„ laquelle l'Eglise n'a aucun por
„ mais ici l'Evêque étant libre
„ je le suis, graces à Dieu,
„ envoyer ses ordres & établir
„ sonnes qui le gouvernent en
„ sence; & les empêchements
„ passion & l'animosité y vo
„ apporter ne doivent être co
„ que comme des entreprises
„ attentats contre l'autorité Ep
„ auxquels des Ecclésiastiques ne
„ vent déférer sans trahir l'honne
„ l'intérêt de l'Eglise. Et comme
„ que la personne d'un Evêque est
„ tive parmi les Infideles, il n'y
„ que son Eglise ne doive faire
„ le racheter, jusqu'à vendre se
„ ses sacrés, si elle ne peut tr

autrement dequoi payer sa rançon, 1655.
ainsi lorsqu'on veut retenir, non sa
ne, parce qu'on ne le peut
, mais son autorité captive,
ı Eglise doit employer tout ce
elle a de pouvoir, non contre
, mais pour lui, non pour usur-
: son autorité, mais pour la dé-
re contre ceux qui la veulent
tir.

ar vous sçavez, Messieurs, que
dans ces rencontres de persé-
s & de troubles que le Clergé
tenir plus que jamais insépa-
nt uni avec son Evêque, &
comme les mains se portent
ellement à la conservation de
e, lorsqu'elle est menacée de
ues dangers, les premiers Ec-
tiques d'un Diocese qui sont
n ins des Prélats par lesquelles
issent & par lesquelles ils con-
nt les peuples, ne doivent ja-
s'employer avec plus de vi-
ır & de plus de zele à mainte.
l'autorité de leurs Chefs & de
, Pasteurs, que lorsqu'elle est
violemment attaquée & que la
uiance séculiere se veut attribuer
droit d'interdire ses fonctions Ec-
iastiques à ses Grands Vicaires,

1655 „ & de faire passer en d'autres mai
„ selon qu'il lui plaît l'Administrati
„ de son Diocese.

„ Mais si l'on peut dire qu'un E
„ que laisse son Siege vacant &
„ donné, & qu'ainsi d'autres en peu
„ prendre la conduite malgré lui,
„ qu'on le persécute & qu'on veut
„ pêcher, qu'il ne le gouver
„ lui-même ou par ses Officiers;
„ de grands Prélats, que diverse
„ sécutions ont obligés autrefois
„ s'enfuir & de se cacher, soit
„ la foi ou pour de prétendus in
„ d'Etat & des querelles, touc
„ liberté de l'Eglise, & qui ne
„ pas cependant de gouverner
„ Dioceses par leurs lettres &
„ ordres qu'ils envoyoient à leurs
„ gés & à leurs peuples :
„ Prélats, dis-je, auroient dû q
„ rer tout ce temps-là sans auto
„ comme des déserteurs de leurs
„ ges, & leurs Prêtres auroient
„ droit de s'attribuer leur puis
„ & de leur ôter par un Schisme
„ stable l'usage de leurs caracte

„ Le grand S. Cyprien, Evêq
„ Carthage, (pour n'apporter q
„ seul exemple de l'antiquité) a
„ vu la persécution qui s'allumoit c

:re lui, & que les Payens avoient 1655.
demandé qu'on l'exposât dans l'amphithéatre aux Lions, se crut obligé
le se retirer pour ne pas exciter par
présence la fureur des Infideles
contre son peuple : ce qui donna su-
t à quelques Prêtres de son Eglise,
ne l'aimoient pas, de se servir
son absence pour usurper son au-
té, & s'attribuer la puissance que
ieu lui avoit donnée sur les fideles
thage. Mais il fit bien voir que
Siege n'étoit point désert, quoi-
l fut absent & caché, & que la
:ution l'empêchât de faire pu-
uement les fonctions d'un Evê-
Jamais il ne gouverna son Eglise
: plus de fermeté & de vigueur.
établit des Vicaires pour la con-
re en son nom & sous son auto-
:, il excommunia ces Prêtres qui
vouloient ravir sa puissance avec
s ceux qui les suivroient ; il fit
ses lettres tout ce qu'il auroit
étant présent. Le compte qu'il
rend lui-même écrivant au Clergé
Rome, montre bien clairement
jamais il n'avoit moins aban-
nné son Eglise, que lorsque la
oscription qu'on avoit faite de sa
ersonne & de ses biens l'avoit con-

„ pour la conduite qu'on de
„ nir envers ceux qui étoien
„ dans la perſécution. Il ordon
„ Lecteurs, des Sous-Diacre
„ Prêtres qu'il envoyoit à 1
„ gé. Il conſoloit les uns, e
„ les autres, & travailloit ſu
„ empêcher que ſon abſence n
„ lieu à ſes ennemis de faire u
„ me dans ſon Egliſe, & de ſé
„ lui une partie du troupeau c
„ commis à ſa conduite.

„ Que ſi ce St. Evêque de C
„ n'avoit rien perdu du droit
„ verner ſon Egliſe même,
„ plus un Archevêque de F
„ ſerve-t-il le droit de gouver
„ jours la ſienne, lorſqu'il n'e
„ caché ni inviſible, mais qu'
„ poſé à la plus grande lum
„ monde, qu'il s'eſt retiré au
„ Chef de tous les Evêques &
„ commun de tous les Rois
„ ques, qu'il y eſt reconnu
„ Sainteté pour légitime Préla
„ Siege, & qu'il exerce public
„ dans la Maîtreſſe de toutes le

„ Et il ne sert de rien de dire que 1655.
le sujet de la proscription de S. Cyprien étant la Guerre que les Payens faisoient à la foi ; on ne doit pas étendre cet exemple à la proscription d'un Archevêque qui n'est persécuté que pour des prétendus intérêts l'Etat : car pour quelque sujet que l'on proscrive un Prélat, tant qu'il lemeure revétu de la Dignité Episcopale & que l'Eglise n'a rendu aucun jugement contre lui ; comme nulle proscription & nulle interdiction qui viennent de la part des Puissanséculiéres ne peuvent empêcher qu'il ne soit Evêque, & qu'il ne plisse son Siege ; elle ne peut ni empêcher qu'il n'ait le droit & pouvoir d'en exercer les fonctions, qu'il l'a reçu de Jesus-Christ & n des Rois, & qu'ainsi tout son rgé ne soit obligé en conscience déférer à ses ordres dans l'administration Spirituelle de son Diocèse.

„ C'est donc en vain qu'on veut couvrir la violence d'un procédé oui & sans exemple par le sujet dont on le prétexte, c'est-à-dire, des accusations chimériques & imaginaires de crimes d'Etat, qui

„ je jouiſſois par mes Grands Vi
„ étant en priſon, que depuis l
„ qu'il a plu à Dieu de me ren
„ liberté. Que ſi j'ai été Evêque
„ priſonnier, ne le ſuis-je plus é
„ Rome? Suis-je le premier Prél
„ ſoit tombé dans la diſgrace
„ Cour & qui ait été contrai
„ ſortir hors du Royaume? Que
„ ceux à qui cet accident eſt a
„ n'ont pas laiſſé de gouverner
„ Dioceſes par leurs grands V
„ ſelon la Diſcipline inviolable
„ gliſe, quel eſt ce nouvel abus
„ Puiſſance ſéculiere qui foul
„ pieds toutes les Loix Eccléſiaſt
„ quelle eſt cette nouvelle ſervit
„ & ce nouveau joug qu'on ve
„ poſer à l'Egliſe de Jeſus-Chri
„ faiſant dépendre l'Exercice Di
„ la Puiſſance Epiſcopale, de to
„ caprices, de toutes les jalouſi
„ des Favoris?

„ Feu M. le Cardinal de Ric
„ n'étant encore qu'Evêque de I

s on ne s'avisa de porter son 1655.
pitre à prendre le Gouvernement
on Evêché, comme si son Siege
été désert ; & ses Grands Vi-
es continuerent toujours de le
verner en son nom & sous son
orité. Et n'avons-nous pas vu en-
e que feu M. l'Archevêque de
ırdeaux ayant été obligé de sor-
le France & de se retirer au mê-
Comtat d'Avignon, il ne cessa
ıt pour cela de conduire son Evê-
, non-seulement par son Grand
aire, mais aussi par ses ordres &
églements qu'il envoyoit du lieu
a retraite & dont j'en ai vu moi-
ne de publics & d'imprimés?
'our être à Rome, qu'on peut
eller la Patrie commune de tous
Evêques, perd-on le droit que
conserve dans Avignon? & pour-
i l'Eglise ne jouira-t-elle pas sous
Regne du plus Chrétien & du
pieux Prince du monde, de
des plus sacrés & des plus in-
lables de ses droits, dont elle a
paisiblement sous le Regne du
Roi son Pere? Mais ce qui m'a
sé une sensible douleur, a été
voir appris qu'il se soit trouvé
x Prélats assez indifférents pour

„ conférer les Ordres ſacrés dan
„ Egliſe, ou plutôt de les profa
„ un attentat étrange : n'y aya
„ de plus établi dans toute la
„ pline Eccléſiaſtique que le dr
„ chaque Evêque de communi
„ Puiſſance Sacerdotale de Jeſu
„ à ceux qui lui ſont ſoumi
„ qu'aucun Evêque particulier l
„ faire contre ſon gré, que p
„ entrepriſe qui le rend digne
„ privé des fonctions de l'Eſpi
„ dont il viole l'Unité Sainte
„ l'Ordonnance de tous les
„ Conciles, que celui de *Trent*
„ nouvellée.

„ Que ſi les Conciles, lors
„ que le Siege eſt vacant par l
„ d'un Evêque, défendent au
„ tre de faire conférer les Ord
„ une grande néceſſité, telle qu
„ une vacance qui dureroit pl
„ an ; & ſi ce que le Concile de
„ a établi ſur ce ſujet, n'eſt qu

àcrer des Autels dans une Eglise 1655.
ıi la mort a ravi son propre Paf-
: n'est-il pas visible que ce qui
ıroit pas été légitime quand mon
auroit été vacant par ma mort,
ıt être encore moins par la vio-
:e qu'on a exercée contre moi
ınt & en liberté? & que la pré-
ation avec laquelle on s'est porté
ette entreprise la rend tout à fait
ıcusable, & digne de toutes les
ı les plus séveres des Saints
ı ?
ıis il est temps, Messieurs, que
de Paris sorte de l'oppréssion
laquelle elle gémit, & qu'elle
dans l'ordre dont une violence
ıngere l'a tirée. Je ne doute point
ceux qui ont eu même le moins
fermeté pour s'opposer à l'impé-
té de ce torrent, ne bénissent
ı lorsqu'ils verront cesser tous les
textes qui ont donné lieu à ce
ndaleux interregne de la Puissance
copale. On ne peut plus dire que
ı ignore le lieu où je suis, on
peut plus me considérer comme
ermé dans un Conclave. Je ne
s plus trouver moi-même de pré-
tes ni de couleurs à cette longue
ience si contraire à toutes les an-
F 3

1655. „ ciennes pratiques de l'Eglise, &
„ me donneroient un scrupule étran
„ si Dieu, qui pénetre les cœurs,
„ voyoit dans le mien que la c
„ de mon silence n'a été que ce
„ fond respect que j'ai toujours
„ servé, & que je conserverai éte
„ lement pour tout ce qui port
„ nom de Roi, & l'espérance q
„ grandes & saintes inclinations
„ brillent dans l'ame de Sa Maj
„ porteroient à connoître l'injure
„ l'on a faite sous son nom à l'E
„ Je ne puis croire, Messieurs, q
„ Saint-Esprit qui vient de témo
„ par l'élection de ce grand &
„ Successeur de Saint Pierre, u
„ tection toute particuliere à l
„ Universelle, n'ait déja inspiré
„ le cœur de notre grand Monar
„ des sentiments très-favorables
„ le rétablissement de celle de
„ Je ne fais point de doute que
„ zele ardent que j'ai fait paroître
„ toutes les occasions pour son
„ ce, n'ait effacé de son Ame ro
„ ces fausses impressions qui ne
„ vent obscurcir l'innocence, &
„ suis persuadé que dans un temps
„ l'Eglise répand avec abondance
„ trésors de ses graces, la piété

, Messieurs, la Bulle de notre
e le Pape pour la faire pu-
selon les formes, & au cas qu'ils
ient pas à Paris, ce que j'aurois
rtant peine à croire, je l'envoie
sieurs les Archiprêtres de la
lelaine & de Saint Severain,
en user selon mes Ordres &
la pratique ordinaire du Dio-
. Par le même Mandement, je
donne l'Administration de mon

„ ces difficultés où vous
„ l'appréhension de voir le
„ ment de son Archevêché
„ abandonné. J'aurois au
„ Conclave donné ces ord
„ n'eusse mieux aimé que
„ eussiez reçus en même t
„ je reçois des mains de Sa
„ plénitude de la Puissanc
„ piscopale par le *Pallium*
„ la marque & la consom
„ prie Dieu de me donner
„ nécessaires pour l'employe
„ obligations à son service &
„ re, & je vous demande
„ qui implorent sur moi le
„ tions du Ciel. Je les espe
„ charité, & je suis, Me
„ votre très-affectionné Se
„ Confrere le CARDINAL
„ Archevêque de Paris. *L*
22 *Mai* 1655.

Cette Lettre eut tout l'e
pouvois desirer. Le Chapitr

s ou quatre ſujets qui n'étoient pas 1655.
ıcment de leur compagnie.
Monſieur d'Aubigni du nom de
art, s'y ſignala autant par ſa ferme-
que le bon homme Vantadour s'y
remarquer par ſa foibleſſe. Enfin,
s Grands Vicaires reprirent avec
rage le gouvernement de mon Dio-
, & Monſieur le Cardinal Mazarin
obligé de leur faire donner une
ttre de Cachet pour les tirer de Pa-
, & les faire venir à la Cour pour
ſeconde fois. Je vous rendrai
te de la ſuite de cette violence,
que je vous aurai entretenu d'un
ıı qui ſera curieux, en ce qu'il
ɔprement le caractere du mal-
ır le plus ſenſible, à mon opinion,
i ſoit attaché à la diſgrace.
Une Lettre que je reçus de Paris,
lque temps après que je fus entré
s le Conclave, m'obligea à y dé-
ner en poſte Malclerc. Cette Lettre
étoit de Mr. de Caumartin, por-
t que Mr. de Noirmoutier traitoit
ec la Cour par le canal de Madame
Chevreuſe & de Laigues, que cel-
là avoit aſſuré le Cardinal que celui-
ne me donneroit que des apparences,
qu'il ne feroit rien contre ſes inté-
s, que le Cardinal lui avoit déclaré

Villeroi, & que je devois con
dessus. Cette affaire, comme vo
méritoit de la réflexion, & c
je fis, jointe au besoin que j'
pourvoir à ma subsistance, m'
comme je viens de vous le
envoyer en France Malclerc
ordre de faire concevoir à m
la nécessité qui me forçoit à
penses qu'ils ne croyoient

e faire la Cour à [illegible]
Mr. de Chalons que [illegible]
passant, essaya aussi de le [illegible]
a même raison; il voulut é-
suivre son ordre. Il fut [illegible]
passant à Montmirel, par des
Madame de Noirmoutier, [illegible]
gea de la voir. Il eut l'adresse
ire croire qu'il se rendroit aux
qu'elle lui alleguoit en foule,
mpêcher d'aller trouver son
il se démêla par cette ruse

1655. de Noirmoutier & de Lamet à
lieue de Mezieres, chez un G
homme nommé Mr. d'Haudrey
premier ne lui parla que des
tions qu'il avoit à Madame de
vreuse, de la parfaite union qui
entre lui & Laigues, & des sujets
avoit de se plaindre de moi,
est le style ordinaire de tous les i
Le second lui témoigna toutes
de bonnes volontés pour moi, m
lui laissa voir en même temps
grande difficulté à se pouvoir
des intérêts ou plutôt de la con
du premier, vu la situation des
Places, dont il est vrai que l'un
pas considérable sans l'autre. E
Malclerc qui se réduisit à leur de
der pour toutes graces, en mon
de différer seulement leurs acco
dements jusques à la création du
veau Pape, ne tira de Noirmo
que des railleries, de ce qu'il s
lui-même laissé surprendre aux f
lueurs avec lesquelles j'affectois
soit-il, d'amuser tout le monde tou
l'exaltation de Chigi, & il rev
Paris où il apprit de Mr. de Ch
la création du Pape Alexandre.

Mes amis auxquels je l'avois n
par Malclerc en conçurent tout

t pour colorer la précipitation
accommodement, il ne cacha
cruelle douleur qu'il avoit de
pas accordé le petit délai que
avoit demandé. Sa honte pa-
ans ſon diſcours & ſur ſon vi-
ſus plus cet homme mal-
tyran, qui voulois ſacrifier
amis à mon ambition & à
e. On ne parla dans la con-
que de la tendreſſe que l'on

1655. & que des facilités que l'on e:
trouver. La conclusion fut ur
très-grande de prendre dix n
par lesquels l'on espéroit dans
besoin que j'avois d'argent, d
mon égard & de couvrir à celt
de, le cruel tort que l'on m'
Malclerc refusa les dix mille é
que mes amis le pressassent beau
recevoir. Ils m'en écrivirent n
force, & ils ne me persuadere
je me remercie encore de mon
Il n'y a rien de plus beau que d
graces à ceux qui nous manqu
a rien à mon sens de plus foibl
recevoir. Le Christianisme qui
mande le premier, n'auroit p
de nous enjoindre le second, s'
Quoique mes amis eussent ét
de ne pas refuser les offres
Noirmoutier, parce qu'il les a
de lui-même, ils ne crurent p
de la bienséance d'en sollicit
velles envers les autres, au m
la bonne conduite les obligeoi
même de faire des triomphes
tion de Chigi. Ils suppléeren
propres fonds à ce qui étoit de
sant & de plus nécessaire, &
vint me trouver à Rome, c
assure qu'il ne fut pas désavou

celui-ci, est l'image véritable
que tous ceux qui manquent à
ls dans leurs disgraces, ne man-
nais de suivre. Leur premiere ap-
est de jetter dans le monde des
rds du mécontentement qu'ils
d 'oir de ceux qu'ils veulent
r; & la seconde, est de dimi-
it qu'ils peuvent le poids des
ns qu'ils leur ont. Rien ne leur
plus utile pour cet effet, que
des apparences de reconnois-
vers d'autres, dont l'amitié ne
être d'aucun embarras. Ils
nsi l'attention que la moitié
mes ont pour les ingratitudes
touchent pas personnellement,
it la véritable reconnoissance
r . Il est vrai qu'il y a toujours
plus éclairés ausquels il est diffi-
onner le change, & je me sou-
e propos, que Montresor à qui
it donner une Abbaye de douze
de rente, lorsque Mrs. les

1655 *pas que Mr. de Joyeuse eut donné l*
néfices en cette année-là. M. de Noi
tier fit, pour justifier son ingratitu
que Mr. de Montresor n'avoit fai
pour flatter l'entêtement qu'il avoi
Madame de Guise. J'excusai celui-
le principe de son action ; je fus
ment touché de celle de l'autre. L'u
reméde contre ces sortes de déplaisi
sont plus sensibles dans les disgrac
les disgraces mêmes, c'est de ne
faire le bien que pour le bien mêr
moyen est le plus assuré. Un mauv
turel est incapable de le prendre,
que c'est la plus pure vertu qui no
seigne. Un bon cœur n'y a gueres
de peine, parce qu'il joint aisém
motifs des graces qu'il fait à la sat
de sa conscience, les confidé
son amitié. Je reviens à ce qui co
ce qui se passa en ce temps-là à l
de l'Administration de mon D

Aussi-tôt que la Cour eut appris
Chapitre l'avoit quittée, elle ma
deux Grands Vicaires, aussi-bien c
Loisel, Curé de St. Jean, Chano
l'Eglise de Paris, & M. Briet, Cha
qui s'étoient signalés pour mes in

FIN.

-OCÈS-VERBAL

la Conférence faite à Ruel, par MM. les Dépu-
's du Parlement, Cham-
re des Comptes, & Cour
s Aides, ensemble ceux
la Ville;

it toutes les propositions qui été faites, tant par les Princes Députés de la Reine, que par Députés desdites Compagnies, & tout ce qui s'est passé entr'eux dant ladite Conférence.

---

piece sert d'éclaircissement aux Mémoires du Cardinal DE RETZ.

Conference.

Du Jeudi 4 Mars 1649.

Députés pour la Conference t des Compagnies fouveraines la Ville s'etant tous trouvés uf heures du matin au logis premier Président au nombre de ngt-deux ; sçavoir, treize du Parlement, trois de la Cham-

porte St. Honoré, où ils furen
tés au moins deux heures en
par les Bourgeois qui étoient
ce jour-là, lesquels visiterent u
chariots & bagages desdits De
dont ceux qui étoient passés
miers accompagnés de la co
des Gardes de Mr. le Prince
avec leur Cornette attendirent
tres qui étoient derriere jusqu
nier hors la ville , entre lad
& celle de la Conférence. Là
Saintot, Maître des Cérém
les trouver avec la Compagr
des de Mr. le Maréchal de
qui étoient au bout du
Reine, pour les escorter jusq
Aussi-tôt les Gardes de Mr.
de Conti s'en retournerent a
& furent conduits ainsi avec
tre escorte qui les vint joindre
de Boulogne, audit lieu de R
ils arriverent sur les trois h
en entrant hors la porte le
Saintot leur dit & nomma à
les logis qui leur avoient été n
par les Fouriers du Roi, où ils
tous. Peu après ledit sieur Sain
trouver Mr. le premier Préside
étoit logé au logis de Mr. C
garde-rôle de la grande Chanc

Duc d'Orléans attendoit les De
pour commencer la Conférence
feroit avec lui, Mr. le Prince,
Cardinal, Mr. le Chancelier &
es du Conseil. Que Mr. le Prince
la gauche, & le Parlement &
res Compagnies ensuite. Mr. le
r Président dit qu'il voyoit d'a-
leux difficultés en cette proposi-
'une pour la personne du Car-
& l'autre pour la séance : qu'il
mbler Mrs. les Députés de
Compagnies pour en délibé-
qui ayant été fait à l'instant,
olu qu'on diroit audit sieur
que la Compagnie ne pouvoit
en Conférence avec ledit Cardi-
r ce ledit sieur Saintot étant
, dit que la Reine desiroit qu'il
; & que l'ayant choisi pour Dé-
le Parlement ne devoit le trou-
uvais, puisque l'on n'empêchoit
tous ces Députés ne fussent
nférence; & que ce n'étoit point
ijets à donner la loi à son sou-

que cette réponse alloit à la
de la Conférence, prierent le
Saintot d'aller dire à Mr. le D
leans qu'il trouvât bon que l'A
lui rendît ses devoirs, & que
celle l'informeroient des raiso
lesquelles la Conférence ne pou
faite avec ledit Cardinal. Mr.
d'Orléans manda qu'il n'étoit po
pour recevoir des compliment
étoit venu pour donner la paix à
ce, & que cela pouvoit être fait
heure, qu'il falloit que le Car
à la Conférence. Les Députés
derent qu'ils ne pouvoient le co
& qu'ils le prioient de trou
que deux des Messieurs lui
tendre les motifs de l'Assem
le Tellier fut envoyé de sa
apprendre ces motifs, & les a
à Mr. le premier Président, q
que l'Assemblée ne le pouvoit
tre à la Conférence, pour ce q
été déclaré perturbateur du r
blic. Que c'étoit l'ennemi com
que c'étoit contre lui que se
Conférence. Ledit sieur le Te
que si l'Assemblée entendoit
Cardinal ne fût point admis à
férence, il avoit charge de m
le Duc d'Orleans de dire qu'il

t à St. Germain, & que les-
ıtés pouvoient s'en retourner
& répéta cela par trois fois,
a, disant que Monsieur alloit
n carrosse. Les Députés réso-
de s'en retourner à Paris le
n, demanderent escorte pour
chacun se retira chez soi.
emain Vendredi étant levés,
rent ordre de charger leur
& allerent à la Messe, au re-
laquelle ils s'assemblerent tous
. le premier Président, où fut
e Monsieur ne s'en étant
il y avoit apparence de croire
nce de renouer la Confé-
oit pas perdue, & sur cela
t des propositions en avant,
les comme on commençoit à
vint le sieur de Termes à
la chambre, qui demanda
a Sr. le Président de Mêmes,
lit que son Altesse Royale desi-
à M. le premier Président, &
ite dequoi fut mis en délibé-
devoient aller, & fut arrêté
e qu'ils iroient pour enten-
e ladite A. R. avoit à leur dire.
dînée l'Assemblée étant con-
Mr. le premier Président,
dit que pour obvier à la diffi-

culté que l'on faisoit d'admet
dinal, l'on proposoit de do
Députés de la part de la I
deux de la part de l'Assem
dans une chambre particulie
de son A. R. qui est le Chât
fereroient sur les propositions
à faire de part & d'autre, &
roient aussi aux Députés
d'autre ce qui auroit été pr
en déliberer, & en porter
aux mêmes Députés, qui se
uns dans une chambre dudit
& les autres dans une autre
cette proposition s'alloit met
libération, est survenue la
l'un de Mrs. du Parlement,
un peu surpris l'Assemblée,
que l'on n'avoit point eu
Paris. La proposition déliberé
arrêté que l'on se transporte
son A. R. pour lui rendre
Que l'on nommeroit des Dép
conférer avec les siens, &
assemblée seroit au logis de l
mier Président. Que les Dépu
iroient au Château le jour
autres de la Conférence, rapp
à l'Assemblée au logis dudit
mier Président, & qu'ils
roient, & que pour la prem

Députés de la Conférence. Le
ient fait, nous avons laissé son
dans sa chambre, & sommes
une où les Députés de part
re se devoient assembler, & de
e autre où nous devions être.
t assis, on a nommé pour Dé-
pour la Conférence, pour le
jour, Mr. le Président le Coi-
& Mr. le Président Viole. Sur
le sieur Saintot est venu nous
e Mr. le Chancelier & Mr. le
étoient nommés par son A. R.,
lesdits sieurs Président le Coi-

porteur des Lettres du si
Intendant à Corbeil, le
avoient été baillées par Mr.
par lesquelles on prétendoi
la diligence faite pour le
Mais cette Lettre ne nous j
de la livraison. Après plus
& venues, nous avons obt
cents muids de bled pour
tre jours, moitié de Lagni
Corbeil, & à cette fin tou
ont été expédiés, & mis ent
d'un des Echevins pour y
en donner avis de cejourd
les cent muids de Mercre
ont été accordés qu'à la c
l'heure même nous recev
propositions, & baillerions
pour en délibérer. Pourtant
main notre proposition a é
ture des passages pour toute
vivres. La leur a été, que le
iroit à St. Germain faire
pendant un temps, après le
le congedieroit. Qu'il ne se
semblées des Chambres de tro
pour Mercuriales & récept
n'assisteroit à l'Assemblée des
que ceux qui auroient vingt
vice, & que l'Assemblée ne
que par la résolution de la gra

I ; Députés ont commis, pour
r nos propositions, Messieurs les
ents le Coigneux, Viole, de
ieil Conseiller, Paris Maître des
:s, Bragelonne Conseiller en la
des Aydes, & Fournier, Eche-

nedi à dix heures du matin,
premier Président n'a point été
Conférence à cause de sa maladie.
fut cause que nous allames au
i, & entrames en la Chambre
Assemblée, par un escalier
l'entrée de la porte, sans être
de peu de personnes, & mon-
droit en notre Chambre. Les
ayant pris place, M. le Prési-
Mêmes dit que M. le pre-
Président lui avoit envoyé une
qui venoit de la part de M. le
it de Bellievre & avoit été ap-
le Vendredi au soir par le sieur
Roussiere, premier Gentilhomme
Chambre de M. le Prince de
: & ayant montré la lettre elle
lui lue. Et elle étoit en ces
L

MONSIEUR,

Il est midi, il n'y a poi
arrivé à Paris par la ri
nous n'avons reçu du sie
non plus que du sieur Lesc
que des procès verbaux, qu
prennent qu'il n'y a point d
à Corbeil, à Melun, ni à I
tels que l'on s'étoit imag
difficilement on pourra tirer
riviere les trois ou quatre c
de bled que nous devrions
reçu. Et comme cet Artic
seulement le premier, mai
ment de la Conférence, san
sement duquel, & l'exécutio
soi, l'on ne peut entrer e
cussion d'aucune chose : La
chargé de vous écrire le ma
auquel est cette affaire, afin e
averti, & par vous, Monsi
les autres Députés, il y so
Nous espérions ce matin re
ordres généraux pour laissi
en cette ville, non seulement
mais aussi les autres grain
bois, fourrages, & autres c
saires pour subsister pendan
de la Conférence, sans qu'il

recevoir en particulier chaque jour les ordres porteroient celui de arri r pour les trois jours pas- s e t les trois cents muids , n is toute la quantité que ir arbitré se devoir consom- jour, ensemble des autres aont nous attendons la liberté 's, tant par l'une que par s rivieres, & par la terre, oit, pour la facilité de les ler. Nous espérons donc que ferez avoir un passeport gé- r ceux que nous chargerons , même pour un de Mrs. llers, si la Cour jugeoit né- le lui commettre. Il vous pourvoir à la liberté du com- a ici à Ruel pendant la Confé- & de me croire,

ONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur.

DE BELLIEVRE.

, ce 5
1649.

tres Députés, pour se plaindre de
xécution des promesses du bled, &
dit par eux que l'ordre avoit été d
& que l'on le pouvoit exécuter, &
étoient prêts d'abondant de donne
veaux ordres & nouveaux passep
ce qui a été donné en charge aux E
vins pour y tenir la main. Cela fait,
lu les propositions qui avoient été
sées par Mrs. lesdits Députés, ci-
nommés, qui étoient en ces te

Leurs Majestés sont très-humb
suppliées d'accorder dès à présent
verture des passages pour toutes
de vivres & denrées, comme au
liberté du commerce : l'un & l
étant absolument nécessaire pou
conservation de la ville capita
Royaume.

Leurs Majestés sont aussi très-l
blement suppliées, pour parvenir
paix générale, de vouloir députe
personnages de probité & suffisance
tre lesquels il leur plaira choisir a

: publique : Leurs Majestés sont très-
mblement suppliées d'honorer Paris
urs présences, aussi-tôt que la Con-
nce sera terminée.
ayant été délibéré si elles étoient
vées bonnes, il a passé tout d'une
: qu'oui. Aussi-tôt elles ont été por-
ux Députés de l'autre côté, &
a fait lecture des propositions
es de la part de S. A. R., qui
nt en ces termes.
Le Roi ayant transféré la séance du
nent de Paris à Montargis, pour
sons qu'il a ci-devant assez dé-
, & depuis trouvé bon que les-
Officiers se rendissent dans trois
à Saint Germain près sa personne,
y tenir son lit & son Parlement:
ajesté veut que ladite translation
exécutée, & pour cet effet elle
toutes sortes d'assurances pour
personnes, charges & biens desdits
iers, lesquels demeureront & fe-
la fonction de leurs charges près
personne de Sa Majesté, jusques à
que par icelle il en ait été autre-
nt ordonné.
'il ne sera fait aucunes assemblées
Chambres dudit Parlement pendant
is années, sans la permission expresse
Sa Majesté, si ce n'est pour les

mercuriales & réceptions des Offi
de la compagnie : sans qu'esdites
semblées il puisse être traité d
affaires. Et lesdites trois années
nul desdits Officiers du Parlemen
pourra se trouver esdites assem
qu'après vingt années de service
les Chambres ne pourront être a
blées pour quelque cause que ce
qu'elle n'ait été jugée légitime &
cessaire par la grand'Chambre
seule il appartient d'en juger.

Sur lesquelles choses ayant dél
il a passé tout d'une voix que l'o
pouvoit entendre, & cette rép
été ainsi portée aux Députés de
A. R. Avant que de se retitrer il
dit que le sieur de la Roussiere,
tôt après son arrivée, avoit eu d
des; qu'il n'avoit pu déposer la c
qu'il avoit vers le Parlement, &
l'avoit fait loger chez Mr. le Telli
a été trouvé à propos de dema
qu'il eût liberté de venir exp
sa créance [illegible] de faire plainte
qu'il avoit été arrêté. Ledit sieur
Tellier a dit que ledit sieur de la R
siere, étant homme de condition, p
voit être venu pour négocier
chose que le fait de simples lettres,
que c'étoit la façon d'en user ainsi

; de condition. Que néan-
u l'on desiroit l'entendre, l'on le
venir. Et cela ayant été résolu, le-
r de Saintot l'est allé querir. Etant
lui ayant baillé séance derriere
résident le Coigneux, il a dit qu'il
autre chose à dire à la Compa-
ce qu'il avoit dit à Mr. le
Président: que c'étoit pour le
ls. Ce fait, on s'est retiré.
inée la Compagnie s'est dere-
ortée au Château en la même
. où étant assis pour attendre
de S. A. R., sadite Altesse
Mr. le Prince, & Mr. le Tel-
entrés à l'impourvu dans la
& S. A. s'approchant au mi-
lle étant debout & couvert,
res demeurés debout & tête
a dit qu'il avoit rendu ré-
nos demandes, & qu'il avoit
ce qui lui avoit été demandé;
s ne lui avions point fait de
sur les siennes, & que c'étoit
ieurs affectées. Qu'il nous
e pour derniere résolution,
Roi se départoit de la transla-
Parlement à Saint Germain,
ontentoit que le Parlement y
corps, pour y être tenu par
son lit de justice, & autoriser

main, & que nos paſſeports ſe
prêts pour retourner à Paris; qu'
reſtoit que nous ſerions reſponſ
tous les malheurs qui arriver
la France, ſi nous ne ſatisfaiſion
qu'il deſiroit de nous. Mr. le P
fait la même proteſtation contr
Mr. le Préſident de Meſmes a ré
fort généreuſement, & en ſubſt
dit; que la Compagnie avoit ſi

prêt de les faire comme
s fujets & Officiers
des assemblées, que
sembloit contraire à
du Parlement, que qui
t, disoit Conférence &
lors de la Ligue, Mrs.
oient beaucoup contri-
nent de la Loi Salique
ils avoient donné, qui
Couronne du défunt

ce qu'il avoit dit, & l'a enc
té, & Mr. le Prince a dit q
avoit été fait en ce temps-là,
fait courageusement, & que l'o
sçu gré à ceux qui l'avoient
que le temps étoit changé,
affaires du Roi requeroient
que Mr. le Duc d'Orleans
exécuté. Et sur cela ils se so
La compagnie n'ayant pas
les termes de la proposition
S. A. R. & trouvant quelque
à l'intelligence des propositio
voyé par deux fois les Dép
prendre les propositions par é
cela leur ayant été refusé, il
rapportées intelligiblement a
ci-dessus. Cela fait, on a lu
stilles qui avoient été mis
propositions, dont la teneur

I. ARTICLE.

SA Majesté l'accorde très-v
pour être exécuté dès le mo
le Parlement aura rendu au R
sance qu'il lui doit, & n'oub
pour faire que le commerce,
sorte d'abondance soit rétabli
Capitale du Royaume au p
point qu'elle ait jamais été.

II.

Sa Majesté l'accorde aussi très-volon-
ers, & ne fera rien en cela qu'elle n'ait
ratiqué par le passé, ayant employé
la négociation de la paix de Munster
Messieurs d'Avaux & Servien, qui sont
rsonnes de suffisance éprouvée. Que
les Espagnols se disposent à vouloir
iter de la paix à Munster ou sur la
ntiere, à quoi la fin des desordres
ésents contribueroit beaucoup ; ce
i dépend de l'obéissance du Parle-
nt, Sa Majesté y envoyera au plu-
ses Députés, & fera l'honneur à
Compagnie de choisir quelqu'un
s son Corps.

III.



me, de toutes les graces qu'el
départies, & nommément de c
sont portées par la Déclaration
d'Octobre dernier.

Aussi-tôt la Compagnie a pr
qu'il y avoit à faire sur les pr
de S. A. R. & d'un commun
jugé qu'il falloit en remettre l
ration au lendemain, en prés
M. le premier Président, & les
ont été envoyés à Mr. le Du
léans, pour le prier de le trou
Il a fait réponse, que nous avi
déliberé sans Mr. le premier Pr
& que nous le pouvions faire
attendu que l'affaire pressoit.
la compagnie s'est transportée ch
dit Sieur le premier Président
noit d'être saigné. Mr. le Prés
Mêmes a eu ordre de l'aller t
pour lui demander s'il avoit
que la délibération d'une affai
portante se fît en sa présenc
rapporté à la Compagnie, que
vouloit remettre la délibération
demain sept heures, Mondit
premier Président y assisteroit. S
question s'est meue si l'on la d
roit à l'heure présente, ou si o
mettroit au lendemain à sept

cises, pour en rendre réponse à S.
R. sur les neuf heures, & les Dé-
s ont été priés d'aller chez Mr. le
, pour en informer sadite A. R.
a supplier de le trouver bon, ce
le a témoigné avoir agréable. Je
vous avois pas mandé la forme de
férence, qui est telle, que le
intot est hors de la Chambre
s nous assemblons, dans un pas-
qu'il attend les Députés, lesquels
entrés dans ledit passage, ledit
intot va avertir Mr. le Chan-
& Mr. le Tellier qui sont dans
nbre de S. A. R. lesquels vien-
is la Chambre de la Conférence
tés, s'asseient du côté du feu
le, & nos Députés de l'autre
& là ils font les propositions de
d'autre.
Dimanche 7 Mars 1649 du ma-
essieurs les Députés étant assem-
nez Mr. le premier Président, Mr.
ident de Mêmes a fait lecture
Lettre envoyée ausdits Députés
ssieurs BARENNE, & ANDRE'E,
s députés du Parlement d'Aix
ment de Paris, avec les arti-
tenant leurs prétentions, dont
ur s'ensuit.

MESSIEURS,

Ayant reçu l'avis de l'arrêté d
tre Compagnie du dernier du
pour la Conférence de Ruel, &
ayant fait l'honneur d'y compr
les intérêts de la nôtre, suivant
nous a été prescrit : Nous vous
sons les articles & les prétentio
notre Corps, conformes aux instru
& pouvoirs à nous envoyés, nécess
pour rétablir le repos avec le se
du Roi en notre Province. Et com
vous a plu agréer l'union de votre
avec le nôtre, Nous espérons,
sieurs, de votre zele & de votre
volonté que vous prendrez le soi
nous procurer de la bonté du Roi
la Reine Régente le contenu au
articles, & le passeport pour alle
faire instance à l'égal des autres
pagnies. Et d'autant qu'on pou
avancer que notre Compagnie à v
traiter, Nous vous assurons, Messie
avoir avis certain qu'elle a sursis t
propositions, jusqu'à ce qu'elle eût
de nos Lettres, & appris si nous a
obtenu l'Arrêt d'union, tous nos
quets & les vôtres ayant été ar
Elle est maintenant informée, &

z, qu'elle ne se séparera jamais Sein de suivre vos ordres & votre Ils nous sont trop avantageux, paroître notre passion & élité au service du Roi : La urs, en particulier, c'est sup er d'agréer nos obéissan- de cr e que notre gloire plus c'est d'être,

SIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissants serviteurs,

RENNE, ANDRÉE, *Députés du Parlement de Provence.*

ce 6
1649.

la lecture de ladite Lettre, Président de Mêmes a fait récit qui s'étoit passé le jourd'hier en lée, en laquelle Mr. le premier n'avoit point assisté à cause de position, & il a été déliberé sur les propositions faites par Duc d'Orléans, & arrêté à l'é- premier article, que le siege is étant levé, Messieurs du Par- t se transporteront en corps à Germain, pour remercier le Roi

donner à la Ville de Paris,
faire tenir son lit de Justice po
blier la Déclaration, qui sera co
avec lesdits Députés pour le
ment de la tranquillité du
sans y faire aucune autre
Qu'incontinent après, mesdits
Parlement s'en retourneront
continuer les fonctions ordi
leurs charges. A l'égard du 2.
que les Ordonnances & Dé
vérifiées au Parlement, conce
fait de la Justice, Police &
particuliérement celles des
Mai, Juillet & Octobre dernier
exécutées, & que n'y étant
nové, le Parlement ne s'assem
pour la réception des Officiers
les Mercuriales pendant le
présente année 1649. Pour le
article, que le Roi & la R
gente seront très-humblement
de n'y point insister.

Ledit jour Dimanche 7 J

its Députés. Il a été fait entrer, été chargé de la part de l'Assem-, d'aller chez Mr. le Tellier, Secré- d'Etat, faire plainte de ce qu'on t retenu le Courier de ladite assem- à S. Clou depuis 7 heures du soir l'à sept heures du matin. Et a le- Sieur Saintot présenté un paquet etté, & ledit paquet ouvert, il trouvé des Articles dont a été lecture, lesquels ont été mis les mains des Députés ci-devant nés, pour dresser les articles de mblée, afin d'en dresser d'autres erviroient de réponses. Il a été en- délibere sur la lettre écrite par le Président de Bellievre, & sur ponse faite à la premiere proposi- de Messieurs les Députés, & é que l'on insisteroit à ce qu'on

[redacted]

Le Lundi 8 Mars 1649, du
les Députés étant assemblés ch
le premier Président, Mr. le I
de Nesmond a rapporté, q !
l'arrêté du jour d'hier, il a ét
Mr. Ménardeau trouver M. le
celier pour le prier que suivant
role donnée on laissât quelques
libres de la Ville de Paris, pour
entrer toutes sortes de vivres
rées nécessaires pour la subsit
Habitants d'icelle; & que Mo
Chancelier lui avoit promis (
entendre à Monsieur le Duc
ce jourd'hui. Peu de temps
Sieurs Fournier & Helyot,
députés pour la conférence,
voir une lettre qui leur avo
voyée de Paris, dont a été
re, portant en substance : Q
avoit causé le manque de
ris, étoit la disette de bat
étoit nécessaire de faire rem
Paris à Corbeil : pour raison
falloit obtenir les passeports. :
lesdits Echevins chargés de
pagnie, d'aller chez M. le Te
faciliter les convois de bleds
pendant le temps de ladite (
ce, ce qu'ils ont fait, & ont
lesdits passeports & un ordre

is. Ont été ensuite lus les articles
és le jourd'hier par le sieur de
)t, desquels la teneur s'ensuit.

PREMIEREMENT.

: les Officiers de la Cour de Par-
& des autres compagnies,
; Maîtres des Requêtes, qui
nommés par sa Majesté jusqu'au
: de vingt-cinq, se retireront en
ı qu'il plaira à sa Majesté leur
e, sans qu'ils puissent rentrer
Ville de Paris ni autres lieux,
x qui leur seront ordonnés, ni
une fonction de leurs charges,
à ce qu'il en soit autrement
par sa Majesté.

JE tous les Arrêts qui ont été
ladite Cour depuis le cin-
janvier dernier, tant pour af-
énérales que particulieres, en-
celui de Juillet 1648, concer-
; impositions vérifiées de la
; des Comptes & Cour des
, seront cassés & révoqués, &
utes & grosses tirées des Re-
de ladite Cour, pour être re-
és mains de sa Majesté.

QUE les gens de guerre qui ont
levés tant dans la Ville de Paris

qu'au dehors, & qui sont enc
pied, seront cassés & licencié
vertu des pouvoirs donnés tant
dit Parlement que par la V
Paris.

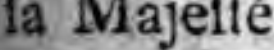
4. Le Prevôt des Marcl
Eschevins, assistés de bon n
notables Bourgeois, demander
don au Roi pour les Habitant
Ville de Paris, lesquels po
sentement les armes, sans qu
puissent reprendre qu'avec l'o
commandement exprès de sa
à laquelle ils jureront de noı
demeurer dans son obéissance,
se départir jamais de la fidélit
lui doivent, à peine d'être
comme rebelles.

5. La Cour de Parlement re
à toutes ligues, associations &
qu'elle pourroit avoir faits c
service du Roi, tant dedans le
me qu'avec les ennemis de ce
ronne, & seront la lettre de c
ensemble la créance de l'Envo
part de l'Archiduc Léopold, ti
Registres de ladite Cour de Pa
& mises és mains de sa Majes

6. Tous les deniers, meubl
selle d'argent, & papiers pris
vés aux particuliers, ou qu

vendus, leur ſeront rendus & reſti-
s, s'ils ſont en nature; ſinon la juſte
eur d'iceux, dont leſdits particuliers
ont crus par ſerment, tant pour la
alité que quantité. Et quant aux
miers des Tailles, Fermes & Gabelles,
ydes, cinq groſſes Fermes, convoi
Bourdeaux, qui ont été pris & en-
és, ils ſeront rendus à ſa Majeſté,
ne pourront leſdits Fermiers des
belles, Aydes, cinq groſſes Fermes
ayeurs des Rentes, & des Tailles,
pourſuivis ni contraints pour le
ement des Rentes étant ſur leſdi-
Fermes & tailles, pendant le temps
il ſera convenu.

LA Baſtille, enſemble l'Arſenal
tous les canons, boulets, grena-
, poudres & autres munitions de
rre, ſeront remis entre les mains
ſa Majeſté.





comme précedent la Déclai
mois d'Octobre dernier, non
ceux qui ont été donnés jusqu
me Janvier : n'étant point le
la Conférence. A l'égard d
donnés depuis ledit jour fixi
vier, qu'après qu'il aura pl
& à la Reine régente de décl
intentions touchant les Déc
Lettres de cachet, & aut
donnés depuis ledit jour, i

le quatrieme : Que l'article sera
n ces termes : Le Prevôt des
s & Echevins accompagnés
noı : de notables Bourgeois,
o ı Roi leur obéissance & leurs
ns, avec protestation d'une
nviolable : poseront les habitans
les armes, l'accommodement
siege levé, ne les ayant pri-
pour la nécessité de leurs dé-

cinquieme : Que cet article
ıx choses : le premier qui
, le Parlement n'ayant fait
traités, ligues, ni associations
ni dehors le Royaume. Au se-
Roi & la Reine seront très-
nent suppliés, que l'arrêté de-
dans les registres en l'etat qu'il
ı très-respectueux, & la pro-
ıt été portée toute entiere
M ɜltés sans en délibérer, pour
'oır sur icelui leurs volontés.
eursdites Majestés sont très-hum-
suppliées de trouver bon qu'il
ɔondu audit Envoyé par le Par-
Que la proposition ayant été
à ɹrs Majestés, elles ont
or au Parlement de lui faire
re que si le Roi d'Espagne veut
ɔyer des Députés en lieu qu'il sera

convenu pour traiter de la paix, l
Majeftés y en enverront de leur
dans le nombre defquels elles c
ront quelques-uns des Officiers du
lement

Sur le fixieme : Que les papi
les meubles étant en nature & non
dus feront rendus, & pour le
de l'article ne peut-être accorde
contraire, qu'aucuns en général
particulier ne pourront être reche
pour raifon des chofes contenue
l'article : fauf à fa Majefté de faire
grace qu'il lui plaira, à ceux
trouveront intéreffés aux chofes c
nues en icelui.

Sur le feptieme : Que l'acc
dement fait & le fiege levé, il
exécuté.

Sur le huitieme : l'Article ne
point en la délibération de la C
rence, & il n'y peut être pourvu
par les voies de droit en la form
dinaire.

Sur le neuvieme article : Qu'
peut être accordé aux termes qu'
couché, & fera Sa Majefté fupp
laiffer le jugement des intérêts co
en ligne de compte à la Chambr
Comptes, à laquelle la connoiffanc
appartient.

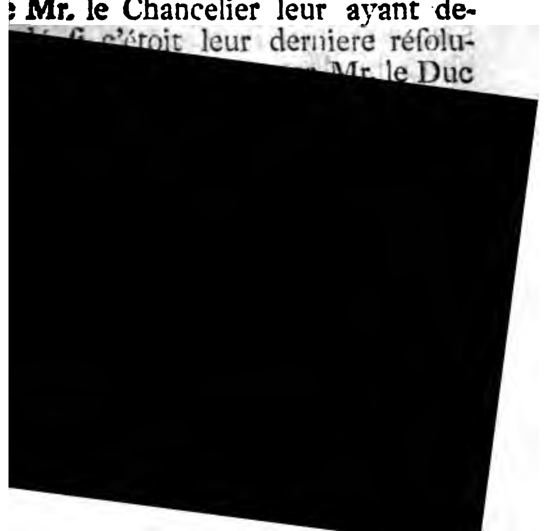
... a répondu, que le dessein ...
... n'avoit jamais été d'entre-
... la Jurisdiction de la Cour
..., & que l'ordre accoutumé.
... contestation entre les Com-
... roit être gardé, qui étoit,
... eur Général de la Cour
... endroit au Parquet du
... t: & qu'en cas que le diffe-
... t terminé, un Président &

Prefident le Coigneux, & Vi
fident aux Enquêtes, Déput
porter la réponfe aux trois p
propofitions faites par M. le D
leans, ont rapporté, qu'ayant
ver le jourd'hier ledit fieur D
leans, il leur avoit témoigné n
fatisfait de la réponfe faite fi
des propofitions touchant la
de l'affemblée des Chambres:
lant pas que dans le difpofiti
Déclaration qui devoit être c
& publiée au lit de Juftice qu
defiroit tenir à St. Germain, c
voit être fait mention de ladi
tion pendant le refte de la préf
née, il fût fait aucune r
l'exécution des Déclarations d
de Mai, Juillet & Octobre
mais feulement dans le narré.
Roi & la Reine & ledit fie
d'Orleans donnoient bien par
lefdites Déclarations feroient ex
& qu'en cas de contravention,
en étant averti il y feroit r
Mais qu'ils ne vouloient poin
ment que la condition de ne
nover aux Déclarations fût mi
vant ni après ladite ceffation d'
accordée pour le refte de l'année
Députés avoient propofé dive

s pour ne pas rompre sur une pro-
ion qui ne touchoit que le Parle-
: Que lesdits expédients par eux
osés étoient, que l'on ne parlât
dans la Déclaration de ladite
n, mais que l'on se contentât
ire un article secret, & de se
la promesse verbale ou par écrit
les Députés du Parlement pour
rence. Que lesdites Déclara-
it entretenues & n'y étant in-
il ne seroit point fait d'assem-
nt le reste de l'année, que
reception des Officiers & mer-
ur ce ont été lesdits expé-
ninés, ensemble un autre
l'un des Députés du Par-
pour ladite conférence : qui
mettre dans le dispositif de
éclaration, qu'il ne seroit fait
semblée des chambres pendant
de l'année, si ce n'étoit pour
ception d'Officiers & mercuria-
qu'aussi il ne seroit innové aux
clarations. Mais comme ces
nts, au dire de Mrs. les Prési
Coigneux & Viole, Députés,
nt pas pour satisfaire audit sieur
Orleans, la compagnie ayant
é ce qui étoit à faire en ce ren-
e, a arrêté, que ces mêmes Dé-

putés retourneroient vers Mr. le
celier & Mr. le Tellier, Députés
ſieur Duc d'Orleans, & inſiſte
par tous moyens, à ce que l'on
tentât de la réponſe qu'ils avoie
tée, ou que l'on prît un de ces expé
ont été enſuite lus les articles
par les Députés commis à cet
Après la lecture eſt entré le
Saintot dans l'aſſemblée qui a
Mr. le Duc d'Orleans atten
ponſe avec impatience. Mr. le
Préſident a dit qu'on la lui
roit promptement : leſdits
étant partis de l'aſſemblée pour
ter leur commiſſion, a été faite
d'une lettre écrite par le Prev
Marchands de Paris, aux E
députés pour la Conférence, &
d'une autre écrite par Mr. le
de Bellievre à Mr. le premier P
Après la lecture deſdites Le
été prié Mr. de la Nave, C
en la Cour, de porter celle de
Préſident de Bellievre à Mrs.
ſidents le Coigneux & Viole,
faire voir à Mr. le Duc d'Orl
la compagnie s'eſt levée.
Peu de temps après, Mr. le
Préſident a mandé tous les D
qui ſe ſont rendus chez lui

eures du soir, & là rassemblés,
rve de Mr. le Président Nico-
étoit indisposé, Mr. le Prési-
Coigneux a rapporté qu'il avoit
r. Viole été trouver Mr. le Chan-
& Mr. le Tellier, qui avoit in-
t représenté tous les expédients
ιés pour accommoder le différend
étoit meu pour la proposition de
sation des assemblées; & leur avoit
que pourvu que dans la Déclara-
où l'on devoit faire mention de
e cessation, il y eût des termes
ficatifs des véritables motifs que
mblée avoit eu pour se relâcher à
te cessation : qui étoient l'exécu-
ı desdites Déclarations des mois
Mai, Juillet & Octobre dernier, les
nes leur étoient indifférents : mais
Mr. le Chancelier leur ayant de-
s'étoit leur derniere résolu-
Mr. le Duc



feroit expédier leurs paffeports p
lendemain. Mondit fieur le Préfide
Coigneux a en outre rapporté,
avoit prié Mr. le Chancelier de
voir la lettre de Mr. le Préfid
Bellievre à Mr. le Duc d'Orl
que mondit fieur le Chancelier
dit l'avoir portée audit fieur Du
leans, & qu'il ne l'a pas vou
Sur quoi, attendu qu'il étoit
que l'affaire étoit importante,
Mr. le Préfident Nicolai étoit i
fé, a été remis à en délibérer
demain à fept heures du matin
été rendue la lettre dudit
dent de Bellievre, à Mr.
Préfident, qui s'eft chargé de
réponfe.

Le Mardi 9 Mars 1649 du
Mrs. les Députés étant affemb
Mr. le premier Préfident, &
libéré fur la réponfe faite par
Chancelier le jour d'hier à
Préfidents le Coigneux & Vi
été arrêté que lefdits fieurs Pré
le Coigneux & Viole, iront ve
le Duc d'Orleans lui dire, q
le bien de la paix, le refpect q
porte au Roi, à la Reine, à
à Mr. le Prince, la Compagnie
l'article comme il defiroit, fe p

ı'elle aura ſatisfaction ſur les ar-
qu'elle donnera, & ſur les ré-
faites aux articles propoſés de
t, & qu'il ſera fait regiſtre de
ole donnée; que les Déclarations
nois de Mai, Juillet & Octobre
er ſeront exécutées, & que la Com-
ie ne s'eſt relâchée à accorder la
tion d'aſſemblée qu'en conſéquence
ladite parole, & pour le deſir de
aix & de la tranquillité du Royaume.
Avant que de délibérer, Mrs. les
putés ont envoyé quérir le ſieur de
intot, Maître des cérémonies, &
nt prié d'aller dire à Mr. le Duc
Orleans qu'ils alloient délibérer, &
u'ils lui feroient auſſi-tôt réponſe: &
ı délibération étant commencée, eſt
etourné peu de temps après ledit ſieur
e Saintot, & a dit qu'il avoit fait à
le Duc d'Orleans les civilités de
[redacted] trouvé s'ha-
[redacted]

fidents le Coigneux & Viole, po
ter audit sieur Duc d'Orleans la
lution de ladite compagnie.

Le Mardi 9 Mars 1649 de r
Mrs. les Députés étant assemblé
Mr. le premier Président; Mr. l
fident le Coigneux a rapporté
suivant l'arrêté du matin, il av
avec Mr. Viole trouver Mr. l
d'Orleans au Château de Ruel, o
avec lui Mr. le Prince : & lui
fait entendre que la compagnie
doit l'article de la cessation d'ass
comme il desiroit, pour le respect
portoit au Roi, à la Reine, à
sonne & à Mr. le Prince, &
desir qu'elle avoit de la paix,
promettoit qu'il donneroit à ladit
pagnie satisfaction sur ses deman
sur les réponses faites aux articl
posés de sa part, après qu'elle
consenti un article d'importan
qui donnoit en quelque façon a
à la liberté & à l'autorité du Parl
Que Mr. le Duc d'Orléans lui
répondu qu'en matiere de Confé
si l'on ne tomboit d'accord de t
articles, les autres accordés ne ser
de rien. Que Mr. le Prince av
la même chose : qu'ayant repris
role, il leur avoit dit qu'il y av

icles contre toute raiſon & apparen-
:, que les compagnies ne les conſen-
troient jamais: par exemple le premier.
. le Prince l'interrompit, & dit quil
diſoit pas cela comme Député, &
ſi cela étoit, on ſçauroit bien que
répondre, & continuant, mondit
Préſident le Coigneux dit qu'il
répondu avec liberté, adreſſant
)le audit ſieur Duc d'Orleans :
quand il ſeroit encore d'une con-
plus relevée qu'il n'étoit, il
croire que ce n'étoit pas le
n d'avoir le cœur & les affec-
; hommes, en ne leur témoi-
que des effets de haine & de
, & s'étoient retirés. A été lue
ite une lettre du Prevôt des Mar-
ds, dattée de ce jour, écrite aux
'ins Députés.

I Mercredi 10 Mars 1649 du ma-
, Mrs. les Députés étant aſſemblés
. Mr. le premier Préſident, Mr.
Préſident de Neſmond a rapporté,
ſuivant l'arrêté du jour d'hier, il
été avec Mr. Meſnardeau au
c u de Ruel, pour parler à Mr.
Duc d'Orleans, & ayant appris
ſe promenoit dans le jardin pro-
: la Caſcade, ils l'y furent trouver,
x lui dirent qu'il avoit été accordé

verts, pour avoir non seuleme
grande quantité de bled, mais
foin, avoines, chairs, salines, &
choses nécessaires pour ladite
Paris. Mr. le Prince les interro
dit que l'on avoit déja laissé passe
deux cents cinquante muids de
repartirent qu'ils avoient assur
contraire, & qu'il étoit étra
l'on eût envoyé une révocation
difficulté qui s'étoit meue à la

'oient de révoquer le pouvoir
ıtés. Que ſi l'on ne leur tenoit
s étoient obligés de ne paſſer
avant. Sur cela Mr. le Prince
)it parlé fort hautement, &
ent retirés. Mr. le Préſident le
x a pris la parole enſuite, &
avoit été ce même matin voir
Duc d'Orleans, & avoit été
: dans ſa chambre, étant de-
feu, ne faiſant que ſe ver.

Parlement : & qu'enfin il lui
qu'il pourroit peut-être faire
beaucoup de maux à la com
mais qu'il ne la forceroit jamais a
ſentir à une paix honteuſe & d
nable. Aprés ce diſcours ont
deux lettres de Mr. le Pr
Bellievre, du 9 Mars, adre
M. le premier Préſident, & u
le Prince de Conti, l'arrêté du
lement, du 9 Mars, & l'ext

Prince dirent hautement qu'il n'é-
vrai que l'on eût donné aux
du Roi cette parole. Qu'ils n'a-
nt point eu d'autres ordres que
portés par les lettres écrites à Mr.
mier Président, qui portoient,
'on fourniroit le bled selon ce qui
t à la Conférence. Lesdits
putés repliquerent, que ladite
rence n'avoit été accordée dans
nt que sur la parole rappor-
lesdits gens du Roi; que l'ine-
on de cette parole donnoit sujet
inte du Parlement, & au dessein
avoient de révoquer le pouvoir
utés. Que si l'on ne leur tenoit
ils étoient obligés de ne passer
lus avant. Sur cela Mr. le Prince
avoit parlé fort hautement, &
étoient retirés. Mr. le Président le
neux a pris la parole ensuite, &
qu'il avoit été ce même matin voir
le Duc d'Orleans, & avoit été
duit dans sa chambre, étant de-
feu, ne faisant que se lever,
il lui avoit dit qu'il le venoit voir
comme Député, mais comme son
domestique. Que Mr. le Duc
ns lui avoit demandé s'il ne
it pas finir affaire, & terminer
conférence ce jour-là, & qu'il lui

tout ce qui étoit en son pouvo
les Députés lui ont fait plainte
néxécution des promesses du
des révocations des ordres d
lui ont fait voir l'arrêté du Parl
portant surséance de la Confér
l'ont prié de faire entendre à
Duc d'Orleans le juste sujet
plainte ; ce qu'il a promis, &
tiré. Peu de temps après le sie
tot est entré dans ladite cham
étoit la Compagnie assise, qui
que Monsieur le Chancelier pri
les Présidents le Coigneux & V
venir parler à lui dans une autre
bre : ce qu'ils ont fait, & é
trés, incontinent aprés ont dit
le Chancelier leur avoit dit q
le Duc d'Orleans s'impatientoit
si long-temps sans agir, & desir
miner la Conférence : qu'il lui
fait entendre que le manquem
promesse de fournir le bled le
choit de pouvoir passer outre à
Conférence. Sur cela Mr. le Cl
avoit demandé l'éclaircissement
intentions, & qu'ils avoient
Messieurs les Députés ne po
agir qu'ils n'eussent nouvelles c
de l'arrivée du bled à Paris,
tôt lesdits sieurs Présidents le C

oit être fourni jusques au jour
ture, & que Mr. le Duc d'Or-
r avoit répété qu'il falloit venir
;, que l'on avoit expédié des
s pour faire entrer dans Paris
ité de bled promise. Peu de
rès ont été apportés par le sieur
leux ordres du Roi, adressés
rs de Noailles & d'Amboise
ıdant à Lagni & Corbeil, &
Ieports en blanc, avec une let-

A été ensuite déliberé ce qui étoit à
sur les lettres de Mr. le Présiden
Bellievre, & sur l'arrêté du Par
& tout d'une voix il a passé qu'il
sursis à toute Conférence jusqu'à
vel ordre du Parlement, & que
les Présidents le Coigneux &
iroient vers Mr. le Chancelier
le Tellier leur faire entendre &
dire, que Mr. le premier Prési
Mr. le Président de Mesmes pren
l'heure de Mr. le Duc d'Orleans,
le voir l'après-dînée, & a été
le premier Président de faire
aux lettres de Mr. le Président
lievre, & mander ce qui av
arrêté ; ce qu'il a promis faire,
sont retirés tous lesdits Députés
maisons.

Le Mercredi 10 Mars 1649
levée, Mrs. les Députés étant ass
chez Mr. le premier Président,
Président le Coigneux a dit, qu'il
allé avec Mr. Viole, suivant l
du matin, trouver Mr. le Chancelie
Mr. le Tellier, & lui avoit fait ente
le susdit arrêté, & fait cononoître
Mr. le premier Président & Mr. le P
sident de Mesmes, par la visite q
devoient faire à Mr. le Duc d'Orl
avanceroient peut-être plus les affa

n n'avoit fait jusques à présent, desiroit les terminer. Mais que ieurs le Chancelier & le Tellier ntrés dans la Chambre de Mr. d'Orleans, pour lui faire enten- qui s'étoit passé, étoient retour- rs eux peu de temps apres avec sages rudes, & leur avoient dit r. le Duc d'Orleans s'étoit offensé qu'ils s'étoient retirés sans lui avis : qu'il s'en alloit à S. Ger- & alloit révoquer les passeports es donnés pour le bled : qu'il eparti ausdits sieurs Chancelier ellier, que la Compagnie n'avoit manqué de rendre les respects Mr. le Duc d'Orleans & qu'il ndroit toujours, mais que cet du matin avoit été fait pour le qui étoit dû au Parlement. oit prié la Compagnie de surseoir

de ses civilités, & lui ayant
dre la réponse de Monsieu
plaints d'un procédé, qui
qu'au lieu de faire une
avec eux, on leur vouloit
loi, & que dès qu'ils résist
menaçoit de leur faire ex
passeports pour s'en retourne
révoquer les ordres donnés
bleds promis. Ils ont deman
audit sieur Maréchal, si Mon

échal a exageré les maux qui sui-
ent de la rupture de la Paix tant
rée de tous les bons François, &
testé sur sa vie & sur son honneur,
Mr. le Duc d'Orleans avoit desir
la faire, & que s'ils avoient donné
rs articles, une heure après elle se-
t terminée. Mrs. les Députés l'ont
é d'y contribuer ce qu'il pourroit,
qu'il a promis, & s'est retiré: Et
n commun avis a été résolu de char-
ledit sieur de Saintot, d'aller dire
Ir. le Duc d'Orleans, que l'on alloit
ailler aux articles, & que dans
ourd'hui on les porteroit. Ont été
ite lus quelques articles, qui ont
mis au net, & mis entre les mains
Mr. le premier Président & de Mr.
Président de Mesmes, qui les ont
tés à Mr. le Duc d'Orleans, & dont
eneur s'ensuit.

Paris, seront conservés en leurs bi
droits, offices, bénéfices, dignit
honneurs, priviléges, prérogativ
charges & gouvernements, & en
& semblable état qu'ils étoient a
ladite assistance; sans qu'ils en pı
être recherchés ni inquiétés, pour
que cause & maniere que ce soit.

I I.

Que tous les arrêts donnés tant
Parlement de Paris, qu'autres sen
ces & jugements rendus depuis le si
me Janvier dernier, seront exécutés
lon leur forme & teneur.

I I I.

Que suivant l'arrêt de 1617 &
ticle de l'Edit de Loudun;
sera très-humblement suppliee d'
voyer une Déclaration au Parlem
portant que nul Etranger ne sera
mis dans le ministere ni dans le n
ment des affaires de l'Etat, si ce n
pour des considérations importantes
service du Roi, ou du mérite parti
lier, & des services qu'il auroit ren
à la Couronne.

I V.

: leurs Majeſtés très-humble-
ppliées d'ordonner que toutes
& Déclarations pour la ſup-
des Semeſtres des Parlements
en & d'Aix ſeront expédiés :
auſſi pour le rétabliſſement &
à la Cour des Aides de Pa-
Elections qui en ont été de-
x ans diſtraites & attribuées à
des Aides de Guyenne.

V.

ettres des 6 & 7 Janvier der-
crites aux Prevôt des Mar-
& Echevins de la Ville de
près la ſortie du Roi ; toutes
ions & arrêts du Conſeil, tant

être dus des années 1647 &

VIII.

Que les troupes & gens
incontinent après l'accom
seront renvoyés sur les F
la reserve de celles qui ont
d'être proche & pour la g
Majestés

IX.

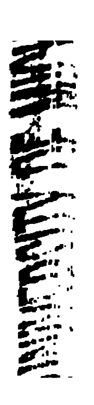
plus particulierement exprimé dans Lettres tant à Paris & Rouen, illeurs.

)u Jeudi onzieme Mars, à huit res du matin, Mrs. les Deputés it assemblés au logis de Mr. le mier Président, il dit à la compa- e qu'il avoit reçu deux Lettres. l'une Mr. le Prince de Conti, & l'autre Mr. le Président de Bellievre, qui faisoient sçavoir l'état de la Ville, le pain qui étoit arrivé & porté au rché. Lesquelles Lettres furent lues r Mr. le Président de Nesmond, ec une autre que lui écrivoit le sieur Lamoignon, Maître des Requêtes, il l'informoit du bruit qui étoit arrivé jour précédent au marché des Halles, i il y eut un homme de tué par sa ne, d'un pistolet qu'il avoit en sa che : & à l'instant arriva ledit sieur



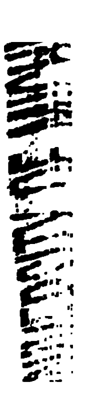
au sieur Fournier, Echevin, l'un de
dits Députés, qu'il envoyât au
vîte ledit ordre à Paris, ce qu'il
mit de faire; & dans cet inter
temps arriva encore un second
à mondit sieur le premier Pré
la part de Mr. le Duc d'O ins,
l'aller trouver au château, leq
avec Mr. le Président de Mêmes
négocier avec S. A. R. l'acco
ment de trois Articles, faisant
des neuf qui avoient été prése
les Députés, dont la réponse des
blessoit extrêmement le Parlen
ville & Mrs. les Généraux. A l'é
Parlement, ils desireroient que
ciers du corps se retirassent en un
leur seroit nommé par Sa Maj
y demeurer jusqu'à ce qu'elle
pelleroit. Que les Prevôt des M
& Echevins de la Ville de Pa
compagnés de grand nombre de
bles Bourgeois, iroient demande
don au Roi pour avoir pris les
dans les mouvements derniers
même aussi Mrs. les Généraux. M.
mier Président voyant qu'après
Conférences prises & conti
lesdits trois articles lui étoient ref
auroit demandé trois ou quatre
passeport de tous Mrs. les Députés p

n revenir. Mr. le Préſident de Mê-
; repréſenta à Mr. le Duc d'Orleans
à Mr. le Prince les malheurs que
oit cauſer la guerre, ſi la paix ne
ſoit. Enfin ils accorderent leſdits
articles, & les modererent, ainſi
Mr. le premier Préſident les avoit
és. Enſuite les autres Députés
rouverent audit château en la ſalle
ls avoient coutume de s'aſſembler,
leur fut fait récit de l'accommo-
ent deſdits articles: & pendant la
rence des Députés deſdites com-
s, Mr. le Duc d'Orleans arriva
ite ſalle où ils étoient avec M. le
e, M. d'Avaux & M. le Tellier, tous
un viſage fort ouvert, & témoigne-
la compagnie qu'ils deſiroient ex-
ement la paix. M. le Prince leur fit
ître dans cette action qu'il avoit
s ſon humeur ſévere, dont il avoit
roître pendant tout le temps de
férence: & après divers entre-
us ſe feroient retirés, & à l'inſtant
ſieur Saintot vint prier de la part
A. R. M. le premier Préſident,
le Préſident de Mêmes, de l'al-
rouver dans la chambre où il étoit,
qu'ils firent à même temps, & il
bailla les articles qu'il avoit ré-
. Leſquels ayant été rapportés par



Du Jeudi onzieme Mars de
tous Mrs. les Députés s'étant
au Château ſuivant leur rem
étant aſſemblés en leur chaml
naire, le ſieur Saintot vint p
le premier Préſident, & Mr.
dent de Mêmes d'aller trouve
R. ce qu'ils firent, & portere
ticles ſur leſquels il y avoit eu
difficulté le matin, pour les

avec sa Majesté : lesquelles ils ont
rtées & montrées aux Députés desdi-
ompagnies, qui ont, après plusieurs
stations de part & d'autre, arrêté
is au net les Articles ci-après,
s ont été lus par Mr. le Pré-
de Nesmond, & ensuite signés
le Duc d'Orleans, M. le Prince,
Cardinal Mazarin, M. le Chan-
, Mr. le Maréchal de la Meille-
Mr. d'Avaux, Mr. le Comte de
, Mr. l'Abbé de la Riviere, &
Tellier, tous Députés de la part
& de la Reine Régente sa Mere.
contestation de Mr. Amelot,
Président de la Cour des Aides,
: ainsi qu'il avoit eu séance
toutes les assemblées, & qui ne
point été contestée par Mr.
et, ni par aucun de Mrs. les
s du Parlement, non plus qu'à
Président Nicolai, ayant été
ux traités comme Mrs. les Pré-
du Parlement par Mr. le premier
it; a été résolu que chacune
ipagnies signeroit par corps,
vous verrez par les Articles
ite Paix, dont la teneur s'ensuit.



& tous passages tant par eau
terre seront libres, & le comm
bli. Le Parlement se rendr
l'ordre qui lui sera donné pa
jesté à St. Germain en Laye
tenu un lit de Justice par sa
auquel la Déclaration cont
articles accordés sera publiée
Après quoi le Parlement ret
Paris faire ses fonctions ordi
Ne sera faite assemblée des

n desdits Officiers & des mercu-
es.

ans le narré de la déclaration qui
publiée, il sera nommé, que la
nté de sa Majesté est, que les Dé-
tions des mois de Mai, Juillet, &
bre 1648, vérifiées au Parlement
it exécutés, hors ce qui concerne
rêts, ainsi qu'il sera expliqué ci-
.

ue tous Arrêts, qui ont été rendus
le Parlement de Paris depuis le 6
ier jusqu'à présent, demeureront
comme non avenus, excepté ceux
ont été rendus, tant avec le Pro-
ur Général, qu'autres des particu-
, principalement tant en matiere
e & criminelle, qu'adjudications
decret & réceptions d'Officiers.

es lettres de Cachet de Sa Majesté
[redacted]

Paris, feront licenciés après l
dement fait & figné. Sa Majeſ
rer les troupes des enviro
& les enverra au lieu de
qu'elle leur ordonnera, ainſi
pratiqué les années précéde

Les Habitans de la Ville
feront les armes, après l'ac
ment fait & ſigné, ſans qu'
reprendre que par l'ordre &
ment exprès de Sa Majeſté.

Que le Député de l'Arc
pold, qui eſt à préſent à
renvoyé ſans réponſe le plut
ſe pourra après la ſignature
traité.

Que tous les papiers & meu
été enlevés appartenant à des
leur feront rendus.

La Baſtille, enſemble l'A
tous les canons, toute la p
tres munitions de guerre,
entre les mains de Sa Majeſt
commodement fait.

Que le Roi pourra empru
niers que Sa Majeſté jugera
pour les dépenſes de l'Etat
l'intérêt, à raiſon du de
durant la préſente année, &
ſeulement.

Que Mr. le Prince de Co

ls ſoient, qui auront pris les
urant les mouvements arrivés
: 6 Janvier dernier juſqu'à pré-
ront conſervés en leurs biens,
ffices, dignités, honneurs, pri-
prérogatives, charges, gouver-
, en tel & ſemblable état qu'ils
avant ladite priſe des armes,
ils en puiſſent être recherchés
tés pour quelque cauſe & occa-
ce ſoit, en déclarant par les
énommés, ſçavoir, par Mr. le
Longueville dans dix jours,
s autres dans quatre jours, (à
de celui que les paſſages tant
vivres que pour les commerces
uverts,) qu'ils veulent bien
ıpris au préſent Traité ; & à
[redacted]

tes de la Cour des Aides
attribuées à la Cour des Aides
ne, seront réunies à ladite C
des de Paris, comme elles ét
l'Edit de . . . . . .

Au cas que le Parlement
accepte le présent Traité dan
à compter du jour de la sig

ur, & Lettres de Sa Majesté seront
ur la révocation & suppres-
tre dudit Parlement d'Aix
nores Enquêtes, suivant les
iés entre les Députés de
la Cour du Parlement &
ovence, du 21 Fevrier der-
copie a été donnée aux Dé-
nent de Paris.
harge des Tailles pro-
pour tion de Paris, le Roi
de l'état auquel se
ite Election, lorsque les
en ont retirées, & pourvoira
it des contribuables de
tion, comme Sa Majesté
cessaire.
lorsque Sa Majesté enverra des
pour traiter de la paix avec
ie, elle choisira volontiers quel-
des Officiers du Parlement de
, pour assister audit traité, avec
ne pouvoir qui sera donné aux

oyen du présent traité, tous
nniers qui ont été faits de part
tre, seront mis en liberté du
la l'arrêté d'icelui. Fait & ar-
Ruel, ce onzieme Mars 1649.

, GASTON, LOUIS DE BOURBON.

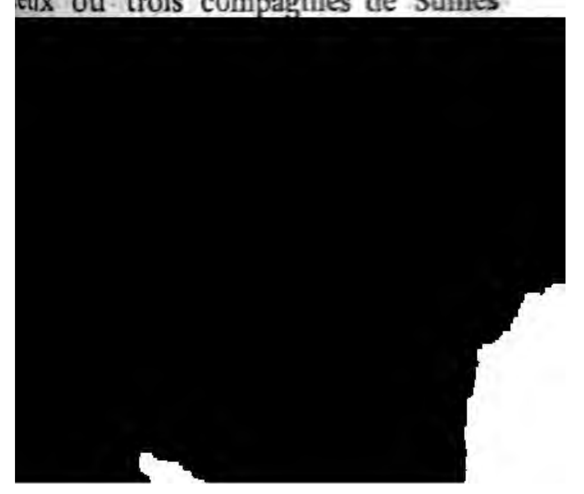
Lecocq
Paluau.

Messieurs de la Chambre des Comptes. | *Messieur des*

A. Nicolaï. | Amelot
Paris. | Bragelo
Lescuver. | Ouatr'o

Après la signature desdits articles, r. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince t présenté Mr. le Cardinal à tous Députés desdites Compagnies, xquels il a dit qu'il vouloit vivre mourir leur serviteur, tant en géné- l qu'en particulier, avec protestation les servir en toutes les occasions ui se présenteroient, même il les a nduits jusqu'à l'entrée de la derniere lle, avec Mr. le Chancelier, qui les nt remerciés tous chacun à part en issant, & se sont retirés ainsi.

Le lendemain Vendredi douzieme Mars 1649, lesdits Députés partirent udit Ruel sur le midi, & se rencon- trerent tous avec leurs carrosses & cha- iots devant la porte dudit château, où se devoient attendre les uns les au- tres: & furent conduits & escortés par eux ou trois compagnies de Suisses



cheval, avec plusieurs Seigneurs,
tilshommes & Officiers, qui les
duisirent jusques hors ledit bois,
dites gardes jusques à la porte
Conférence, au bout du C
Reine.

DECLARATI

DU ROI.

ARTICLE PREMIER

LOUIS, par la grace de Dieu
de France & de Navarre, à tous
& à venir; salut. L'expérience
assez connoître que la France
vincible & redoutable à ses enn
lorsqu'elle est parfaitement unie
tes ses parties. Et nous pouvo
avec vérité que cette harmonie
complie a été la vraie cause
grandeur où tant de conquêtes
ctoires sur l'Empire & l'Espagne
portée. Ce qui nous oblige de
soigneusement à prévenir toutes l
casions qui pourroient altérer cett
faite union, si nécessaire pour m

ie notre regne, par les nécessa-
)ires que nous avons remporté-
eux. Ainsi prévoyant que la
qui a commencé à paroître
:u, pourroit prendre des forces.
r une guerre civile, qui nous
: moyen d'opposer puissamment
s aux entreprises de nos en-
ifin de les obliger à consentir
, qui est la récompense la plus
, & comme la couronne que
is sommes proposée de tous
aux; laquelle nous desirons
t d'affection, que pour y par-
us n'avons rien omis qui ait
enir à notre dignité; faisant
icessamment presser les Espa-
nommer un lieu sur notre
[redacted]

la prudence & la bonté d'un P
peuvent apporter pour arrêter le
d'un mal présent, & dès sa nai
afin que nos Officiers & Sujets p
dans une profonde & heure
quillité, jouïr des graces que no
avons si libéralement départies pa
Déclaration du mois d'Octobre
que nous voulons & entendo
ble les déclarations des mois de
Juillet derniers, vérifiées audit
ment, être exécutées selon leur fo
teneur, sinon en ce qu'il y auroit é
rogé par celle dudit mois d'Octobre
qui regarde les emprunts que no
rons être obligés de faire dans
cessités présentes de notre Etat, q
observé ainsi qu'il sera dit ci-
ces causes, après que notre C
Parlement & les Habitants de
bonne Ville de Paris, nous ont
du toutes les soumissions & obéi
que nous pouvions desirer d'eux,
les assurances de leur fidélité à
service, de l'avis de la Reine ré
notre très-honorée Dame & mer
notre très-cher & très-amé on
Duc d'Orleans, de notre très-c
très-amé cousin le Prince de C
& de notre certaine science,
puissance & autorité royale, nous

& nous plaît que tous les arrêts
té donnés, ordonnances, com-
décernées tant par notre dite
Parlement, Prevôt des Mar-
z Echevins de notre bonne
Paris, qu'autres généralement
ues, ensemble tous actes,
même les Lettres, écrits faits
iés au sujet des présents mou-
depuis le sixieme Janvier der-
jues au jour de la présente Dé-
, demeurent nuls & comme
us, sans que personne en puisse
près recherché, ni inquiété,
jue l'on s'en puisse aider con-
ue ce soit, ni prévaloir au pré-
e notre service & du repos
. Demeureront néanmoins en
er les arrêts qui ont été ren-
[redacted]

I I.

Demeureront auſſi n
non avenus tous Ar s
en notre Conſeil, & l]
publiées en icelui, & s ı n
chet expédiées ſur ſi :
ſents mouvements le
Janvier dernier ju ı au j
préſente Décla i : Et en
quence ordonnons qu la m
éteinte & aſſoupie de t tes
Ligues & Aſſoc i s : tes,
ce qui pourroit av (
négocié pour ra n ce,
que dehors notre Roy ur a
des préſents mouvem
qui ont ſuivi le parti c la
ayent eu communica avec
gers, qu'ils leur aient nné
facilité d'entrer en tre]
ayent joint leurs arm pris
dement parmi eux, & enjoi
villes, bourgs & villages
les portes, les recevoir
des vivres, & généralement t
ſonnes de quelque qualité & c
qu'elles puiſſent être, qui ont e
noiſſance ou participation de te
ſemblables négociations; ſoit que l

ons ayent été faites par les ordres
notre très-cher & très-amé Cousin le
ce de Conti, ou par autres Princes,
s, Pairs, Officiers de notre Couron-
Prélats, Seigneurs, Gentilshommes,
tiers, Villes & Communautés, sans
notre dit Cousin le Prince de Conti,
es autres Princes, Ducs, Pairs,
ciers de notre Couronne, Prélats,
neurs & Gentilshommes, Villes &
nmunautés, ni même ceux qui pour-
nt avoir été employés ausdites né-
ations, de quelque qualité & con-
on qu'ils puissent être, soient ores
l'avenir recherchés ni inquiétés
r raison de ce qui aura été par eux
dans lesdites négociations, & pour
choses commises dans les Armées &
urs en toutes les actions de la pré-
e guerre, ni pour les levées de trou-

[redacted]



qualité & condition qu'ils
aucun excepter ni reserver
veront avoir agi ou contrib
sorte que ce soit aux ch
specifiées, soient rétablis d
biens, honneurs, dignités
ces, prérogatives, charge
ments, Offices & Bénéfic
état qu'ils se trouvoient
Janvier dernier; même le
quis de Noirmoutier, Co

:res Princes, Ducs, Pairs, Officiers
tre Couronne, Prélats, Seigneurs,
ilshommes, Officiers, Villes &
nunautés, & tous autres qui se
reront avoir agi & contribué aux
s ci-dessus, en quelque façon que ce
poseront les armes, & se départiront
outes Ligues, Associations, & Trai-
its pour raison des présents mouve-
ts tant dedans que dehors notre
aume.

III.

s gens de guerre qui ont été levés
les ordres de notre dit Cousin le
ce de Conti, ou en vertu d'autres
missions, seront licenciés inconti-
après la publication de la présente
aration, à l'exception toutefois de
: que nous voudrons retenir sur
, aux chefs desquels nous ferons

[redacted]

emprisonnés depuis le si
dernier à l'occasion des
vements, en quelque
puisse être, seront mis
jour de la publication
Déclaration.

V.

Et d'autant que les pr
de nos Tailles & Ferm
vent qu'après quatre ou
chaque année commenc
nécessité pressante de no
force à rechercher un
niers plus présent, no
que pendant les années
seulement il pourra être
de douze millions de l
cune desdites années, si
finances le desire : lesq
seront volontaires, sans
nos sujets puisse être con
re, & sans que le denie
viendront puissent être
remboursement des som
dues par nous pour les
passé, mais seulement p
seront nécessaires pour la
de l'Etat : à l'emprunt de
seront préférées les ville
nautés de notre Royaum

e & ſuffiſante caution, de fournir
otre épargne les ſommes aux ter-
dont l'on conviendra ; & ſera payé
ledit emprunt l'intérêt, à raiſon
lenier douze, duquel en tant que
beſoin, ſera fait par nous don à
t qui fourniront les ſommes princi-
s, ſans que pour les emprunts dont
emboursement ſera aſſigné ſur les
ettes générales, l'on puiſſe mettre
Tailles en parti, ni en faire faire le
ouvrement par autres que par nos
iciers ordinaires.

VI.

Nous ordonnons que les Elections
Xaintes, Cognac & Saint-Jean-d'An-
i, diſtraites de notre Cour des Ai-
de Paris, & attribuées à notre Cour
Aides de Guyenne, ſeront réunies

bles aux Tailles de lad
selon l'état auquel elle
après que lesdites trou
retirées, & ce sur les int
nous en ferons faire p
sans rejetter le soulagem
donnera sur les autres I
Généralité de Paris.

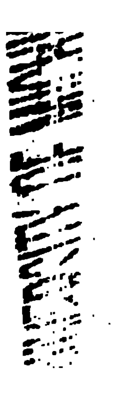
VIII.

VOULONS & entendo
Déclaration du...... c
suppression du Semestre
de Provence, soit exéc
forme & teneur, aux c
Traité fait avec ladite
lement.

IX.

Et ayant égard aux
qui nous ont été faites
de Parlement de Rouen
de la suppression du Sem
icelle; Nous avons par c
tes éteint & supprimé,
supprimons ledit Semest
nos Lettres en forme d
du mois de.... En en
tous les Offices de Cons
sidents créés par lesdites

qu'ores ni à l'avenir, pour quel-
cause & occasion que ce puisse
dit Semestre, ensemble lesdits
puissent être rétablis : à la ré-
nmoins d'un Office de Pré-
, & de treize Offices de Con-
en notredite Cour, & deux
aux Requêtes du Palais d'i-
que nous voulons être conser-
être réunis & incorporés au
de notredite Cour de Parle-
& être exercés par ceux qui
t nommés & choisis par no-
r, & aux mêmes honneurs,
prééminences, droits, privi-
prérogatives que les autres
& aux gages attribués par
t de création. Et sera tenue
ite Cour de Parlement de Rouen,
le choix de ceux qu'elle ju-
propos de demeurer en la fonc-
sdites charges, & nous les nom-
is un mois pour toutes pré-
& délais du jour de la publica-
es présentes en nosdites Cours
ement de Paris & Rouen. Au-
t & à faute de ce faire dans
emps, & icelui passé, pourront
l'ordre de leurs réceptions les Of-
pourvus desdites charges de Pré-
ts & Conseillers de la premiere



ſupprimés, il y ſera par nou
au plutôt, ſans que notre
de Parlement de Rouen en
chargée, ni ceux qui ont ven
charges & Offices, recherch
quiétés pour quelque cauſe &
que ce ſoit. VOULONS ET E
que les Officiers qui ſeront ai
més, jouiſſent des privileges
nences & prérogatives, que

Offices [illegible] par [illegible]
ts. Si DONNONS EN MANDEMENT
nés & feaux Conseillers les Gens
nosdites Cours de Parlement de
de Rouen, que nostre presente
tion ils ayent à faire lire, pu-
enregistrer, & le contenu en
arder & observer chacun en son
selon sa forme & teneur : Car
notre plaisir. Et afin que ce soit
erme & stable à toujours. Nous
ait mettre notre seel à cesdites
s. DONNÉ à Saint Germain en
u mois de Mars, l'an de grace
cent quarante-neuf & de notre
e sixieme. Signé, LOUIS. Et
r, Par le Roi, la Reine Régente
e présente, DE GUENEGAUD,
é sur lacs de soie du grand Sceau

tenus certifier la Cour avoir ce fa
mois, & ſuivant l'arrêté de ce
A Paris, en Parlement le premie
d'Avril mil ſix cent quarante-
Signé, DU TILLET.

EXTRAIT

Des Regiſtres du Parleme

CE jour, la Cour & toutes les
bres aſſemblées, après avoir
Lettres Patentes en forme de I
tion, données à Saint Germain
au mois de Mars dernier, ſignée
& Par le Roi, la Reine Rég
Mere préſente, DE GUENEGA
ſcellées en lacs de ſoie du gran
de cire verte, expédiées ſur le
vements préſents & pour les faire
ainſi que plus au long eſt porté
dites Lettres à la Cour adreſſa
les concluſions du Procureur G
A ORDONNE' ET ORDONNE, que
Déclaration ſera regiſtrée au
d'icelle, pour être exécutée
forme & teneur, & copies d'ic
voyées en tous les Bailliages &
chauſſées de ce reſſort, pour
lue, publiée & exécutée à la di

Subftituts dudit Procureur Général. i feront tenus certifier la Cour avoir fait au mois. FAIT en Parlement le mier jour d'Avril mil fix cent quarante-neuf.

T arrêté qu'il fera rendu graces à eu : & le Roi & la Reine régente nerciés, de ce qu'il leur a plû donr la paix à leur peuple ; & à cette feront députés des Préfidents & nfeillers de ladite Cour pour faire dit remerciment, & fupplier ledit Seieur Roi & ladite Dame Reine d'honorer la ville de Paris de leur préfen-, & d'y retourner. Comme auffi feit inftance pour les intérêts particus de tous les Généraux. En outre été qu'il fera donné ordre au licenment des Troupes.



LE TRICTRAC

La Reine. JE suis enfilée.
Le Roi Je n'aime pas les Dames noires.
Le Cardinal. J'ai fait mon plein, n
je ne puis passer sans bonheur.
Le Chancelier. J'ai le mien aussi.
Beaufort. J'ai évité l'enfilade à mon
ordinaire.
La Meilleraye. J'ai trop hasardé.
Chavigni. Je devois me taire sur le jeu.
Le Parlement. Nous sommes en c
min de gagner le tour de Bredouil
Les parents du Cardinal. Le bruit
ce jeu nous rompt la tête.
Le Duc d'Orleans Je n'y entends rien
& j'ai le dé malheureux.
La Riviere. Je vais faire une belle éco-
le, mais je n'ose en avertir.
Mr. le Prince. A bon compte j'enfile
toujours.
Longueville. J'ai doublé, je ne sçais
que faire.
La Reine d'Angl. J'ai tout perdu à ce jeu.
Les filles de la Reine *. On nous en-
filera si l'on amene gros jeu.

* Les Filles d'honneur de la Reine mere étoient presque toutes fort libertines. Il y en avoit entr'elles qui se piquoient de façonner les jeunes hommes & de les dresser à la galanterie.

uiſe. Si je ſors de mon coin
un Jean de retour.
ntbaſon. Je m'en vais. Je n'ai
e bois à abattre.
le Montbaſon. Je n'ai qu'un *
i ne peut, mais je ſuis toute
erte.
s de la Cour. Nous nous laiſ-

LETTRE

Présentée au Sacré College la part du Cardinal Retz, pendant sa pr

CATENAS meas Ecclesiæ vul cladem novissimam sacri ordinis blicæ libertatis, Eminentissimi Ca les, non est quod verbis prolixio repræsentem. Quæ me vis capti detinet, eadem vobis, profectò d simæ servitutis jugum imposuit; & immerentem oppressit calamitas, c cibus vestris incumbit. Jam augu purpuræ vestræ decus audacissimi minibus ludibrium est. Nulla jam illos reverentia. Dumque Regium men, quod sacrum semper apud n venerationis plenum extitit, imp simis conatibus obtendunt, non ti in Ecclesiæ Romanæ proceres id liri, quod in vilissimum caput n nisi injustissimus, admiserit; nisi qui tumultuantem Galliam pacar dui, qui tranquillitati publicæ p

ıoda pofthabui, qui civibus Re-
Regi Cives reftitui, qui poft red-
. Lutetiæ Chirftianiffimum Prin-
., Ludovicum XIV, vel procul
â & ftrepitu preffi me in folitudi-
lomefticam, vel in fuggeftum pu-
n coram Grege cariffimo de re-
livinis concionaturus afcendi, di-
fui qui carcerem & vincula,
ı obfequii, nec infeliciter navatæ
: pretium referrem.
ec fæculi noftri labes & corrupte-
ardinales Eminentiffimi; hæc ini-
inorum temporum conditio; fic
ıt, qui neque publicum odium
iunt, neque pofteritatis judicium
nidant. Non exaggerabo atrocita-
njuriæ querelis acrioribus: erum-
x ipfo meo carcere vehementiffi-
clamor, nullufque ejus lapis non
lis eft. Certè fi detentorum carcere

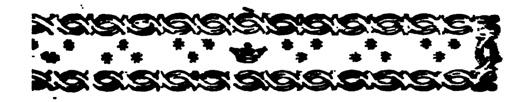
[redacted]



priam; parem injuriæ zelun
& apud sanctissimum Domin
munem parentem efficite, n
demque clades afflictam inn
conculcatam Ecclesiæ libertat
phantem nequitiam diutius

Eminentiæ vestræ,

Humillimus cl
dictissimus F.



LE

)URIER BURLESQUE

DE LA

JERRE DE PARIS,

'oyé à Monſeigneur le Prince DE
ONDE', *pour divertir ſon Alteſſe*
urant ſa priſon.

Ous, la terreur de l'Univers,
i' Courier ſuis parti d'Anvers,
ır entretenir votre Alteſſe,
ɔour divertir ſa triſteſſe.

[redacted]

La terreur de Flandre & d'Espagne,
Riez du sort & de ses coups
Qui sont grands, mais bien moins que
vous.
Adonc sur cette confiance
Que je prends de votre constance,
Et de votre religion,
(Car contre la tentation,
En prenant un peu d'eau bénite,
Vous la ferez courir bien vite.)
Je viens pour charmer vos douleurs
Justes dans de si grands malheurs.
Et connoissant que la lecture
En peut seule faire la cure,
Je viens avec ce lénitif
Très-propre à guérir un captif.
Or pour commencer une histoire
Toute fraîche en votre mémoire,
Par la mort du grand Chastillon...
Voilà vos Dames, tout de bon,
C'est fait. Dego s'en va. Silence:
Paix là, Monseigneur, je commence.
L'An étoit encore tout neuf
De mil six cent quarante-neuf,
C'étoit la cinquieme journée
De l'aîné des mois de l'année,
Quand le Roi vint dans le fauxbourg
A l'Hôtel jadis Luxembourg,
Et qu'une Grammaire nouvelle
Le Palais d'Orleans appelle.
Là dans la chambre où s'alitoit

dame, qui fébricitoit,
ıment vous portez vous, ma Tante?
›it le Roi; Votre fervante,
ondit Madame, Affez mal.
s la Reine & le Cardinal
tretenoient dans une falle
:c fon Alteffe Royalle.
qu'ils dirent, je ne fçais pas,
ils cauferent affez bas:
is dans tout ce qu'ils purent dire
ı'y vois point le mot pour rire.
parloient de nous affieger,
pour ceux qui veulent manger,
quels termes, rien ne m'importe.
t qu'un d'eux parlât de la forte;
'aut affamer ces ingrats,
ı Baricadeurs fcélérats:
in de vous, repartit la Reine,
. courons-nous la pretantaine
'ec un peigne en un chauffon?
›nfieur répéta la chanfon,

Pour la Reine ou le Cardinal,
Preſtò, vous voilà ſus cheval,
Et tous deux qui ne voyant gou
De Saint Germain prenez la rou
Onze heures de nuit environ,
Vrai temps d'Amant, ou de
Monſieur arriva chez Madan ,
Et lui dit : Dormez-vous, ma te
Ouï, répondit-elle, je dors :
Prenez, lui dit-il, votre cor ,
Venez à Saint Germain en l
A Saint Germain, lui dit-el
Répétant trois fois Saint Germa
Mon cœur, je partirai demain.
A quoi Monſieur fit repartie,
A demain donc ſoit la partie :
Et vint dans le Palais Royal
Avec ſon confident loyal,
Le digne Abé de la Riviere :
Palais, où l'aube la premiere
Ne trouvant plus leurs Majeſtés,
Mais ſeulement des chats reſtés,
Les vit près Saint Germain en La
Avec Meſſieurs la Meilleraye,
Le Cardinal, le Chancelier :
Dont le dernier ne peut nier
Qu'un peu devant, l'Hôtel de Lui
Le garantit à ſa ruine.
Harcourt, Longueville, Conti,
Et tout le reſte étoit parti,
Une nuit que l'excès de boire

ıs donna preſque à tous la foire,
r pour en parler franchement
ıt eut depuis le dévoiement,)
t des Rois, mais ſans Roi paſſée,
t fatale, qui commencée
l'abondance d'un feſtin,
ıs laiſſa la faim ſur ſa fin.
les nouvelles ne furent ſçuës
après les ſept heures venuës:
is ſept heures ayant ſonné
ıt Paris fut bien étonné.
Bourgeoiſe étoit ſoucieuſe,
Boulangere étoit joyeuſe;
ıs les partiſans déteſtoient,
s Ecoliers ſe promettoient
ıvoir campo durant le ſiege.
qu'on fermeroit le College:
s Moines diſoient chapelets,
ıabitant couroit au Palais,
plus zélé couroit aux armes,
Maltotier verſoit des larmes:

D'en faire un feul qui fût plus gr
Où les Echevins de la Ville
Eurent audience civile,
Les Gens du Roi pareillement.
Enfuite on fit un réglement
Qu'on feroit garde à chaque po
Nuit & jour de la même forte.
A cela nul ne contredit.
Et de plus, il fut interdit
A tous de tout fexe & tout â
D'emporter armes ni bagage.
Le refte de ce réglement
Eft au Journal du Parlement.
Ce même jour une charette,
Où fut trouvée une caffette
Que réclama Monfieur Bonneau
Très-pleine d'argent bon & beau
Parut au peuple trop chargée,
Dont elle fut fort foulagée.
Et l'on traita pareillement
Quelqu'autre charitablement.
Du depuis les belles Cohortes
De nos habitants fiers aux portes,
N'ont laiffé paffer un fêftu
Sans lui demander, Où vas-tu?
Lors fut une lettre reftée
Au Prévôt des Marchands portée
Qui s'adreffoit à tout fon corps;
Lettre, où malgré de vains efforts,
On ne trouva raifon aucune
Pour ce trou qu'on fit à la Lune.

tant ſur l'avertiſſement
'aucuns de notre Parlement
t eu ſecrette intelligence
ec les ennemis de France,
'on a cru que Sa Majeſté
toit pas trop en ſûreté;
que bien que cela déroge
faire ainſi Jacques déloge,
traite faire comme il faut
loit bien un méchant aſſaut.
‡ Le Jeudi la Cour toute entiere
ſoudoit ſur cette matiere:
ais comme elle étoit au parquet
lui vint un autre paquet,
ont elle ne fit point lecture,
on pas ſeulement l'ouverture,
t dont Meſſieurs les Gens du Roi
rent crus ſous leur bonne foi,
ſant, que par icelle lettre
i vouloit le Parlement mettre
transférer à Montargis:

Punît l'ombre de leur forfait.
Et lors les Gens du Roi part
Et felon qu'il fut dit, ils firent:
Mais ils revinrent non ouïs
De Saint Germain peu réjoi
‡ Le Vendredi premier jour
Messieurs sur le traitement
Qu'on avoit fait aux Gens du
Ordonnerent suivant la Loi
Que la Reine auroit Rem :
Sur le plus fin papier de Fra :
Et parce que le Cardinal
Leur sembloit l'auteur : ce
(Qui depuis par son mini re
Leur a bien prouvé le e :
Ils jugerent mal à propos
Qu'il troubloit le commun r
Qu'il emplissoit sa tirelire,
Qu'il haïssoit notre bon Sire :
Lui manderent que dans ce j
Il se retirât de la Cour,
Que dans huit de France il fit
Sinon, enjoint à bourg, à ville
De lui courir sus comme au l
A qui chacun donne son coup,
Taloche, ou panne, gringuenau
Et de lui jetter de l'eau chaude:
Indulgence à qui l'occiroit.
Cependant que l'on armeroit

‡ 8 *Janv.*

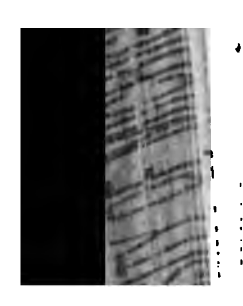
: la fûreté des entrées,
our l'efcorte des denrées.
nême jour vinrent ici
fieurs les Bouchers de Poiffi,
nt que par une Ordonnance
Roi leur a donné vacance,
lefendu de trafiquer
t qu'il ceffât de nous bloquer.
e Samedi neuf fut choifie
la plus lefte Bourgeoifie,
r l'on penfoit faire fortir,
s elle n'y put confentir :
nmoins c'étoit la plus lefte,
z donc par elle du refte,
lès ce jour l'on connut bien
la meilleure n'en vaut rien.
ce jour de quelque village
nt du pain & du fromage ;
s que nous caufa de tourments,
lus qu'aux plus parfaits amants
[redacted]

De payer une fois autant,
Que pour jouïr des bénéfices
Attachés aux premiers Offices,
Les Conſeillers mal-agréés,
En ſix cent trente-cinq créés,
Payeront trois cent mille livres,
Dont ils feront charger les livres.
Ce jour il n'entra pas un bœuf,
Mais les vaillants Princes d'Elbeuf,
Et notamment le Duc leur pere,
Fort touché de notre miſere,
Avec un joli compliment
Se vint offrir au Parlement
Pour être le Chef de l'armée,
Et ſa valeur fut eſtimée.
Cette nuit on fut averti
Que le grand Prince de Conti
Avec le Duc de Longueville
Etoient reçus dans notre Ville.
Monſieur d'Elbeuf fit le ſerment
De Général du Parlement
Dimanche du mois le dixieme.
Monſieur de Conti ce jour même
Vint aſſurer toute la Cour
De ſon zéle & de ſon amour,
Et Meſſieurs firent mine bonne
A cet appui de la Couronne
Qui ſembloit courbé ſous le faix.
On fit enſuite deux Arrêts.
Le premier, que ſon Eminence
Obeïroit ſans reſiſtance

nation guerriere
que nous en trouverons
ifses aux environs.
es Villes, Bourgs & Villages.
re de cruels carnages;
de lui rien fournir
bons coups à l'avenir.
outes les places frontieres
nisons seroient entieres.
eux qui contreviendroient
& les biens répondroient.
tre Arrêt on donnoit ordre
hevins de ne démordre
les charges qu'ils avoient.
ire comme ils devoient.
vôt des Marchands de même.
e qu'il étoit fort blême
que le peuple zélé
ur lui crie *Tollé*.
[redacted]

Dont la mine n'eſt point :
Bouillon, & le grand d
Qui dans la guerre n'eſt
Mais quant au Duc de L
Comme il eſt d'humeur fort
Il refuſa de prendre emploi,
Et pour nous témoigner ſa fo
Laiſſa ſes enfants pour
Avec ſa femme pour
Et c'eſt tout ce qui n
De tout ce qu'il nous prot
Dès lors Mars du parti con
A celui de ſon petit frere:
(Car ſi Mars étoit contre no
Prince, ſans doute c'étoit vo
Commandoit les Troupes Ro
Qui fêterent les Bacchanales,
Et qui répandirent du vin
Juſques ſur l'autel de Calvin.
A Charenton, dis-je, vos Tr
S'ennivrerent comme des fou
A votre barbe, à votre nés,
Force pucelages glanés,
Où quelques jeunes blanchiſſe
Se trouverent aſſez heureuſes.
Dans les environs vos ſoldats
Firent de notables dégats,
Des aſſaſſinats, des pillages,
Des ravages, des brigandages.
Le Comte d'Harcour à S. Cloud
En fit moins, & toujours beauc

que pour lever ſoldats,
pied comme ſur dadas,
eroit toutes les portes,
grandes, foibles, fortes.
Cochere fourniroit,
e le blocus dureroit,
cheval avec un homme,
donneroit la ſomme
ze piſtoles de poids,
s la premiere fois :



Que maint coup ne fi
Mais c'eſt qu'il étoit d
Que dans ce beau ſieg
Aucun côté chargeât
Qu'il n'eût-crié, Retir
Autant pour eux com
Sur les mêmes peines,
Au meurtrier d'une p
Car quiconque eût fai

ourvu de la Lieutenance.
Mercredi mis ſur pied fut
mier Régiment qu'on eut :
d, non, j'apperçois que j'erre,
ds n'en touchoient point à terre ;
uerriers étoient ſur chevaux
-fuir devant les Royaux.
fut cette même journée
e petite haquenée
a de notre côté
ndre reſſuſcité,
nd Beaufort dont la préſence
rendit beaucoup d'aſſurance,
éros, ce fils de Henri,
ave, ce Prince aguerri,
es chez Renard redoutable,
ni juré de la table,
meux fléau des Jerzais,
d ils cauſent comme des jais,
ars qui bat, qui rompt, qui frappe,
rce tout juſqu'à la nappe ;

[redacted]

Baifez mi Monfieur de Biaufor
L'une tendoit un vilain moufle
L'autre rendoit un vilain fouffl
L'une étaloit fes cheveux blan
L'autre ne montroit que trois
Dont l'ébenne étoit fuffifante
Pour en faire plus de cinquant
Il en baifa près de trois cent,
Toutes d'un baifer innocent,
Fors une jeune femme groffe
Qui defcendit de fon carroffe,
Difant, mon fruit feroit marq
Car dans le baifer appliqué
Au milieu de fa belle bouche,
Il eut un defir de fa couche,
Et lui demanda rendez-vous,
En la baifant deux autres cou
Mais il fut depuis à confeffe:
Enfin ayant baifé fans ceffe
Aux lieux publics, dans les r
Maints becs torchés & non to
Il fut defcendre chez fa mere
A l'Hôtel de Monfieur fon per
Ce même jour quitta fon lit
La Seine, qui des fiennes fit,
Et fe rendit tellement fiere
La belle dame la Riviere
Qui s'étoit laiffée engroffer.
(Par qui je vous donne à pen
Je ne fçais fi la débordée.
en avoit reçu quelque ondée

n Galant appellé le Temps,
fit le mauvais fort long-temps:
s enfin il eft véritable
: pour fa groffeffe effroyable
lors il lui convint chercher
autre lit pour accoucher:
: ufa force bois en couche
nme je l'ai fçu de la bouche
fes marchands mal fatisfaits
i n'en tirerent pas leurs frais.
pauvre pont des Thuilleries
ır en avoir fait railleries,
t par elle fort mal traité:
quelque moulin mal monté
t proche du pont Notre-Dame
croc en jambe de la dame
i le fit aller à vau l'eau:
ı firent auffi leur tombeau
ngt & cinq tant mulets que mules,
nt les recherches furent nulles,
[redacted]



Il demanda tout haut juſtice
D'un crime noir & ſuppoſé
Dont je ſuis, dit-il, accuſé.
Le jour d'après il fut fait quitte
De l'accuſation ſuſdite.
Lors le travail recommença
Et le trafic que l'on laiſſa
Pour prendre la noble Cuiraſſe,
Eut ſon tour & reprit ſa place,
Le mouſquet au croc fut remis.
† Le Samedi les ennemis,
Surprirent par ſupercherie
Lagny, riche ville de Brie,
Car Perſan leur chef arrêta
Le Maire qui parlementa
Sur la parole de ce traître,
Qui menaça de ravir l'être
Au pauvre Maire qu'il retint,
N'étoit que le Bourgeois atteint
De compaſſion pour ſon Maire,
Embraſſant un mal néceſſaire
Pour ſauver ce vieillard griſon,
Reçut enfin la garniſon.
Ce jour même un Abbé très-d
Iſſu d'une famille inſigne
Et notre Archevêque futur,
Dont le jugement eſt très-mur,
(Et ce que je trouve admirable,
C'eſt qu'étant ſçavant comme un d

† 16 *Janv.*

LA GUERRE DE PARIS.

comme maître [illegible] de [illegible].
croit que c'est pour [illegible].
[illegible] pourra [illegible]
voix deliberative.
puis un Regiment
Dimanche le commencement
ment de la Provence
accordé notre alliance.
Messieurs, leur [illegible]
Lundi le Duc de [illegible]
Pair en pleine [illegible].
ne [illegible] seance.
lecture [illegible]
[illegible] escrit
les Parlements de France.
piées en presence.
la [illegible]
[illegible]
des [illegible]
dessus [illegible]
[illegible]

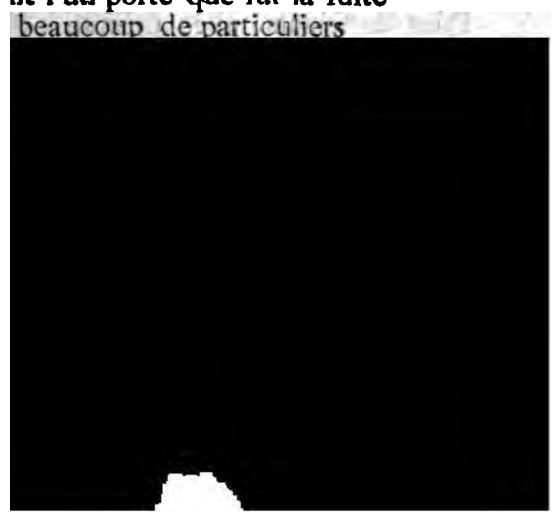


Que Paris embreliqucqué
De se trouver ainsi bloqué,
Avoit besoin de l'assistance
De tout le reste de la France,
Vu qu'il se confessoit troublé,
D'être non pas comme en un
Mais sans bled pris & sans farine
Fort proche d'avoir la famine;
Et que s'il ne se repaissoit
Tout le Royaume périssoit.
Le soir à cheval troupes fortes
Sortirent par diverses portes
Pour la sûreté des Marchands
Qui portoient des vivres des c
† Le Mardi du côté de
Sortit avec cavalerie
Le généreux Prince d'Elbeuf,
Ce fut de Janvier le dix-neuf
Qu'ayant rencontré quelque l
Des voleurs de nôtre viande,
Notamment de cinq cents gorets,
Il prit en main leurs intérêts,
Et battant ces oiseaux de proie,
Gagna les gorets avec joie,
Que ces animaux par leurs cris
Firent connoître à tout Paris
* Le Mercredi le vingt, nous
Par deux lettres que nous reçu

† 19 *Janv.*

* 20 *Janv.*

e le vaillant Comte d'Harcourt
vant Rouen demeura court,
n qu'aux portes de cette ville
urât comme tous les mille :
endant que ce Parlement
lonna d'un consentement
'on prîroit la Reine Régente
tre si bonne & complaisante,
laisser Rouen tel qu'il est,
fendre seul son intérêt ;
qu'ailleurs dresseroit la marche
rcourt, qui vint au Pont de l'Arche,
nté sur un cheval Rohan,
is avoir entré dans Rouen.
Dès ce jour pour la Normandie,
rre belliqueuse & hardie,
grand Longueville quitta
is, qui fort le regretta.
Cour fit deux Arrêts ensuite,
nt l'un porte que sur la fuite
beaucoup de particuliers



Les Pierres, Pauls, si qu'en ces
Souvent nos portiers par ce dol
Prenoient S. Pierre pour S. Paul;
Parce que sous vertes mandilles,
Et sous de traîtresses guenilles,
Qui récéloient maint quart d'écu,
Les Maltotiers montroient le cu
Sans qu'on le sçut, tant ces jaqu
Sur leurs mesures sembloient faite
Tant pour eux leur mine parloit,
Et tant rien ne les décéloit,
Tant avoit de correspondance
Cet état avec leur naissance.
La Cour dit qu'on traiteroit mal
Les masques de ce Carnaval
Portants momons hors de la ville:
Permis seulement à Virgille
De sortir ainsi travesti.
Par l'autre Arrêt fut consenti
Qu'on gardât la vieille Ordonnan
Pour les soldats, avec défense
Aux gens de guerre, de voler,
De brûler ou de violer;
Mais se contenter de l'étappe
Sans à leurs hôtes donner tappe:
Et que les biens en pâtiroient
Des Chefs qui leur commandero
Ce jour les Troupes Polonoises
Qui ne cherchoient qu'à faire noises
Au bourg de Seve & de Meudon,
(Dieu veuille leur faire pardon,)

unirent, sans les violences,
d'un demi-cent d'insolences.
u, qu'elles ont fait de cocus
dant ce malheureux blocus!
: cette race Polonoise
tant Ville-Juif dans Pontoise,
is a laissé d'enfants mestis!
il nous en reste de petits
uis que les grands sont en voie!
ais le Grec ne fit dans Troye
que dans Meudon elle a fait,
sans laisser un seul buffet
rompit avecque rage
reliques de ce naufrage,
d'autres plusieurs pleins tonneaux,
it de vins vieux que de nouveaux:
ion qui fut si vilaine
deux de leurs Chefs pour leur peine
les habitants de ce lieu
ent envoyés devant Dieu,
je crois qu'ils ne furent guere,
[redacted]

Alléguoit de son armement,
Qui sont assez considérables.
Vendredi contre les Notables,
Et quelques Echevins d'Amiens,
Arrêt fut contre ces Chrétiens
Rendu sur la plainte civile,
De l'habitant de cette Ville,
A la tête caude & hardi.
L'Arrêt portoit : Du Vendredi,
Le vingt & deux de cette année,
Que sur la Requête donnée
Sous l'aveu du grand Duc d'Elbeuf
Ce jour-là vêtu tout de neuf,
L'un de nos Chefs, illustre Prince,
Gouverneur de cette Province,
Que le Picard s'assembleroit,
Et d'autres Echevins feroit.
Ce jour il arriva deux hommes
De la capitale des pommes,
Qui disoient que leur Parlement
Avoit envoyé promptement
A leurs Majestés très-Chrétiennes
Porter ses très-humbles Antiennes.
* Samedi le bruit a couru
Que l'Archiduc avoit paru
Sur les assurances reçues
De nos frontieres dépourvues,
Dont on tiroit les Garnisons
Pour faire au blocus des cloisons.

* 23 *Janv.*

† Le Dimanche, le vingt & quatre
rtirent tout prêts à se battre
rce gens bien-faits, gros & gra: ,
s cheveux frisés, le poil ras,
fouliers noirs, en bas de foie,
ls que ceux qui vont tirer l'Oie.
geons, Prince, que tu m'attens,
nommer nos fiers habitants,
ñ contre la pluie & l'orage
avoient porté que leur courage,
dont ils avoient peu porté
ur plus grande légéreté.
ii, je veux chanter la Journée
plus célébre de l'année,
epuis dite de Juvify,
lors que le bourgeois choisi,
plûpart la plume à l'oreille.
rant Dieu qu'il feroit merveille.
portant la fureur dans l'œil,
archoit pour assiéger Corbeil :
la maison du sieur Des-Roches



Joint qu'on avoit Cavalerie,
Des fantaffins & du canon,
Et puis tu me diras que non!
Ah! maifon de Monfieur l
Que tu nous coûtes de repro
Pourtant la fortie eut effet,
Le Pont de faint Maur fut d
Tandis que nos gens en defo
Affez bons chiens s'ils voul(
Le lendemain font revenus
Ayant la plûpart les pieds nu
D'autres ayant perdu leurs
Et tous pinté comme des Cam
Les uns admiroient le danger
Où l'on vouloit les engager,
Encor que de cette bataille
Se fentit la feule futaille
Qu'ils percerent de mille trous,
Et dont enfin à plufieurs coups
Ils burent dans cette déroute
Le fang jufqu'à la moindre goutt
Enfin plus mouillés qu'un canard
Les enfants criant au renard,
Ils rentrerent dans notre Ville
En faifant une longue file,
Tantôt formant un entrechas,
Tantôt vomiffant fur leurs pas:
Dont le grand Beaufort dans fon
Ne pouvoit s'empêcher de rire.
‡ Le Lundi ne doit être omis

‡ 25 *Janv.*

[illegible]
affins que caroliner
ur m'avint fait, requerré
monde de ce Nomes;
mlu que chief amor.
bes, ne fiscez quire
ffeur de la Mellieure
i fisque amor a jure
a quiffic au tuer
heuser: veer ne Taint.
main lendit gens ne Sucre.
ichor de la Terre.
hat qu'aus avrins Riveaux
ne le dist des illons.
bali le fieur a Ralliere
ment se joncriere
comme un espion.
conneut que trop son nom.
[illegible]

Faiſant des accueils favorables
A tous nos arrêts équitables,
Retinrent les gens que pour vous
Amenoit un Duc contre nous,
Le grand Schomberg qui prit Tortose
Et qui pourroit faire autre choſe
Que de ſervir la paſſion
D'un prodige d'ambition.
Ce jour nous eumes aſſurance
Qu'un mouchard de ſon Eminence
Vint les Chartrains queſtionner
S'ils ſe vouloient mazariner:
Que Chartres entrant en fredaines
Répondit vos fievres quartaines,
Allez chien d'eſpion au grat;
Jugez s'il retourna bien fat,
La ville en état s'étant miſe,
De ſe garantir de ſurpriſe.
Dès lors un régiment botté,
Qui n'en étoit pas moins crotté,
Sortit du côté de la Brie,
D'où vint à notre boucherie
Le lendemain mouton & bœuf,
Que ce beau régiment d'Elbeuf,
Enſemble des bleds & farines
Amena des villes voiſines,
En auſſi grande quantité
Qu'à Paris il en ait été.
Ce même jour chemin facile
Fut fait des fauxbourgs à la ville,
Comme de la ville aux fauxbourgs.



Qu'on pouſſe, qu'on coupe, qu'on
Qui rend, & qui reçoit combat,
Et fait joliment ſa retraite,
La partie étant trop mal faite,
Sevigny commandant pour nous.
Le Jeudi nous apprimes tous
Que dans la terre provençale
La proceſſion générale
Que le peuple d'Aix bon Chrétien
Fit le jour de Saint Sébaſtien,
Fut interrompue en ſa file
Par des ſoldats entrés en ville
Sous l'ordre du Comte d'Alets,
Gouverneur de la ville d'Aix.
Sur quoi la populace fiere
Avec la croix & la banniere,
Le bénitier & l'aſpergès;
Battit ces gens, & prit d'Alets.
Nous ſçumes auſſi qu'à Marſei
L'on avoit joué la pareille
Au jeune Duc de Richelieu,
Arrêté par ceux de ce lieu,
Qui même avoient fait priſonnier
Plus des trois quarts de ſes galere
Le Samedi trentieme jour,
De l'ordonnance de la Cour,
Les Conſeillers Doux & Viole,
Dont la vertu tient comme colle
Prirent la poſte en maniement;
La Cour leur fit commandement
Que paſſeports ils délivraſſent

... a ville fut pourvue ... des fusiliers ... des quartiers. ... Bourgeoise, ... elque compagnie

Bleſſé, dis-je, d'un coup mortel,
L'iſſu du côté paternel
Du feu Duc de Rohan ſon pere,
Si l'on en croit ſa chaſte mere §
Au reſte un enfant très bien né
Auſſi vaillant qu'infortuné.
Il donnoit beaucoup d'eſpérance,
Mais le mauvais deſtin de France
Prit mal à propos le toupet
Contre un jeune homme ſi bien fait,
Qui portoit toupet ſur ſa tête,
Comme l'on voit dans ſa Requête
Voyons donc comme il a péri.
Il revenoit avec Vitri,
Noirmoutier, & d'autre Nobleſſe,
Quand pour ſa premiere prouëſſe,
Et pour achever ſon Roman,
Il rencontra quelque Allemand
De la garniſon de Vincenne
Qu'il ſuivit à perte d'haleine,
Mais il s'engagea trop avant,
Les ennemis étoient devant,
Qui ſans conſidérer ſon âge
Le traiterent avecque rage,
Parce qu'il avoit preſque occis
De leurs Cavaliers cinq ou ſix:
Ils le chargerent, le bleſſerent,
Et dans Vincennes le traînerent,

§ (*Madame de Rohan en la requête qu'* *préſenta, dit que Tancrede étoit reconnu pa* *toupet qu'il avoit.*)

le lendemain ſon décès
it ſa vie & ſon procès.
s on eut avis véritable
à S. Germain (choſe effroyable !)
nſeigneur, vous aviez nuds mis
is les gens que vous aviez pris,
que ſans balle & ſans raquette
étoient en grande diſette
ermés au tripot du lieu,
yant reconfort que de Dieu.
Le Lundi premiere journée,
ſecond mois de cette année,
us fites le déterminé,
nt il prit mal à Fontenai,
Sceaux, Palaiſeau belle terre,
vos barbares gens de guerre
ent és maiſons & clochers
que n'auroient fait des Archers,
les voleurs de S. Sulpice,
ar ils prirent juſqu'au Calice,)
[redacted]

Où l'on servit force rôti,
Monsieur le Prince de Conti,
Suivi d'une grande cohuë
Fit faire à ses Gardes revuë,
Où se trouva Monsieur d'Elbeuf,
Qui n'avoit pris qu'un jaune d'
Tant son ardeur infatigable
Le laissoit peu dormir à table.
Jour que pour nous faire du 1
Sçachant que force bestial
Nous venoit du côté de Brie,
Bled, farine, autre drôlerie,
Qui sauvoit Paris de la faim,
Et qui rompoit votre dessein,
Vous pensâtes mourir de rage,
Et pour nous boucher le passage,
Ayant en vain attaqué Bri,
Qui n'étoit votre favori,
Depuis qu'à vos belles cohortes
Il avoit refusé les portes;
Vous tournates vers Lesigny,
Château jadis à Conchiny,
Où de la canaille rustique
Ce jour à vos gens fit la nique,
Et quelques soldats au milieu
Venus de Bry voisin du lieu,
Répondirent avec rudesse,
Je sons valets de son Altesse,
Ce sera pour une autre fois.
* Ce fut le cinquieme du mois

* 5. *Fév.*

]uelques troupes ennemies
pourſuivre leurs vôleries,
dégat du plat pays,
ıt leur vol de S. Denis.
! que tu dus être en trance,
e Meſnil, Madame Rance,
ur c'étoit à toi le dez,
ours n'étoient pas bien gardez :
irent au fil de leurs lames
ıts, vieillards, hommes & femmes,
ent acte de larrons
ous les bourgs aux environs.
ſt ce jour, ſi je ne me blouſe,
l'Archevêque de Thoulouſe
ıt ici de Saint Germain:
non, ce fut le lendemain,
ıy, ce fut ce jour-là même
tant allé dès le troiſieme
ire prédication
ıotre bonne intention,

[redacted]

Virent près les bois de Bondis
Une forte troupe & très-grande
De cavalerie Allemande.
Demander si nos Généraux
Furent aussi-tôt à leur dos,
C'est péché mortel que ce d
L'Allemand fut mis en déro
Après s'être bien défendu :
Jusques-là même qu'un pendu,
Le capitaine de la troupe,
(Quand j'y songe ma voix s'é
Vint tirer à brûle pourpoint
Notre Duc, qui ne branla point
Mais d'un revers de cimeterre
Il jetta ce Reistre par terre :
Les uns disent de pistolet :
Enfin le coup ne fut pas laid,
Le drôle en est au cimetiere,
Et mord fierement la poussiere.
Le sept. Par vous brave Cond
Le Duc d'Orléans secondé,
Ayant tiré des voisinages,
Des villes, bourgs, châteaux, v
Autant de Troupes qu'il en pu
Sans que Paris débloqué fut ;
Il fit bien de cavalerie
Trois mille, & cinq d'infanter
Qui filérent toute la nuit
Vers Charenton à petit bruit.
Lundi huit. L'Aurore éveillé
Vous trouva dans une vallée,

ous appellons tous Fécamp,
voleur eſt très-fréquent
t tous les mois de l'année:
où devant cette journée
tant il ne s'en compta
ns ce jour elle en porta.
tre gros prit ſa ſéance,
aiſit de l'éminence,
s que quelque Régiment
hé par commandement,
our donner l'eſcalade
nalheureuſe bourgade.
: qu'aucun fût aſſommé,
u par vos gens fut ſommé
ur remettre cette place,
e leur fit pas cette grace;
: l'heure les aſſiégeants
tte bravade enrageants
erent les avenues
ios canons rendirent nues.
nentir le coup le premier



Qui s'étoit faite de Na :,
Pensa créver dans son pou
Pourtant elle ne creva p
Sur l'espérance de com re
Le badaut qu'on tenoit a
Qui comme un Diable jur
Qu'il vouloit secourir ce l
Il disoit d'elle peste & rage,
Cependant qu'avec avantage
Elle attendoit ceux de Paris
Comme le chat fait la souris:
Se fiant sur son éminence.
Elle avoit grande impatience
De tâter le poux au Bourge
Qui ne sortit point cette so
Il est prudent & craint la tou
Joint qu'il n'aime point la
Et qu'elle en avoit fait char
Paris n'en vouloit point ro
Et certes avecque prudence,
(Puisqu'on dit que cette émi
Se pouvoit aussi peu forcer
Que l'autre le pouvoit chasser.)
Votre Altesse faisant fanfare,
Commit pour soutenir Navarre
Châtillon avec du renfort,
Ou plutôt pour chercher la mort
Car, hélas! au bas de son ventr
Une balle de mousquet entre,
Sans respecter ce Duc nouveau
Jeune, vaillant, adroit & beau.

après vos troupes filerent
des jardins qu'elles forcerent,
s'il convint à nos Soudars,
ronnés de toutes parts,
aire une retraite honnête;
e fut pas sans casser tête,
ercer maints & maints boyaux
maints & maints & maints Royaux.
leu, devant qu'il devînt ombre,
tua de sa main grand nombre,
t que lardé de plusieurs coups,
brave prit congé de nous,
finit vaillamment sa vie
une mort digne d'envie,
nt devant mis par quartier
qui lui présentoit quartier.
renton se rendit ensuite,
Garnison se mit en fuite,
l'on tâchoit de secourir, quand
fallut passer par Fécamp,
qui n'étoit pas fort facile

Le passage qui mene au pont.
Ce fait. Vos troupes défilées
Vers Nogent prirent leurs volé
Nogent sur Marne, que vos g
Plus impiteux que des Sergens
Surprirent, pillerent, brûlerent,
Et puis après se retirerent.
‡ Le Mercredi notre support,
Sortit de grand matin Beaufort:
Il avoit la puce à l'oreille,
Aussi ce jour fit-il merveille,
Car dès qu'à Charenton il fut,
L'ennemi soudain disparut,
Et lui présentant le derriere
Se retira sur la riviere
Dans des moulins proche du pon
Où notre Prince actif & promp
Ayant mandé l'artillerie
Pour battre cette Infanterie,
Au nombre de deux à trois cen
Reçut un avis plus pressant
Qui le fit dénicher bien vîte,
Car il sçut qu'avoit pris son gîte
A Linas le fameux convoi
Qu'Estampe † envoyoit par cha
Noirmoutier lui prêtoit main forte
Mais pour une plus sure escorte
La Mothe-Houdancourt & Beau

‡ 10 *Fév.*

† *Arrivée du Convoi d'Estampes.*

étoit à qui courroit plus fort,)
ient déja deffus la voie,
ad un avis on leur envoie
e le Maréchal de Grammont
vançoit en pas de Gafcon
ur les couper fur leurs paffages;
s Généraux prudents & fages,
nrent en ordre martial
ecevoir ce grand Maréchal,
ui montra bravement la croupe
it la chanfon) avec fa troupe,
en qu'elle fût de cinq milliers,
ant fantaffins que cavaliers:
aiffant témoins de fa difgrace
lufieurs Officiers fur la place,
ntre lefquels il dit adieu
u brave colonel Noirlieu,
ui fçavant au fait de la guerre
'en fut pas moins porté par terre,
uoiqu'armé comme un Jacquemart,
t malgré les rufes de l'art

N'ayant qu'un bufle sur co
Affronta ce jour mille m s,
Les poussa, leur dit pis p
Sans qu'elles osassent n
Ce fut lorsque notre ge
Fut aux champs
Sur le bruit de cette re
Chacun d'eux fort mon
Ils vont, ils volent au
Et l'on n'entend dans
Que vive Beaufort &
Il n'en est pas un qui ne trotte,
Et se trouvent ainsi trottants
Plus de trente mille habitánts,
Dont l'ardeur fut bien rengainé
Trouvant la bataille gagnée,
Et la victoire qui rioit
De nos bourgeois qu'elle voy
Pester & se gratter la tête
De n'avoir été de la fête,
Jurant pour faire les méchants
Contre le Prévôt des Marcl
Soit que Madame la Victoire
Eût rappellé dans sa mémoire
Juvisy, que ces bons soldats
Ont promis de ne passer pas,
Et dont ils étoient sur la route:
Bref, ils revinrent sans voir gou
Confondus avec les pourceaux,
Les moutons, les bœufs & les ve
Il faisoit beau voir en bataille

cents gorets de belle taille ;
bataillon ſage & diſcret
oit un étron à regret :
pour mieux obſerver ſon ordre,
un d'eux paſſoit ſans le mordre.
ite on voyoit les moutons
faiſoient mille plaiſants bonds,
'avançoient en criant baye,
reçut Saint Germain en Laye.
chefs entrerent les premiers
cque force priſonniers.
e Jeudi ‡ fut pris la Vallette,
t de l'Epernone bravette,
s de ces fruits qui ſont bâtards.
it pris ſemant des placards,
ards qu'il croyoit pour récolte
oir produire une révolte,
ui n'eurent aucun effet,
e n'eſt que par eux fut fait
et homme pourpoint de pierre,
l eut le reſte de la guerre.

[redacted]

Me fit rire jusques aux larmes,
Lorsque je le considéré
Vers la porte Saint Honoré,
Au matin qui faisoit maint
comme pour invoquer l'Aver
Je le vis qui faisoit trois t
A peu près comme font ces
Qu'on fait montrer à la jeu
Et qu'un bateleur mene en
Après avoir pirouëtté,
Il demanda d'être écouté.
Mais Messieurs sans faire rép
Laisserent ce bisarre Nonce,
Ordonnant qu'il falloit mander
Nos généraux pour procéder,
Et que par une tolérance
La Mothe auroit aussi séance.
Nos généraux étant venus,
Il fut dit qu'on feroit refus
D'introduire cette toupie,
Qui ne manquoit pas de r
Et que Messieurs les gens du
Iroient lui citer une loi,
Qui défendoit d'ouvrir la porte
A pas un homme de sa sorte
Vu qu'ils n'étoient point enne
Ni souverains, mais très-soum
Aux volontés de leur Monarq
(Réponse digne de remarque,
Et qui dut rendre bien camus
Le Héraut qui ne tournoit plus

[illegible]
ſt marque de leur ſcavoir.
de deſobéiſſance
n'il fut dit, il fut fait.
Hérault mal ſatisfait
n cheval à l'écurie
a prochaine hôtelerie
our aller à Saint Germain.
ur Talon laiſſa la main:
ſoit en ſa mémoire
'eut pas ſeulement à boire
niere fois qu'il y fut;
fut qu'il ſe réſolut
e pour ſon aſſurance
ant le Hérault de France
un médiocre écu.
ui dormit comme un [illegible].
encor tourné de même.
[redacted]

Où sa mere avoit pris asyle
Contre la fureur de l'Anglois,
Infame bourreau de ses Rois.
Le quatorzieme, & l
Par un Prélat à bar b
Fut sacré Monsieur c bayeux.
Tandis qu'un édit reux,
Qui fut fait en l'H de Vi
Ordonna (chose trè)
Aux Chefs & Maîtres
Nonobstant toutes ,
De porter eux-mêm en ga
Pique, mousq t ou
Et d'être chez
Aux mandements ticul
De venir quand p
En faction ou senti lle,
Selon l'ordre du caporal,
Qui bien souvent est un brut
Toujours ignorant, par f i
Mais bien qu'il ne sçache
Fit-il, en commandant, un
Il faut suivre sans dire mot,
Et là prendre mainte roupie
Si le caporal vous oublie,
S'il cause, s'il dort, ou s'il b
Sans oser sortir de l'endroit,
Où pour sentinelle il vous p
Tant qu'il boit, qu'il dort, ou qu'il c
* Or le Lundi quinzieme jour

* 15. *Fév.*

'aillant la Mothe-Houdancour
Parlement prit ſa ſéance,
epuis en toute occurence
conſeiller *ad honores.*
ı eut avis le jour d'après
.de Soiſſons l'Echevinage
.t pour un pélérinage
l alloit faire à Saint Germain;
Lieutenant, homme de main,
nt mis très-fort en colere,
it fait faire un autre Maire,
réé nouveaux Echevins,
ces premiers furent Janins,
que la gueulle enfarinée
ne belle après-dinée
ıt à Soiſſons retournés,
eur ferma la porte au nez.
qu'un d'entr'eux prit la parole,
s zeſte comme il a pris Dole,
portiers ſont ſourds à ſa voix,
ar-tout viſage de bois.

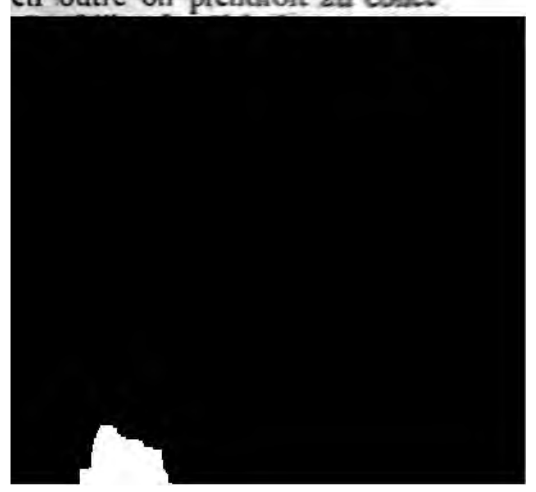
[redacted]

Alloit à la provifi
Plus fouvent qu [illegible]
* Les Gens du [illegible] y du
Sous un paffeport du [illegible] z
S'étoient déja mis en ch[illegible]min,
Et s'en alloient à Saint [illegible]
Dire à la Reine en bonne
Que par mépris ce ne fut n
Que fon Héraut ne fut [illegible]
Et qu'il falloit bien qu'e
Meffieurs pour des niais [illegible]
Quand devers le bois de
Nos gens virent venir d'amont
Le courtois Maréchal Gra
Qui leur venoit offrir main fo
Et qui leur fit toujours efcor
§ Jeudi le Gouver[illegible]r [illegible]
Qui depuis le fut de [illegible] Pry,
Connu fous le nom de [illegible]u
Sur le Régiment de [illegible]rgog
Sortit avec quelques c[illegible]vaux,
Et fut vainqueur en p[illegible] de mots
Car fi de toutes vos [illegible]aites
Vous me demandiez [illegible]
Il faudroit être Renaudot,
Qui les donne à fon fils en dot,
Avoir les mêmes avantages,
Ses lieux communs, & tous fes [illegible]

* 17. *Fév.*

§ 18. *Fév.*

e jour même il nous fut mandé
: le beau frere de Condé,
gueville l'inébranlable
ufoit d'être Connétable.
: cèla fût en fon pouvoir,
ie fçais. Mais il dut fçavoir
: tel qui refufe, après mufe,
e proverbe ne s'abufe.
'e jour au Parlement on lut
lettre qui furprife fut
que par quelque manigance
ivoit à fon éminence
grand-homme Monfieur Cohon,
ıt fi vous abregez le nom,
efte un mot plein d'infamie,
. fait tort à fa fainte vie.
ıat dit qu'on l'obferveroit,
Gardes on lui donneroit,
nme à Monfieur l'Evêque d'Aire,
'on croyoit être du myftere:
en outre on prendroit au collet



Séconder le parti Royal,
En nous ôtant la bonne cl
Mais la farine étoit trop c
Ce qui fit que notre
Usant envers nous de a
Par une forme d'indu
Et sans tirer à conséq
Nous accorda de m
Mouton, goret, v ille & p
Fromage, veaux, x,
Lundi, Mardi, Je i,
Et du poisson les rcréd ,
Les Vendredis & Samec ,
Et toute la sainte sem .
Temps qu'il laissa so
D'un carême très ri u x
Qui fut tout le reste aux C
Où qui du moins y dev e
Mais il se vint camper trai
Chez quelques pauvres nabi s
Qui, disent-ils, devant ce
Jamais si long ne le tro ver s.
Et dès les Rois le c u
Si bien qu'en mangeant
Par un effet bien différent,
Sans jours gras le gueux fit carê
Le riche n'en fit pas de même,
Car ayant toujours force plats
Sans carême il fit les jours gras.
Le Vendredi * dans l'Assemblée

* 19 Fev.

; du Roi vinrent d'emblée.
rnoient de Saint Germain.
dirent l'accueil humain
voient reçu de la Reine,
; leur témoigner de haine,
oit fait civilité,
is une infinité
urs & de bienveillance,
: par leur obéiſſance
's du Palais prouveroient
ects dont ils l'aſſuroient,
s'ils tenoient leur promeſſe,
ient du pain de Goneſſe.
ıdant ‡ l'Agent arriva
rchiduc nous envoya,
, diſoit la harangere,
la paix, ma comere.
it faire compliment
: Auguſte Parlement.
ıt ce jour que le drole
t voir ſa trogne Eſpagnole,
[redacted]

Qu'avoit écrite l'Archiduc,
Dont je vous donne tout le
Du dix de Fevrier à Bruxel
Je l'Archiduc vous écris cel
Que vous rend le présent po
Je suis le garand & l'auteur
De tout ce que dira cet hom
De ce qu'il dit, voici la form
l'Archiduc parle par ma voix,
Il m'envoie offrir aux Franço
Une paix qu'ils ont souhaitée,
Et qu'on a toujours rejettée.
Lors il se mit à dire mal
Contre Monsieur le Cardinal,
En accusant son ministere.
Et dès qu'il lui plut de se t
La Cour dit qu'il mettroit
Ce qu'il a dit, ce qu'il a fait,
Et cependant dans la semaine,
Qu'on deputeroit vers la Rei
Pour l'instruire de tout cela,
Et prier par ce moyen-là
De ne faire pas la Normande,
Mais comme la Cour lui dem
Et qu'à Messieurs les Gens du
Elle donnât Jeudi sa foi ;
Prendre des sentiments de mere
Pour un peuple qui la revere,
Et finir un triste blocus
Qui ne fait rien que des cocus.

Ieffieurs les Mazarins.
ii nous vint de la Brie
l'une troupe ennemie,
nduit par Noirmoutier,
fçavant dans le métier,
ans cette conjoncture
fort bien fa voiture
is du Comte de Grancé,
mbat fut balancé.
is eumes victoire entiere,
nos gens au cimetiere,
ie le choc fût très-chaud,
r de la Rochefoucaut
ieur de Duras le jeune,
ar mauvaife fortune.
me jour les Ennemis
nt canons plus de fix,
firent battre en ruine

[redacted]

Piller, brûler autour de Châtre,
Battre son Hôte comme plâtre
Ce sont ses péchés véniels,
Quels seront ses péchés mortels?
Enfin ayant sçu que les nôtres
Qui vivoient comme des Apôtr
Venoient avec elle compter,
Elle voulut bien se hâter:
Et la crainte de rendre compte
Lui fit faire retraite prompte.
Ce même jour les Députés
Du Parlement s'étant bottés,
Allerent par mer & par terre
Chercher la Reine d'Angleterre,
Pour mêler ensemble leurs pleu
Et pour compatir aux douleurs
De cette Princesse affligée
Que les Anglois ont outragée,
Décollant le Roi son époux.
Bon Dieu, ces peuples sont-ils fo
Enforcelés, mélancoliques,
Hypocondres ou frénétiques?
Ont-ils le diable dans les reins
D'occire ainsi leurs Souverains,
Comme ils viennent de faire à Lo
L'enfer les puisse-t-il confondre.
Mais consolez-vous, grand Roi
Et prenez quelque reconfort:
Votre Majesté n'est pas seule,
La Reine Stuart votre ayeule
Eut aussi le sifflet coupé:

ı dit que ſans avoir ſoupé,
›euple en qui malice abonde
ıvoya dormir hors du monde :
eſt encore à s'éveiller.
r vous qu'il a fait ſommeiller,
le Prince, illuſtre victime
ſujets enhardis au crime,
ju'on a vu jouer deux fois
oupe-tête avec leurs Rois;
gnez nous dire la lignée
à votre femme ſi bien née,
ille de Henri-le-Grand,
ıs laiſſâtes lors quand & quand ?
ſt-ce pas ſix, dont la plus grande
ient à la Haye en Hollande ?
Prince de Galles l'aîné,
dans l'Ecoſſe eſt couronné,
Duc d'Yorck & ſa cadette,
dans Paris font leur retraite ;
ıx autres qui chez les Anglois
pirent depuis pluſieurs mois ?

[redacted]

Après lequel fut appellé
Monsieur le Président de Même,
Viole de la chambre même:
Ensuite de ces trois fut hoc,
Mesnardeau, Catinat, le Coq,
Cumont, Palluau des Enquêtes,
Avec le Fevre des Requêtes.
Dans le cours Monsieur de Saintot
Vint au-devant d'eux au grand trot,
Avec ordre de les conduire,
Sans qu'il fût permis de leur nuire,
Jusques au château de Ruel;
Ordre qui pourtant ne fut tel,
Qu'étrangere cavalerie
N'eût l'audace & l'effronterie
De roder en montrant les dents
Près du char de nos Présidents.
Enfin notre ambassade arrive,
Et l'on la soula comme grive,
A Ruel, d'où le lendemain
Elle partit pour Saint Germain.
Ce même jour sur l'assurance
Que les Royaux en abondance
Par le pont de Gournai filoient,
Et que Bry siéger ils alloient,
Lors, pour le succès de leurs armes
Nos chefs oyoient Vespres aux Carm
Sçachant donc que les ennemis
Devant Bry le siege avoient mis,
Ils sortirent de notre ville
Ayant à leur suite onze mille,

cavaliers que fantassins.
ous demandez leurs desseins,
voici. L'armée ennemie
: ce jour-là dans la Brie,
loient d'un autre côté;
our dire la vérité,
chefs dans ces derniers bagarres
irent que jouer aux barres.
-vous devers Charenton?
s vous cherchions devers Meudon,
des deux partis le nôtre
contra quelquefois le vôtre,
'on fit de petits combats,
nt qu'on ne s'entendit pas:
ut par malheur, ou bévue:
une rencontre imprévue,
quelques Soldats trop vaillans;
des espions un peu lents:
fois dans quelque caracole
vent contre votre parole,
oujours contre nos desseins,

[redacted]

D'aller & courir à la ronde,
Chercher infinité de grains,
Dont nos gréniers furent si
Que j'en ſçais pluſieurs qui cri
Des quantités qui s'y trouvére
* Les jours ſuivants furent
Selon pluſieurs Arrêts rendus,
Les meubles de ſon éminence,
Qui bien que pleine d'innoce
Et qu'elle eût proteſté d'abus,
Il n'en reſta pourtant rien plus.
‡ Le Vendredi l'on a nouv
Qui pour nous n'eſt bonne ni
Que le ſieur Comte de Grancé,
Sans que nous l'euſſions offe
Avoit mis un ſiége funeſte,
Devant Bry, † le ſeul qui no
Et qu'à l'abord ce *Gouverneur*,
Nommé Bourgogne, homme d'h
Avoit fait juſqu'à l'impoſſible,
Percé l'ennemi comme un cri
Et bien rabattu ſon caquet
A coups de canon & mouſquet.
Mais qu'enfin une large bréc
Le manque de poudre & de 1
Et le déſeſpoir du ſecours,
(Qui ne pouvoit pas avoir co

* 25. *Fév.*

‡ 26 *Fév.*

† *Siége de Brie Comte Robert.*

ufe des mauvais paffages,
défilés & marécages
nous ne pouvions pas gauchir,
ne nous pouvions moins franchir,
n tenant les avenues)
nt fauter Bourgogne aux nues,
oit fait un bon traité;
el il lui fut proteſté.
, las! ceux qui tenoient le fiége
rvirent du privilége
permet à tous les Normands
ne tenir point leurs ferments;
que contre la foi promife
nirent tous nuds en chemife
plus grand'part de nos Soldats,
revinrent lés chauffes bas.
Ce fut au cul de la femaine,
nos Députés vers la Reine
Parlement font revenus,
devant Sénateurs chenus
ous nos Chefs à l'Audience
[redacted]

Qui foient plénipotentiaires,
Tant pour la générale paix,
Que pour décharger de fon faix
Le pauvre peuple de la France:
Et pendant notre conférence
Ceux qui vous portent à manger
Pourront paffer fans nul danger.
Ce que la Cour trouva très-jufte,
Et notre Parlement augufte
Conclut qu'en un certain endroit
Des députés on enverroit,
Et même qu'avant leur fortie,
La Reine en feroit avertie.
Pour cet effet les gens du Roi,
S'y firent traîner par charroi.
Le Dimanche ‡ quelque cana
Dont le feu fut un feu de paille
Fit maniere d'émotion
Qui tendoit à fédition,
Elle en vouloit à la foutanne,
Et prit, je crois, pour une can
Monfieur le Préfident Thoré,
Qui fut à peine retiré
Des griffes de notre fruitiere,
Qui le traînoit à la riviere.
Le Lundi premier jour de M
Je fus courre de toutes parts
Sans apprendre aucune nouvelle.
Le Mardi § nous reçumes c

‡ 28 *Fév.*
§ 2 *Mars.*

:rivoit le Duc d'Orléans,
:lle ouverte, on lut dedans
:'étoit chofe très-certaine
a volonté de la Reine
de fournir tous les jours,
a Conférence auroit cours,
eds une quantité fixe,
us courte, ni plus prolixe,
par jour feulement. Sur quoi
our voulut qu'aux Gens du Roi
ût à porter cette lettre,
u'ils étoient venus promettre
r retour de Saint Germain,
plus de beurre que de pain,
s paffages l'ouverture;
i n'étoit qu'une impofture.
'ils prîroient leurs Majeftés
ire jour de tous côtés,
: nous ouvrir les paffages,
u'ils font de Dieu les images
ne nous les boucha jamais,

Rien qu'une mesure certaine
De muids de bleds réduis à cent
Par chaque jour pour notre argent,
Dont seroit faite délivrance,
Moyennant que la conférence
Commençât dès le lendemain.
Sur quoi Messieurs amis du pain
Conclurent qu'une paix de verre
Valoit mieux qu'une forte guerre,
Qu'un soupir valoit moins qu'un rot,
Qu'un casque valoit moins qu'un pot,
Une brette qu'une lardoire,
Coup à donner que coup à boire,
Et que le corps d'un trépassé
Valoit bien moins qu'un pot cassé,
Un Cabaret mieux qu'une garde,
Une plume qu'une hallebarde,
Mourir saoul, que mourir de faim
Voulant que dès le lendemain
Nos Députés fussent en voie.
Ce jour nous eumes de la joie
D'apprendre qu'à la fin du temps
Nos soldats faisoient battre aux champs
Eux que pour leur long domicile
On nommoit les Soldats de Ville.
Voyons où s'adressa leur pas,
Ce fut où vous ne fûtes pas.
Ils camperent près de la Seine
En toute bourgade prochaine,
Et se rassurerent un peu
Ayant de l'eau contre le feu:
A

un pont ſur la riviere,
, par devant, par derriere,
ıs côtés, à gauche à droit
r quand l'ennemi viendroit:
que pour garantir d'embuche,
tre brûlé comme buche,
pour le ſauver de tout tort,
eux bouts ils firent un fort.
Jeudi * ſe bottifierent,
ır faire accord s'en allerent
emier Préſident Molé,
je vous ai déja parlé,
eur le Préſident de Même,
je vous ai parlé de même,
eſmonds & les le Coigneux,
ents au Mortier tous deux,
Conſeillers de la grand'chambre,
la vertu ſent meilleur qu'ambre,
eurs Longueil & Menardeau,
qui je veux faire un rondeau:
Enquêtes Monſieur la Nauve,

[redacted]

Très-vertueuses & très-bonnes,
Des Aides, Monsieur Amelot,
Premier Président fort dévot:
Messieurs Bragelonne & Quatre
Qui pourtant ne sont que deux
Pour notre ville & le dernier
Un Echevin nommé Fournier:
Qui tous à Ruel s'arrêterent.
Où le lendemain † arriverent
Monseigneur le Duc d'Orl
Et vous qui n'étiez pas céa
C'est vous, Prince, que j
Vous qui faisiez le philosop
Et l'homme d'Etat dans Ruel,
Vous qui traitiez de criminel
Un corps qui sera votre juge,
(Disons plutôt votre refuge.)
Prince, avouez-nous à présent ‡
Ce qui vous sembla mal-plaisant
Avant votre métamorphose;
Que c'est une agréable chose
De n'être point pris sans decret
Et que c'étoit-là le secret
Qui pouvoit sauver vôtre Alt
D'une captivité traîtresse,
Dont on ne se peut garantir,

† 5 *Mars.*

‡ *Mr. le Prince contesta contre l'ar porte que tout prisonnier sera interrogé a 24 heures.*

qui vient sans nous avertir.
is voilà tombé dans le piege ·
l'eût dit que ce privilege
· votre interprétation
ouvert de confusion?
privilege raisonnable,
seul recours d'un misérable,
n'être qu'un jour en prison
tyrannie & par raison,
par une prompte audience
voir montrer son innocence:
ce privilege si doux,
ne sera meshui pour vous,
us eût un an après fait faute?
s comptiez bien lors sans votre hôte.
is tréve de moralités,
venons à nos Députés,
dès que dans la conférence
eurent vu son Eminence,
regardant à plusieurs fois,
nt le signe de la croix,



Qui disoit que vers Brai sur Somme
L'Archiduc avoit deja bu,
Et que vers Guise on avoit vu
Voltiger des troupes d'Espagne;
Que le Duc Charles en Champagne
Près d'Avennes se promenoit,
Et forces troupes qu'il menoit.
Lundi § qu'il étoit inutile,
Le Régiment de notre ville,
Levé non sans beaucoup de frais,
En un temps qu'on faisoit la paix,
Joignit l'armée à Ville-Juifve;
Qui de loin lui criant, *Qui vive*,
Il crut qu'il étoit déja mort,
Et demanda quartier d'abord.
Il étoit fait de Jansenistes ‡,
D'illuminés & d'Arnaudistes,
Qui tous en cette occasion,
Requéroient la confession
Dont ils avoient blâmé l'usage.
J'ouïs un de ce badaudage,
Qui demandoit à Dieu tout bas
La grace qu'il ne croyoit pas.
Ce jour la Cour tira de peine
Le grand Maréchal de Turenne
Tenu coupable à Saint-Germain,
Pour n'avoir pas prêté la main

§ 8 *Mars.*

‡ *Monsieur le Luines, Jansenifte, en ét[oit M]aitre-de-Camp.*

a ruine de la Fronde.
ſt comme parloit tout le monde
parti prétendu Royal)
diſoit de ce Maréchal
: pour notre ville affamée
voit offert ſon armée.
re Parlement l'accepta,
dès ce jour même arrêta
: déclaration & Bulle,
ite ſentence ſeroit nulle,
tout arrêt fait contre lui :
onnant que dès aujourd'hui
vînt, s'il pouvoit, en France.
le plus pour la ſubſiſtance
cent mille écus il prendroit
ecette qu'il trouveroit.
e Mardi 5 la Cour étonnée
la remontrance donnée
le Procureur général,
quelqu'un du parti Royal
délivrer l'autre ſemaine

Que plus de soldats ils n'e[illegible]
Sans un royal commandem[illegible]nt
Approuvé par le Parlement.
Défense à toute ame guerriere,
Gentilhomme ou bien roturiere,
De prendre emploi ni s'enrôler,
Sur peine de dégri[illegible]r
Du haut de No[illegible]e [illegible] roture,
Et de roture en sepult[illegible]
Veut que les villes & [illegible] b[illegible]
Courent dessus eux c[illegible]mme
Qu'ils s'assemblent à [illegible]n de [illegible]
Qu'à pied, qu'à chev[illegible], ou p[illegible]
Ils courent apr[illegible] tels [illegible]s,
Et qu'ils leur r[illegible]
Le dix § on [illegible] en Nor[illegible]
Pour joindre à l'armée e[illegible]
Le Baron de Marre lev[illegible]
Le plus de troupes qu'il [illegible]
Mais que Chamboi, g[illegible]
Lieutenant du grand L[illegible]g[illegible]n
Avec cinq ou six cents chevaux
Ayant poursuivi ces Royaux,
Sçut que dans le château de C[illegible]
Ces gens qu'on faisoit pour [illegible]
Avoient élu leur rendez-vous.
Il y courut tout en courroux,
Et par un plaisant artifice
Faisant faire alte à sa milice,

§ 10 *Mars*.

:rentieme quittant le gros
à Chene tout à propos:
àns dire qu'il fût des nôtres
: reçu comme les autres,
›uvoient tous comme des trous,
ı'on tua comme des poux.
Chamboi s'étant fait connoître
ndit aisément le maître,
s prit tous ou les tua,
ne un second Gargantua.
Jeudi § vint à l'audience,
des Lettres de créance
dans sa poche il apporta,
)éputé que députa
ieur le Duc de la Trimouille,
'oulant empêcher la rouille
n courage martial,
é dessus son grand cheval
le secours de notre ville,
: levé près de trois mille,
oitié grimpés sur roussins,

[redacted]

De voir de loin bien allumé.
Ce fut du côté de la Brie
Que parut leur cavalerie,
Qui vint reconnoître ce pont:
Mais son retour fut aussi prompt
Qu'avoit été son arrivée,
Heureuse de s'être sauvée,
Puisqu'elle eût bientôt vu beau
Les nôtres affligés fort peu
D'avoir manqué cette couronne,
Et de n'avoir tué personne:
Vu que c'est un acte cruel,
Et que l'on traitoit à Ruel.
D'où le lendemain ‡ retour
Et des articles apporterent
Tous nos Messieurs les Députés,
Assez tard, mais assez crotés:
Et dès ce jour les deux armées,
Se sont uniquement aimées,
Il n'est pas resté pour un grain
De Frondeur ni de Mazarin.
Samedi § la Cour assemblée
Parut extrêmement troublée
D'apprendre que nos Généraux
N'avoient été qu'en certains mots
Compris au traité pacifique,
Sans avoir fourni de réplique:
Vu que personne de leur part
N'avoit contesté pour leur part.

‡ 12 *Mars*.
§ 13 *Mars*.

en qu'en cette conjonćture,
t dit qu'avant la lećture
:e qu'on avoit arrêté,
chef feroit député
conférer des avantages
:es illuftres perfonnages,
e tous les intéreffés,
: qu'ils euffent dit c'eft affez,
ur fupplieroit le Roi de mettre
me feule & même lettre.
: jour on eut avis certain
Monfieur du Pleffis-Praflain
it des troupes ennemies
un amas des mieux choifies,
r s'oppofer à l'Archiduc,
s'avançoit d'un pas caduc,
e qui la démarche lente
donnoit pas moins d'épouvante.
Le Dimanche, les Députés
carroffe étoient ja montés,
nd Lettre du Roi fut reçue

Qui les pouſſoit avec menace,
Diſant tout haut je ſons vendus,
Je ſerons bientôt tous pendus,
S'il plaît au bon Dieu, ma commere,
C'eſt grand pitié que la miſere.
Ils avont ſigné notre mort:
C'eſt fait de Monſieur de Biaufort:
Guerre & point de paix pour un double.
Mais en dépit de ce grand trouble,
Il fut par Meſſieurs réſolu
Que le lendemain ſeroit lu
Le contenu deſdits Articles,
Et qu'avec paire de beſicles
On examineroit de près
S'ils portoient une bonne paix.
Le Lundi. ‡ La tête affublée
Nos Chefs étant en l'aſſemblée,
Leſdits Articles furent lus,
Et la Cour n'en fit point refus;
Mais ſeulement pour la réforme
De quelqu'un qui ſembloit énorme
Ordonna qu'on députeroit,
Et qu'enſemble l'on parleroit,
Pour nos Chefs, qui feroient écrire
Ce que chacun pour ſoi deſire,
Pour être au traité de Paris
Tous les intéreſſés compris.
Ce Lundi, Le Courier du Maine
Mit nos eſprits hors de la peine

‡ 15 *Mars.*

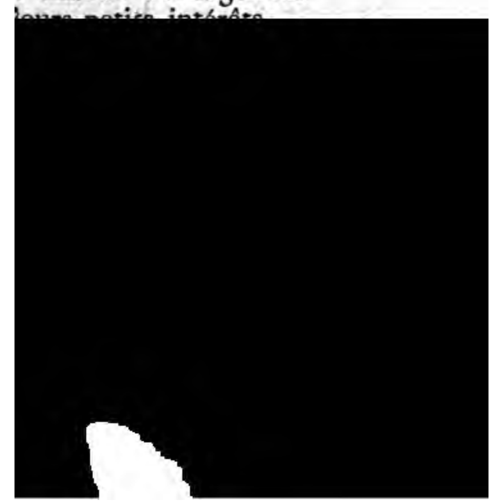
mps ils auroient été,
: avoit emporté
[arquis de la Boullaye ‡,
ı pour chofe vraie
ı vers ces quartiers
›rce cavaliers
ənt mener le carroffe,
choient que plaie & boffe.
rquis de Lavardin
'ant eux comme un dain,
lancelle contrée
s'étoit déclarée.
ırdi, tous nos Députés
ıffeports apportés,
ıfieme fois marcherent,
il étoit dit, allerent
Majeftés fupplier
is d'Octobre dernier
:ion reçue
l'allée & venue



La Cour qui pese tout à l'once.
Or ce jour le Duc de Bouillon
Ayant pris congé du Bouillon ‡,
Des médecines, des clysteres,
Et des drogues d'Apothicaires,
N'étant debout que de ce jour,
Releva la Mothe Houdancour,
A Ville-Juifve, où notre armée
S'étoit déja bien enrhumée.
C'est ce même jour qu'on a sçu
Qu'au Mans avoit été reçu
Notre Marquis de la Boullaye,
(Qui bien qu'il criât hola, haie,
Alte, Marquis de Lavardin,
L'autre ne fut pas si badin
Que de tourner jamais visage,
Mais courut toujours davantage.)
Qu'à la parfin notre Marquis
Ayant force chappons conquis,
Les faisoit cuire en cette ville.
Et que ses gens étoient cinq mille.
Un autre avis bien plus certain,
Fut que le Maréchal Praslain,
Qui d'une démarche guerriere
Etoit allé sur la frontiere
Tâter le pouls à Léopol,
Avoit pris ses jambes au col,
Sans avoir dit ni quoi, ni qu'est
(Ce qui n'est pas grande prouesse,

‡ *Le Duc de Bouillon fut toujours m pendant notre guerre.*

ıt ici de retour,
s Garniſons d'alentour
ɔes étoient retournées :
rès-mal morigenées,
ntre l'accord paſſé,
ıoſtilité ceſſé,
:oute la chevance
bourgs à leur bienſéance,
ıverent ſur le chemin ;
ue tenant ſans deſſein,
3oulangere badine,
ɔour le moins de farine,
it de vendre ſon pain,
légere d'un grain,
nt & ſans pucelage,
ne qui fut ſi ſage
e laiſſer à Paris,
que ſon argent de pris.
ıdi, les Chefs de nos bandes,
t chacun des légendes



Tout prêt à jouer des couteaux,
Avoit fait armer à notre aide.
L'action n'en étoit pas laide,
Car le Normand & le Gascon,
Et le nôtre faisoient tricon.
Ce même jour par une lettre
Toulouse nous faisoit promettre
Que nous pouvions tenir pour hoc
Le Parlement de Languedoc,
Qui se déclaroit pour le nôtre,
Tellement qu'avecque cet autre,
C'étoit un quatorze bien fait.
* Le Samedi ni beau ni laid,
Ni chaud ni froid, à l'Audience
Nos Généraux prirent séance,
Et là dirent tous d'une voix,
Qu'ils avoient donné cette fois
Des propositions à faire,
Mais qu'ils l'avoient cru nécessaire
Monsieur le Cardinal resté,
Pour n'avoir plus de sûreté,
Sçachant bien qu'homme d'Italie
Jamais une offense n'oublie.
Qu'au contraire ils étoient tous p
D'abandonner leurs intérêts,
S'il lui plaisoit faire voyage,
Sinon, que, pour un témoignage
Qu'ils seroient toujours serviteurs
De nos Illustres Sénateurs,

* 20. *Mars*.

rapportoient à ces Juges,
ınt que dans nos grabuges
ient armé feulement
: public foulagement.
our Ordonnance Royale
la plainte générale
ient faite nos Echevins,
toient pas des Quinze-vingts.
qu'on nous donnât des vivres,
vin, dequoi nous rendre ivres,
e en diable à la fanté
Chrétienne Majefté,
tes parts, par eau, par terre.
ent comme avant la guerre
mmerce étant rétabli,
efte mis en oubli:
nouvelle pour la paace.
li vingt & deux *, en l'abfence
llant Prince de Conti
fiévre avoit invefti,
djuteur en fa place



Qu'il voulût envahir la France,
Il etoit prêt de retourner,
Si la Reine pour terminer
Les differends des deux Couronnes,
Vouloit nommer quelques personnes
Et dit notre frondant Pasteur
Que Conti prenant fort à cœur
L'occasion avantageuse
De conclure une paix heureuse,
Avoit à Ruel député
Pour derechef être insisté
Sur ce que l'Archiduc propose,
Qui méritoit bien une pose,
Et qu'il conjuroit notre Cour
Par son zéle & par son amour,
De peser un peu cette affaire,
Et la paix qu'elle pouvoit faire:
Qu'il étoit toujours prêt pour lui
D'abandonner dès aujourd'hui
Tout ce qu'il avoit pu prétendre,
Si Messieurs y vouloient entendre.
Qu'au contraire si Léopol
Par supercherie ou par dol
Venoit pour pêcher en eau trouble,
(Dont j'aurois parié le double,)
Il déclaroit dès à présent
Qu'il ne le trouvoit pas plaisant,
Que lui-même sur les frontieres
Iroit lui tailler des jartieres,
Et l'accommodant de rôti
Se montrer Prince de Conti.
Sur quoi Messieurs firent écrire

le contenu de ſon dire.
jour on ſçut qu'à S. Germain
voit fait accueil humain
Députés de Normandie,
pour chaſſer la maladie
: nous étions tous menacés,
noient comme intéreſſés
délibérer du remède.
le bon Dieu leur ſoit en aide!
Le Mercrédi, l'on ſçut qu'Erlac
clos & coi dans Briſſac,
qu'on nous voulût faire entendre
venoit nous réduire en cendre.
ſçut que Normands Députés
ient tous bien fort aheurtés
renvoi de ſon éminence,
on nous donnoit aſſurance
ls ne dépliroient leurs cahiers
l n'eut un pied dans l'étrier.
s s'il eſt vrai qu'ils le promirent,
Normands après ſe dédirent,

[redacted]

Qui n'aimoit pas sa politique.
Aussi les Députés Normands
S'ils avoient fait quelques sermens
De ne déplier point leur rôle,
Ne garderent pas leur parole,
Et cette fois manquant de foi
Servirent la France & leur Roi.
Ce même jour, fut dit en ville
Que le grand Duc de Longueville
Avoit, pour assiéger Harfleur,
Fait partir sous un chef de Cœur
Des troupes dès le dix-septiéme:
Et que ce chef le dix-neuviéme
Par un tambour nommé la Fleur
Fit sommer la ville d'Harfleur,
Qui lui dit votre fille Heleine,
Je suis servante de la Reine.
Mais quatre piéces de canon
Lui firent bientôt dire non;
Car plus défaite qu'un Cadavre
Ayant dépêché vers le Havre
Dont chacun sçait qu'elle dépend,
Pour venir être son garand,
(C'étoient les termes de sa lettre)
Ce Gouverneur se voulut mettre
En devoir de la secourir
Et pour l'empêcher de périr
Détacha deux cent cinquante homm
Qui venoient en mangeant des pomm
Quand sur le chemin ces mangeans
Trouvent un parti de nos gens.

aiſit ces miſérables
ıt comme de beaux diables,
gardant après ſoi.
eurent tant d'effroi
d dans le Havre ils entrerent
heures du ſoir frapperent,
partis au chant du coq,
urfleur qui nous eſt hoc,
: fut à demie lieue.
eur qu'ils avoient en queue
oublier le chemin,
: que le lendemain
nous fit ouvrir la porte.
on n'étant pas forte
à diſcrétion.
te reddition
furent faire godaille
au de Pierre de taille
de Fontaine Martel;
rès-fort, mais non pas tel
ôtres ne le forcerent,

Où quand nos Chefs furent venus
Tous les premiers propos tenus
Furent de ſçavoir ſi la trève,
Ennuyeuſe aux gens de la Greve,
Et qui finiſſoit ce jour-là,
Paſſeroit encor au-delà :
Trève qui reçut anicroche
Juſques au Lundi le plus proche,
Et compris incluſivement
Par un Arrêt du Parlement.
Ce jour à la Ferté ſur Jouarre,
Un Mazarin qui diſoit, Garre,
Qu'on face place à mon cheval,
Je viens pour le parti Royal
Loger ici des gens de guerre,
Fut accueilli à coups de pierre,
Et de quelque coup de fuſil.
Je penſe que d'un grain de mil
On eût lors bouché ſon derriere.
Heureux de retourner arriere,
Maudiſſant tout cicatriſé,
Le manant mal civiliſé,
Qui depuis garda ſes murailles,
Crainte du droit de repréſailles.
Samedi du mois vingt & ſept,
Votre frere encor tout mal fait
Du reſte de ſa maladie,
Fit déclaration hardie,
Que celles que juſqu'à ce jour
Il avoit faites à la Cour
De ne faire aucune demande

lui ni pour ceux de sa bande,
Cardinal étant sorti :
foi de Prince de Conti
déclarations signées
n avoit jusqu'ici bernées,
vroient applaudissement,
vu qu'il plût au Parlement,
lre Arrêt, que son Eminence
à dénicher de la France,
e qu'il ne pouvoit jamais
ement conclure la paix :
le feu par-tout s'alloit prendre
n'étoit couvert de sa cendre.
l prioit la cour d'y rêver
nt même que se lever.
uoi la cour à sa priere
a tant sur cette matiere
rès son rêve elle a trouvé
l avoit le premier rêvé.
endant pour faire grimace,
[redacted]

Qui faifoit merveille en Anjou.
(Car il n'eft pas tous les jours fou,
Comme il n'eft pas tous les jours fête
Et puis ce n'eft que par la tête
Qu'il eft fou, quand il l'eft par fois,
Notamment les onze des mois.)
Or, ce Marquis à tête feche
Etoit entré dedans la Fléche.
Le dimanche † on fçut qu'à Bourdeaux
Les coups déja pleuvoient à fceaux,
Le tout pour la caufe commune:
L'habitant au clair de la Lune
Avoit pris le Château du Haćt,
Et depuis avoit fait un paćt
D'inveftir le Château Trompette;
Cela n'eft point dans la Gazette.
Ce jour même il vint un Courier,
Qui perdit bien cent fois l'étrier,
E fe penfa caffer la tête,
Tant il preffa fa pauvre bête.
On l'avoit fait partir exprés,
Parce que le grand Duc de Rets
Avoit dit, Nous fommes deux mil
Bon jour Monfieur de Longuevil
Je ne vous ai vu de cet an.
Et cela fut dit dans Rouen.
Le jour d'aprés § en l'affemblée,
De divers foucis accablée

† 28 *Mars.*

§ 29 *Mars.*

ir si l'on continueroit,
ıe la Reine desiroit,
treve en son agonie:
ıt toute la compagnie,
e auroit libéralement
& quatre heures seulement.
lesquelles nouveau trouble,
ıs de treve pour un double.
même jour fut défendu
n arrêt qui fut rendu,
n'imprimât plus aucun livre,
le débit auroit fait vivre
ue misérable imprimeur,
elque Burlesque rimeur,
omme un second Mithridate
plus friand qu'une chate
ɔison qui le nourrissoit
l'instant qu'il le vomissoit.
ıux de la médisance
faisoit de son éminence,
oit de son acconit:

[redacted]

Sur une peine corporelle
Défendit de rien imprimer;
Ce qui ne fit que r'animer
Cette criminelle manie
Que chacun croyoit assoupie;
Mais de qui la démangeaison,
S'accroit depuis votre prison.
Le Mardi. * La nuit étoit close,
(L'homme propose & Dieu dispose)
Lorsqu'on ne les attendoit plus,
Nos Députés sont revenus,
Le Mercrédi ‡ Dans l'audience
Le procès de la Conférence
Lu qu'il fut haut de bout en bo
Au lendemain on remit tout.
Et le premier d'Avril § fut lue
La Déclaration reçue
Qui nous rendit notre repos,
Dont voici les points principaux.
Nos arrêts, écrits & libelles
Ne seront que des bagatelles
Depuis le sixieme Janvier
Qu'il fut tant perdu de papier,
Sans que pour chose aucune faite
Personne en soit plus inquiette.
Ce que pour nous rendre plus do
Le Roi voulut que contre nous
Tant de lettres expédiées
De Déclarations criées

* 30. *Mars* ‡ 31. *Mars* § 1. *Avril.*

côté de sa Majesté,
t fut cassé par sa bonté;
prit la place de la haine:
lit que sa Maman la Reine
le premier beau jour d'été,
erroit au fleuve Léthé *
lqu'un qui prît de cette eau forte,
fit oublier toute sorte
nions, Ligues & Traités,
it ne seroient inquiétés
x qui pour faire telle Ligue,
ı contents de faire une brigue;
levé soldats, pris deniers,
t publics que particuliers:
on maintiendra dans leurs Offices,
ıs, honneurs, charges, bénéfices,
même état qu'ils se trouvoient
ınd les Parisiens buvoient
nuit des Rois, nuit qu'ils perdirent
vrai pour mille faux qu'ils firent:
ırvu qu'ils mettent armes bas,



Vérifia, ratifia ;
Et quand elle fut publiée,
Régiſtrée & vérifiée,
Dit qu'on priroit leurs Majeſtés
De rendre à Paris ſes beautés,
Sa ſplendeur & ſon éminence
En l'honorant de leur préſence:
Ce qui ne ſe fit pas ſi-tôt
Qu'auroit ſouhaité le Courtaut.
Car le Roi partit pour Compiegne,
Où trois mois il tint comme teigne,
Et ne revint de très-long-temps,
Au grand deuil de nos habitans.
Ainſi la paix nous fut donnée,
Et notre guerre terminée ;
Ainſi finit notre blocus,
Ainſi ni vainqueurs ni vaincus,
Nous n'eumes ni gloire ni honte:
Nul des partis n'y fit ſon compte,
Le Votre y ſouffrit maints ennuis,
Y paſſa de mauvaiſes nuits
Dans un ſi grand froid qu'on préſume
Qu'il y gagna beaucoup de rhume.
Le nôtre en fut incommodé:
Le Carnaval en a grondé:
Le Carême en a fait ſa plainte:
Philis, Cloris, Silvie, Aminte,
Y perdirent tous leurs Galands:
Le Palais n'eut plus de chalands:
Le Procureur fut ſans pratique:
Le Marchand ferma ſa boutique.



... meme fut sans celui ...
... pensa chanter ...
... brahim. le Prieur ...
... pitre & le Ca... .
... lui de leurs ...
... Libraires. & ... .
... non n'eut plus ... .
... plus le ... .
... de Bourgogne ...
... pe du Marais ...
... n'eut plus le ...
... pour barbouiller ...
... achés ...
... non plus ...
... tôt que par la ...
... nous ...
... Roi fera ...
... sa Majesté ... .
... dispense ...
... misères pour ... .
... repris ... .



Et vous, le vainqueur de Nort
De Rocroi, de Fribourg, de Lens
L'effroi de tous les Castillans,
Etes dans le Bois de Vincenne,
Dieu vous y conserve & maint
En santé.



SERMON

DE

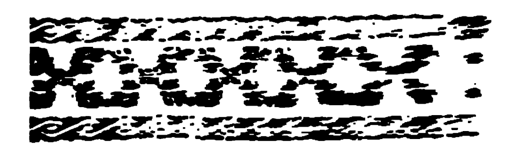
LOUIS,

OI DE FRANCE,

: & prononcé devant le
Roi & la Reine régente
a Mere,

Monſeigneur JEAN-FRANÇOIS-PAUL
GONDY, *Archevêque de Corinthe,*

[redacted]



SERMON

DE S. LOUIS.

[illegible]

[illegible]



mes. Je lui présente des couronn
ce qui n'est pas le sacrifice le plus
dinaire que l'on lui fasse. Je lui o
des armes qui ne sont pas les inst
ments les plus communs de la pi
Et ces armes & ces couronnes qui n
presque jamais été en usage que con
les marques profanes de la gran
humaine, peuvent être aujourd'h
ce me semble, judicieusement dép
dans une chaire chrétienne, co
les trophées de la piété, puisqu
ont été sanctifiées par les justes i
tions & par les actions héroïque
grand S. Louis, qui fait couler
vos veines, SIRE, par une longue
de grands Princes, l'auguste sang
vous sortez, & qui sort aujour
lui-même du tombeau pour vou
truire par ma bouche, & pour
à Votre Majesté cet oracle sacr

Audi, fili mi, disciplinam Patr

Ecoutez, mon fils, les enseigne
de votre Pere.

A quoi je me sens obligé d'ajou
paroles qui suivent dans le te
l'Ecriture. *Et Legem matris t
dimittas à te.* Et n'oubliez jam
loi de votre Mere, puisque
doute point que la sainte édu
que vous recevez de la plus g



le la plus vertueuse des Reines ne
particuliérement fondée sur les
nples du plus grand & du plus Saint
vos Prédécesseurs.

laise au Ciel de donner à Votre
jesté les dispositions nécessaires pour
re ses instructions, & pour imiter
exemples. Et pour en mériter la
le, implorez, SIRE, les bénédic-
s du saint Esprit, par l'intercession
elle, qui est la Mere de votre Roi
e votre Maître, & que l'Ange a
plie de bénédictions, en lui disant :

Ave Maria, &c.

RE,

itre un nombre infini de qualités
ientes, qui rendent la Religion

[redacted]



imaginé quelque succès, elle n'a qu'ajouter à son impuissance nité fort mal fondée. Elle a donné e de certaines occasions de belles rences. Il semble même qu'el quelquefois produit de bonnes ions Mais en effet elles ont presque tou jours été si défectueuses, ou (s elle mêmes, ou par leurs circon s que l'on ne peut prendre avec le sentiment qui les a causées, que pour l'impétueux mouvement de q ques esprits naturellement généreux qui eussent peut-être aimé la vertu s'ils l'eussent connue. Leur fin la pl ordinaire a été la gloire, qui mê selon leurs maximes étoit crimin La plus excusable a été la com & la satisfaction qu'ils ont cherchée d eux-même, & qu'ils n'ont jamais tr vée Ils n'en ont jamais eu de solideme ne. Et je ne puis m'imaginer leurs ions les plus éclatantes, & même ce ont passé pour être les plus utiles au public, que comme ces grandes ri qui portent l'abondance dans les vinces qu'elles arrosent, mais qui ne laissent pas en même temps dans leur plus grande largeur d'être encore toutes troublées par la fange, & par les impuretés qni descendent du côté de

fources. ce qui [illegible]
de leur cours.
[illegible] Religion Chrétienne [illegible]
e avec beaucoup plus de [illegible]
rigueur. Elle ne regarde pas [illegible]
nt les intentions des hommes. Elle
eur donne pas feulement [illegible]
hautes & plus élevées. Mais [illegible]
elle les rend [illegible] de [illegible]
ès lumieres : Elle purifie [illegible]
ntés & leurs actions. [illegible]
peut dire [illegible] que
un changement [illegible]
es mêmes elle fait [illegible]
aint Paul ne refifte que le [illegible]
iples de Jesus-Christ. [illegible]
la ruine & [illegible] la perte de la
igion, *Spirans* [illegible]
in difcipulos. Et en même temps
au même moment qu'il est dans
e malheureufe difpofition, Dieu





fait voir la grandeur humaine
vant que les hommes eussent
rés de la lumiere de l'Evan
la cause la plus ordinaire & la
nérale de leur perte, & qui
puis ce bonheur est encore sel
les maximes de l'Ecriture la
monde la plus opposée à la
piété. Puisque, dis-je, ces
nous la fait voir assujettie au
nisme, & assujettie jusques

Dieu est terrible dessus les Rois,
nsuit nécessairement que l'accord
es contraires, est la production la
forte du Christianisme, & que
onséquent le dernier point de la
été est d'être grand & d'être

félon ces principes, ô grand &
rable Monarque, qui avez brillé
terre moins par l'éclat de votre
nne que par la splendeur de vos
actions, de quels éloges, de
es louanges peut-on former votre
gyrique? Qu'est-ce qui peut ré-
re à vos vertus? Je m'éblouis à
e de tant de lumiere; je me
dans ce rare mélange de la
ne & de la vertu. Et si je me
s emporter à la juste crainte qui
mon esprit, de ne pouvoir parler
dignement de ces merveilles; au

qui lui a ſoumis ſi généreuſem
grandeur. Peuples qui m'e
tremblez à cet exemple. Et vo
apprenez aujourd'hui de vos
comment il faut vivre en Roi

L'on ne peut commencer la
S. Louis par rien de plus élevé
naiſſance ; & cette longue ſuite
dont il a tiré ſon origine,
avec pompe ce diſcours, ſi
perſuadé que les avantages les
luſtres, & de la nature & de
ne, ne méritent jamais d'être
dans une chaire Chrétienne.
trop au-deſſous de la dignité
ſanctifié par la parole de l'Ev
pour n'être pas enſevelis dans le
Mais ce ſilence, SIRE, eſt p
ce qui ſera le plus inſtructif
diſcours. Il apprendra à V. M. q
haute naiſſance, qui par un p
dû aux ſeules maiſons dont vous
vous ſépare du commun des Ro
rien devant Dieu, puiſque je n'
lement la faire entrer en part
ges, que je donne à un de vos
ceſſeurs dans cette chaire, qui e
tant le véritable lieu des louange
que c'eſt celui d'où l'on les doi
buer ſelon le poids du Sanctua
ſorte que le ſeul avantage v

t solide que vous pouvez tirer de
rand nombre de Monarques, que
avez pour Aïeuls, est la connois-
e de l'obligation que vous avez de
er plus souvent que tous les autres
ces de la terre que vous êtes mor-
parce que vous comptez plus d'An-
es, qui vous enseignent cette vé-
par leur exemple. Et cette consi-
tion dès les commencements de vo-
vie vous doit tous les jours humi-
devant Dieu, même en vue de
ue vous avez de plus grand dans
onde, à la différence des autres
mes, qui trouvent assez de sujet
eux-mêmes, même selon la terre,
r abaisser leur orgueil. Et toutefois
rons ici nos consciences, confessons-
s publiquement à la vue du Ciel
le la terre; n'est-il pas vrai que
descendre du sang des Rois, la
[redacted]

le cours de sa vie avec tant d'avi
pour la vertu. *Sortitus sum bonam*
dolem, disoit Salomon. Aprés cette
marque du plus sage des hommes,
doit croire que les bonnes inclinat
peuvent être une juste matiere de lo
ges : Et l'on peut dire qu'elles ne
rent jamais meilleures dans l'am
S. Louis, que quand elles produi
ce profond respect & cette parfaite
sance, qu'il conserva toujours ave
de soin pour la Reine Blanche d
tille sa Mere, régente de son R
me, grande & vertueuse Princess
laquelle je me contente de dire,
marquer seulement le caractere
vertu, que dans la minorité d
son fils, elle purgea la France des
malheureux de l'hérésie des Albi

SIRE, je ne prétends pas de
toucher en ce point par des exe
Les obligations que vous avez
Reine votre Mere, parlent plus
samment à votre cœur, que toute
paroles ne se sçauroient faire ent
à vos oreilles. Vous êtes l'enfa
ses larmes & de ses prieres, elle
a porté au trône sur des trophées,
êtes Conquérant sous sa Régenc
ce qui est sans comparaison plus
sidérable que tous ces avantages,



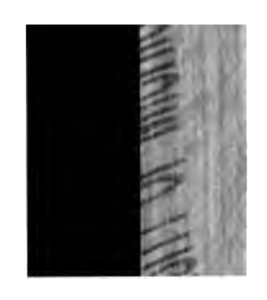
truit ſoigneuſement à la piété.
ai dit ces vérités de la part du
e votre Royaume, je me ſens
un inſtinct ſecret de les répé-
re aujourd'hui à votre Majeſté
art de Dieu, non pour vous
à l'obéiſſance que vous lui
de laquelle l'auguſte Sang qui
ns vos veines, & ce beau na-
l'Europe admire dans les com-
ents de votre vie, ne vous per-
jamais de vous diſpenſer. Mais
ndre ſur ce fond un juſte ſujet
expliquer en peu de paroles
importante, & ſans doute la
eſſaire des inſtructions : C'eſt,
la diſtinction du droit poſitif
Royaume, & du droit natu-
oblige tous les hommes. Le
ſitif de votre Etat fait que la
otre Mere eſt votre ſujette, &



ignorer. Auſſi eſt-ce en cet endroit en ce point & en pluſieurs autres, connoiſſance la plus importante & plus néceſſaire aux Princes.

S. Louis n'eut pas plutôt atteint âge raiſonnable, qu'il ſe trouva e loppé dans une grande & difficile g re, émue par quelques Princes méco tents dans ſon Royaume, fomenté l'Anglois, & ſoutenue par ces b queuſes Provinces, que cet ennemi & puiſſant poſſédoit en ce temps dans cet Etat. Ce généreux Prince s poſa courageuſement à ces injuſte treprises. Il fit voir à toute la terre la véritable piété n'eſt point cont à la véritable valeur. Il raffermit ſon ébranlé, il porta la terreur & l'effroi les terres & dans les troupes étranger il ſoutint, ou plutôt il força lui ſeul ſu pont de Taille-bourg l'armée Angl avec une fermeté plus merveilleuſe celle que l'antiquité Romaine a co crée avec tant de gloire à la poſté Il arrêta ce débordement du No qui grondoit déja contre la Fran & qui depuis a été ſi furieux, qu failli à emporter les plus braves de Succeſſeurs. Je n'appréhende point vous préſenter dans une chaire de ces images ſanglantes de carnag

eurtres, puiſque les guerres de
is ont été de ces guerres ſanċti-
dont l'Ecriture même parle avec
, *Sanctificate bellum, ſanctificate*
. Il a ſanctifié la guerre en lui
nt une juſte cauſe, qui fut la
de ſes peuples, & en la portant
juſte fin, qui fut une glorieuſe
l a ſanctifié les armes en tempé-
leur violence par les loix de la
line chrétienne. Ainſi tout tourne
n à ceux qui aiment Dieu. *Dili-*
bus Deum omnia cooperantur in
. Ainſi la guerre même entre en
de la ſainteté de S. Louis. Ainſi
ois ſe ſauvent en donnant des ba-
s, pourvu que ces batailles ſe don-
t pour la conſervation ou pour le
s de leurs ſujets. Et S. Louis ſans
te a plus mérité par les ordres
l a donnés à la tête de ſon armée.



du Ciel; & par cette condu
mes ont été sanctifiées par
ricuse paix.

Les vôtres, SIRE, ne sont
justes, elles n'ont pas eu de
succès. Cette importante vict
portée si fraîchement & si
ment sur vos ennemis est-elle

fligés, & pour parler plus vé-
nt, consumés par les nécessi-
tables d'une si longue guerre.
a demande avec liberté, parce
le à Votre Majesté d'un lieu
uis obligé par ma conscience
dire, & de vous dire avec
que vous nous la devez.
hélas! je me reprends, SIRE,
étoit dans vos mains inno-
l y a long-temps qu'elles au-
t à la terre ce don si précieux:
votre Mere les auroit défar-
ur la gloire du Ciel & pour le
monde. Votre jeune courage
dé à sa piété. Elle est lasse
nestes victoires que l'on achete
ng de ses sujets. L'opiniâtreté
nis de votre Couronne a rendu
i inutiles tous les efforts qu'elle
our leur propre tranquillité,



prima les violences, il d[illegible]
duels, il châtia rigoureuſem[illegible]
pies & les blaſphémateurs. [illegible]
puiſque vos ſujets ſont affe[illegible]
reux pour imiter leurs peres [illegible]
crimes, ne ſerez-vous pas [illegible]
pour imiter votre glorieux a[illegible]
ſes loix? Et ſouffrirez-vous [illegible]
la France, aux yeux de la G[illegible]
à la vuę du Dieu que vo[illegible]
que l'impiété regne & trio[illegible]

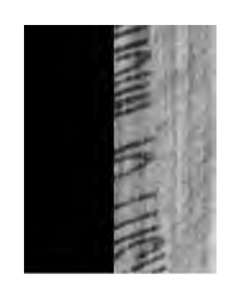
use & pour punir les crimes que commet contre sa divine Majesté. Clémence est la vertu des Rois, & elle les Princes les plus légitimes ont presque point distingués des ns : mais elle perd son lustre & son te quand elle est employée pour des mains de la Justice ces noirs s infames criminels qui se sont at- és directement à leur Créateur. S. is par une grandeur de courage e d'un Héros véritablement Chré- , & contre les maximes de la fausse ique, pardonna au Comte de la che, déclaré rebelle, qui par un at- at étrange avoit porté les armes ngleterre dans le sein de la France re son Souverain : & au même mo- t, contre toutes les regles de la se Clémence, il fait percer la lan- à des blasphémateurs, peut-être, &

[redacted]

& qu'avec regret la pu
mes, & qu'elle en sou e
conversion. Am i &
qui n'éclatez que
& qui toutefois éclatez; qui
chez de l'applaudissement
discours abominables , &
en trouvez ; prévenez
pénitence le châtiment
la Justice de Dieu & ce au
prépare ; & vous gladiateurs,
me avec faste vous sacrifiez vo
tous les jours au démon, dé
têtes au supplice, & vos ame
fers.

Le grand ordre que saint I
en son Royaume, attira sur
nédictions du Ciel. Et comi
grande & la principale de to
mour de Dieu, & la charité
freres, il lui inspira ce vaste
dessein de secourir les Chrétien
salem, opprimés par la tyranni
bares, & d'affranchir de leur
ces lieux consacrés par la Na
par la Mort du Fils de Dieu.
tablement c'est ici où la parole
que, c'est ici où sans empr
figures de l'Eloquence humai
parler avec exagération, je
obligé d'avouer que je me tro
l'im

uiſ ce d'achever le tableau de
a Monarque. Les traits en ſont
1 s. Tantôt je le conſidére triom-
; périls de la mer, attaquant
te, prenant le premier terre à
ſon armée à la vue de ſes
, faiſant trembler l'Orient ſous
de ſes armes. Tantôt je le re-
rçant en deux batailles comme
: de valeur, les rangs des
infidelles, & après des efforts
humains, abattu dans la troi-
moins par la multitude de ſes
que par la main de Dieu, qui
ouver ſa conſtance. Tantôt je
e en ſa priſon, attirant la vé-
des peuples les plus barbares
vertu, & foulant aux pieds par
r de ſon courage la vaſte
des Mahometans. Tantôt je
is dans les Hôpitaux de Syrie
r de ſa captivité ſecourant les
iſtant lui-même les peſtiférés;
ce lieu d'humilité, où il ſert à
les plus pauvres, je le vois tout
coup rappellé ſur ſon Trône: non
y repoſer de ſes travaux paſſés,
r y reprendre de nouvelles for-
r former de nouvelles armées,
r en Afrique, pour porter la
e dans les Provinces les plus farou-



différentes fois de la foudre. Ti
rideau ſur toutes ces merveilles
vrons d'un voile, à l'imitation
ancien, qui s'en ſervit ſi judicieu
dans une occaſion trop connue
être répétée : couvrons, dis-je,
voile cette partie la plus animée

lepuis que nos folles dépenses
luxe, souvent ridicule & tou-
iteux, emporte, ou pour mieux
robe ce que nous devons aux
le notre prochain.
Louis animé du saint Zèle de
de Dieu, se résolut de passer
nt, & d'ouvrir la guerre sainte
s Infideles. Dieu veuille, Sire,
ir terre des Ottomans, qui

C'eſt pourquoi les accidents de
ne le ſurprirent point, & ne l'éton
pas; à la différence des Grands d
de, à qui pour l'ordinaire la f
plus forte même que l'expérien
perdre la mémoire & qui n'en f
exempts. Et nous, ſans porter d
ronnes, recevons-nous avec plus

u, & quoique ſes bons deſſeins
rent pas toujours de bons ſuccès,
s pouſſe avec vigueur, il ne s'é-
ile point. Au retour de l'Aſie, il
que l'Afrique, il porte l'étendard
la Croix juſques ſur les murailles de
ais, & rien n'arrête ſon ardeur,
la volonté de celui qui la lui inſ-
. Ah, qui que tu ſois, malheureux!
e lâche & timide, qui prends un
deſſein, & qui l'abandonnes, où
crainte, ou par eſpérance, ou par
eſſe, ou par corruption, confond-
n toi-même, par l'exemple du plus
id des Rois, mais confond-toi d'une
e honte, qui produiſe une vérita-
énitence digne de ton crime, digne
a foibleſſe, digne de ta lâcheté.
ſens que je m'emporterois dans
nombre infini d'oppoſitions qui ſe
ontrent, au deshonneur de notre



peut exagérer la mort des homm
ordinaires, parce qu'assez souvent
n'en est pas ému, qu'après de long
réflexions : mais celle des grands R
touche par la seule vue de leurs t
beaux. Saint Louis étendu sans se
ment, dans un pays ennemi, sur
terre étrangere, marque plus forte
la vanité du monde que tous les
cours qu'on pourroit faire sur ce s
Et à ce triste spectacle je me con
de m'écrier avec le Prophete :
gloria Israël ? Où est la gloire
raël ? où est la grandeur de la Fra
où est cette florissante Noblesse
est cette puissante armée ? où e
grand Monarque qui command
tant de Légions ? & au même mo
que je fais ces demandes, il me
ble que j'entends les voix confus
ramassées de tous les hommes qu
vécu dans les quatre siecles éco
depuis sa mort, qui me répond
qu'il regne dans les Cieux. Ha!
ce dernier moment, qui l'y a p
avec tant de gloire, nous fou
d'exemples de constance, de ferm
de générosité, de magnanimité
ment Chrétienne ; toutes les paro
par lesquelles il a fini sa belle
& par lesquelles je prétends fini



e Monarque adressa ces pa-
i son fils & son successeur sur
us le lit de la mort, & je dois
es adresse presentement à vo-
, encore avec plus de force,
: il est dans la gloire. *Audi*,
ciplinam patris tui. Ecou-
, mais écoutez attentive-
ri les paroles originales du
e votre Pere.

que vous êtes Roi pour
office, & que vous la de-
ent aux pauvres & aux
par vous & par vos Offi-
actions desquels vous ren-
te à Dieu. Soulagez votre
nservez sa franchise, écou-
ntes, & inclinez d'ordinaire

[redacted]

pardonnez les fautes qui ne regardent que votre personne, & soyez inexorable pour celles qui touchent la divine Majesté; punissez les blasphémateurs, & ayez aversion pour les hérétiques; soyez liberal de votre bien & soyez ménager de celui de vos sujets. Maintenez les bons Régles & les anciennes Ordonnances de votre Royaume, & corrigez avec soin les mauvais usages. Ne donnez jamais les Bénéfices qu'à ceux qui feront capables d'en faire les fonctions, & d'en soutenir la dignité, demeurez dans le respect que vous devez au saint Siége, & conservez inviolablement les privileges & les immunités de l'Eglise. Entendez souvent la Parole de Dieu, & fréquentez les Sacrements avec les dispositions nécessaires. Enfin, faites régner Jesus-Christ en votre cœur, & dans votre Royaume, afin qu'après une longue vie, il vous fasse regner avec lui dans la vie éternelle. *Où vous conduise le Pere, † le Fils, † & le Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

LA

NJURATION

DU COMTE

AN-LOUIS

DE FIESQUE.



[illegible]

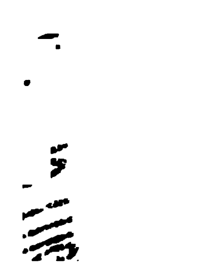
CON[illegible]

[illegible]

[illegible]

celles du grand Charles-Quint,

[redacted]



numcurs. La nobleſſe qui
vernement entre ſes main
oublier les injures qu'elle
du peuple dans le temps
éloignée des affaires. Le
côté ne pouvoit ſouffrir la
de la nobleſſe que comı
velle tyrannie qui étoit

p. ces differents sentiments.
nfirma, pour la derniere fois
ns le commandement, & les
ns la servitude.
: Conjuration de Jean-Louis
e, Comte de Lavagne. ...
ndre de plus loin, pour
: mieux les suites & les ...
s
ps de ces fameuses ...
nelles Charles-Quint, ...
François premier ...
lie, André Doria, ...
naree Maisons de Genes, & ...
nd homme de mer qui ...
ce-là dans l'Europe, ...
nar le parti de la France, &
: la grandeur & la reputation
[redacted]

perte produisit des effets si fâcheux que la mémoire en sera toujours fi nefte & déplorable à cet Etat. En me temps que ce grand personnage engagé dans le service du Roi en c lité de Général de ses Galeres, a des conditions avantageuses; ceux tenoient les premieres places de la veur & de la puissance dans les C seils, commencerent à envier & sa gl & sa charge, & formerent le de n perdre celui qu'ils voyoient trop g Seigneur pour se résoudre jamais à pendre d'autres personnes que de so Maître. Comme ils jugerent qu'il seroit d'abord ni sûr ni utile à l dessein de lui rendre de mauvais offi- ces auprès du Roi, qui venoit de té- moigner une trop bonne opinion lui, pour en concevoir si-tôt une mau ils prirent une voie plus délicate, & joignant les louanges aux applaudi ments publics que l'on donnoit aux mieres armes que Doria avoit p pour la France, ils se résolurent donner peu à peu des mécontenteme que l'on pouvoit attribuer à la néce des affaires générales, plutôt qu malice particuliere, & qui néant ne laisserent pas de faire l'effet qu prétendoient. Ils s'appliquerent à donn

nt altier & glorieux matiere
apper, pour avoir un moyen
de le ruiner dans l'esprit du
les affaires que sa Charge lui
dans le Conseil, ne fournirent
qui y avoient toute l'autorité
d'occasions de le desobliger.
on trouvoit les Finances trop
pour fournir à de si hauts apoin-
; tantôt on le payoit en mau-
signations; quelquefois ses de-
étoient trouvées injustes & dé-
les. A la fin ses remontrances
torts qu'on lui faisoit furent
si criminelles auprès du Roi,
rtifices de ses Ennemis, qu'il
pa d'être importun & fâcheux,
peu il passa auprès de lui pour
: intéressé, insolent & incom-
Enfin on le désobligea ouverte-
lui refusant la rançon du Prince

[redacted]

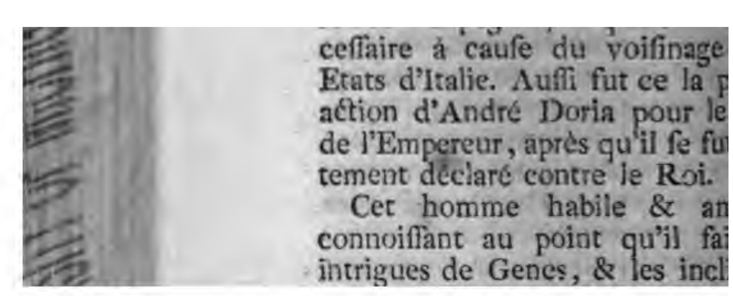
feu, au lieu de cacher ses dégoûts s
une modération apparente, ses enn
n'oublierent rien pour les accroitre. M
de Barbezieux fut commandé p
se saisir de ses Galeres, & même p
l'arrêter s'il étoit possible. Cette f
étoit aussi pleine d'imprudence que
mauvaise foi, & l'on ne sçauroit a
blâmer les Ministres de France, d'a
préféré leurs intérêts au service de
Maître & ôté à son parti le seul h
me qui pouvoit le maintenir en It
& puisqu'ils vouloient le perdre,
peut dire qu'ils furent fort mal-hab
de ne l'avoir pas perdu tout-à-fait
de l'avoir laissé dans un état où il
capable de nuire extrémement à la F
ce, & à eux-mêmes, par le cha
que le Roi pouvoit prendre de l
Conseils, & par les mauvaises suites q
avoient attirées contre son Royaum

Doria se voyant traité si crimin
ment, fait un manifeste de ses plain
proteste qu'elles ne procédent pas
de ses intérêts particuliers, que de l
justice avec laquelle on refusoit à
chere Patrie de lui rendre Savone
lui avoit été tant de fois promise
le Roi. Il traite avec le Marquis
Guast son prisonnier, se déclare p
l'Empereur, & accepte la Génér



ſes mers. La conduite de ce vieux
litique fut en cela pour le moins
ſi malicieuſe que celle des Miniſtres
France, mais beaucoup plus adroite
plus judicieuſe. On ne le peut excu-
d'une ingratitude extraordinaire de
tre laiſſé emporter au mouvement
une ſi dangereuſe vengeance, contre
Prince à qui l'on peut dire qu'il
oit obligation de tout ſon honneur,
iſqu'il en avoit acquis les plus bel-
s marques en commandant ſes ar-
ées ; & il eſt difficile de le juſtifier
une trahiſon lâche, & indigne de ſes
emieres actions, d'avoir commandé
Philipin Doria ſon Lieutenant, de
iſſer entrer des vivres dans Naples ;
rs extrémement preſſé par Mr. de
utrec, au moment même qu'il pro-
toit encore de vouloir demeurer dans
ſervice du Roi. Mais il faut avouer




ceſſaire à cauſe du voiſinage
Etats d'Italie. Auſſi fut ce la p
action d'André Doria pour le
de l'Empereur, après qu'il ſe fu
tement déclaré contre le Roi.
Cet homme habile & an
connoiſſant au point qu'il fai
intrigues de Genes, & les incl

ns l'esprit des autres, de per
u peuple que les François ne
ent que le nom de la Sou-
, pendant qu'ils en retenoient
pouvoir. Il faisoit représenter
esse l'image du gouvernement
ui avoit toujours été entre ses
& enfin il insinuoit à tout le
espérance du rétablissement gé-
affaires dans un changement.
ale étant faite, il s'approcha
s avec ses galeres, il mit pied
& rangea ses gens en bataille,
ver aucune résistance. Il mar-
la ville suivi de ceux de son
avoient pris les armes au signal
occupa les principaux lieux;
endit maître presque sans met-
[redacted]

honorablement dans les ruines de ce
place si importante au service de
maître.

Les François ne furent pas pl
chassés de Genes, que l'on e
crier dans les rues le nom de
les uns suivant dans ces acc
leurs véritables sentiments, les
essayant de cacher par des cris de
dissimulés, l'opinion qu'ils avoient
née en diverses occasions que
pensées n'étoient pas conformes
joie publique. Et la plûpart se ré
jouient de ces choses (comme c'est
dinaire des peuples) par la seule r
qu'elles étoient nouvelles.

Doria ne laissa pas refroidir ce
deur : il assembla la Noblesse, l
le gouvernement entre les mai
protestant qu'il n'y prétendoit a
part que celle qui lui seroit com
avec tous les autres Gentilshomm
donna lui-même la forme à la
blique, & après avoir reçu tous
moignages imaginables des oblig
que lui avoient ses concitoyens
retira dans son palais pour y g
en repos le fruit de ses peines p
& la République lui érigea une
avec le titre *de Pere de la Pat*
de Restaurateur de la liberté.

y a beaucoup de perſonnes qui
nt qu'en effet Doria avoit terminé
ſon ambition au Préſent qu'il fai-
ſon Pays de la Liberté, & que
audiſſement général qu'il recevoit
iens, lui donnoit plutôt la penſée
uir de cette gloire avec tranquil-
que de s'en ſervir pour des deſ-
lus élevés. D'autres ne ſe peuvent
ader que le grand emploi qu'il avoit
tout de nouveau dans le ſervice
Empereur, & le ſoin continuel
avoit toujours eu de tenir la No-
de Genes attachée à ſa maiſon,
ent d'un eſprit enclin au repos,
olument déſintéreſſé. Ils croient
étoit trop habile homme pour ne
voir qu'un Souverain dans Genes
uvoit plaire au Conſeil d'Eſpagne,
'il vouloit ſeulement l'entretenir
ne modération apparente, & re-



en survivance toutes les charges de s
pere, & tenoit par ce moyen la N
blesse de Genes dans ses intérêts. Il m
noit une façon de vie plus éclatante q
celle d'un Citoyen qui ne veut p
s'attirer de l'envie, & donner de l'
bre à la République. Il témoignoit m
me assez ouvertement qu'il en d
daignoit la qualité. L'élevation extr
dinaire de cette maison produisi
grand mouvement dont nous al
parler, & donna ensuite un exem
mémorable à tous les Etats de ne s
frir jamais dans leurs corps une
sonne si éminente, que son aut
puisse faire naître le dessein de l'a
ser, & le prétexte de l'entreprend

Jean-Louis de Fiesque, Comte
Lavagne, sorti de la plus illustre & d
plus ancienne Maison de Genes, rich
plus de deux cents mille écus de re
âgé de vingt-deux ans, doué d'un
plus beaux & plus élevés esprit
monde, ambitieux, hardi, & entr
nant, menoit en ce temps-là dans G
une vie bien contraire à ses inclinat
Comme il étoit passionnément amou
de la gloire, & qu'il manquoit d'o
sions d'en acquérir, il ne songeoit qu
moyens d'en faire naître : mais que
peu de matiere qu'il en eût alors, il

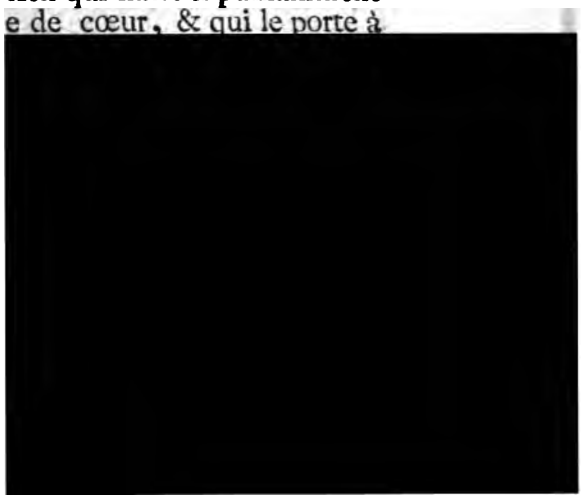
e promettre néanmoins que son
te lui auroit ouvert le chemin de
oire où il aspiroit en servant son
, si l'extrême pouvoir de Jannetin
ia dont nous avons déja parlé lui
laissé quelque lieu d'y espérer de
ploi. Mais comme il étoit trop grand
sa naissance, & trop estimé par ses
nes qualités, pour ne donner pas de
préhension à celui qui vouloit atti-
à lui seul toute la réputation, & les
es de la République; il voyoit bien
l ne pouvoit avoir de prétentions
onnables en un lieu où son Rival
t presque le maître, parce qu'il est
ain que tous ceux qui prennent de
nbrage dans les premieres places ne
gent jamais aux intérêts de celui qui
donne, que pour le ruiner. Voyant
nc qu'il devoit tout appréhender de
évation de Doria, & qu'il n'avoit

pagnes qu'ils arroſeroient
Ainſi l'on peut juger qu
rel du Comte de Fieſque
trouvé le chemin de la gl
par l'autorité des Doria,
ment demeuré dans les
conduite plus modérée, &
ployé utilement pour le

ſordres publics; mais ſur-tout
citations preſſantes des Fran-
lui firent porter quantité de
: faire des offres conſidéra-
ierement par Céſar Fregoze,
) Gonzague, & enſuite par
ellai, qui eut des entretiens
c lui par l'entremiſe de Pierre-
eſque.

›n commune de ce temps-là
: le Pape Paul troiſieme eſ-
›attre d'un même coup André
'il haïſſoit pour quelques in-
:ts, & ôter à l'Empereur déja
ant, un Partiſan redoutable
ie, avoit travaillé ſoigneuſe-
urrir l'ambition de Jean-Louis
:, & lui avoit inſpiré les plus
vements du deſſein d'entre-
ır Genes.

rien qui flatte ſi puiſſamment
e de cœur, & qui le porte à



l'esprit devoit par cette raison lui p
roître glorieuse & facile, puisqu'il s
voyoit poussé par le plus grand Prin
de l'Europe, & par le plus habile h
me de son temps. L'un fut François
qui donna ordre à Pierre Strozzi
passant les Montagnes voisines de :
avec des troupes, de l'en solliciter
sa part; & l'autre fut le Cardi 1A
gustin Trivulce, Protecteur de :
à la Cour de Rome, duquel il re
tous les honneurs imaginables au vo
que le Comte y fit pour se divertir
apparence, mais en effet pour com
niquer plus aisément son dessein
Pape, & s'instruire mieux de ses
timents.

Ce Cardinal qui étoit en grande ré
putation, & qui passoit pour un homm
fort éclairé dans les affaires d'Etat, sçu
animer Jean-Louis par une émulati
à laquelle il n'étoit que trop sensible,
en lui mettant devant les yeux avec
tout l'art qui pouvoit exciter sa jalousie,
la grandeur présente de Jannetin Doria,
& celle dont il commençoit à s'assurer
par les profondes racines qu'il donnoit
à son autorité: & augmentant ainsi l'envie qu'il avoit contre l'une, & la crainte
qu'il avoit conçue de l'autre, il lui
représenta combien il est insupportable

ı homme de cœur de vivre dans
Républiqué, où il ne peut trouver
ın moyen légitime de s'élever &
la grande naiſſance, & le mérite ne
tent preſque pas de différence entre
perſonnes illuſtres, & les hommes
plus ordinaires.
ıprès qu'il l'eut bien confirmé dans
deſſein, il lui offrit toutes les aſſiſ-
ces poſſibles de la part de la France;
l preſſa ſi fortement cet eſprit déja
blé, qu'enfin il témoigna d'accepter
c beaucoup de joie la propoſition
lui fut faite, de lui donner la paie
le commandement de ſix Galeres
ır le ſervice du Roi, de deux cents
nmes de garniſon dans Montobio,
ne Compagnie de Gens-d'armes, &
douze mille écus de penſion; de-
ndant néanmoins le délai pour en
dre une réponſe aſſurée juſques à
[redacted]

nerre ne fait jamais de violents écla
ni des effets dangereux, que q
exhalaiſons dont il ſe forme ſe ſont
temps combattues ; autrement ce r
qu'un amas de vapeurs qui ne p
qu'un bruit ſourd, & qui bien
ſe faire craindre a de la peine à ſ
entendre. Il en eſt ainſi des réſolu
dans les grandes affaires : lorſqu'
entrent d'abord dans un eſprit & qu'
y ſont reçues ſans y trouver
foibles réſiſtances, c'eſt une marqu
faillible qu'elles n'y font qu'une
preſſion legere, & de peu de d
qui peut bien exciter quelque tro
mais qui ne ſera jamais aſſez forte
produire aucun effet conſidérable.

On ne peut pas deſavouer avec
ſon que Jean-Louis de Fieſque
conſidéré très-murement & avec
coup de réfléxion ce qu'il avoit
d'entreprendre ; car lorſqu'il fut
tour à Genes, quoiqu'il eût un
violent d'éxécuter ſon deſſein, il ba
long-temps néanmoins ſur les di
routes qui le pouvoient conduire
fin qu'il s'étoit propoſée. Tantôt l
tance d'un grand Roi le faiſoit pe
vers le parti de ſe jetter entre le
des François, tantôt la défiance
relle que l'on a des Etrangers,
à certain chatouillement de gl

Eait toujours ſouhaiter avec paſſion
ıe devoir qu'à ſoi-même les belles
ɔns que l'on veut faire, le portoient
ıercher dans ſes propres forces, des
ens qui euſſent quelque proportion
ſi grandes penſées ; & peut-être que
divers mouvements euſſent plus
g-temps agité ſon eſprit, & tiré quel-
temps les choſes en longueur, s'il
it eu à tous moments de noûveaux
le juſtes ſubjets d'indignation con-
l'orgueil extraordinaire de Jannetin
ia, qui portant ſon inſolence juſ-
s à mépriſer généralement tout le
ıde, traita le Comte de Fieſque
uis ſon retour avec des façons ſi
taines, qu'il ne put s'empêcher de
ıdre feu ouvertement, & de témoi-
r qu'il ne conſentoit pas à la ſervi-
e honteuſe de tous ſes Concitoyens.
.es Politiques ont repris cette con-

[redacted]

ment, pour leur donner le te
consulter leur raison, & de se r
maître d'eux-mêmes. Cette faute
du moins à le mettre à couver
blâme que quelques Historiens lu
voulu donner, en disant qu'il av
prit naturellement couvert &
lé, qu'il étoit plus intéressé q
tieux, & plus amoureux de la
que de la gloire. Cette chaleur,
que l'on a remarquée dans son
dé, fait voir qu'il ne s'est porté à
entreprise que par une Emulation d
neur, & une ambition généreuse,
que tous ceux qui se sont engagé
de semblables desseins par un esp
tyrannie, & des intérêts qui ne
point à la grande réputation, ont
mencé par une patience toujour
mise & des abaissements honteu

Il est certain que l'insolence d
netin Doria alloit jusqu'à un exc
supportable, & qu'il suivoit e
tes choses cette méchante m
qui dit, que les rudesses & la
sont les plus sûrs moyens pour r
& qu'il est inutile de ménager
douceur ceux que l'on peut
dans leur devoir par la crainte
l'intérêt. Cette conduite augme
telle sorte l'aversion que le Comt

-ci l'ayant trouvé plus aigri
s, & dans l'état que nous ve-
ire, lui fit signer tout ce qu'il
s'en retourna aussi-tôt pour
le traité par les Ministres
ui étoient à Rome. Mais il
fait trente ou quarante lieues
appellé en grande diligence;
ayant fait réflexion qu'il s'é-
précipité, & qu'il ne devoit

„ ne découvre aucun e
„ ſoit marqué par quel
„ Mais il eſt juſte de
„ frayeurs, quand on v
„ perſonnes que l'on aim
„ ce danger ; puiſqu'e
„ aſſez de force pour
„ navigation ſi pénible,

ù vous êtes. Vous penſez à
oſes où l'on a beſoin d'une
ration dans le monde, à la-
la réputation d'un homme de
âge, quelque grande qu'elle
être, ne ſçauroit s'élever, &
rmez un deſſein qui demande
ces qu'un des plus grands
e la terre n'a pu encore juſ-
préſent mettre ſur pièd. Ces
naiſſent dans votre eſprit de
ux raiſonnements, qui ſont
attachés à la nature de l'hom-
ſe conſidere trop lui-même,
-dire, que de ce qu'il croit
r, il fait la regle de ce qu'il
& qu'il juge toujours peu sû-
des autres, parce qu'il en
r rapport à lui plutôt qu'à
qu'il regarde comme ils le
t ſervir, & non pas comme
ivent, ou comme ils le veu-

[redacted]

„ Le second est encore plus généra
„ n'est pas moins dangereux;
„ que dans les mêmes personna
„ qui on prétend tirer du secours
„ trouve assez souvent les plus fi
„ résistances. Prenez donc garde
„ les grandes lumieres que la
„ vous a données, & que vous cr
„ peut-être avec justice pouvoir
„ pléer au défaut de l'expérience
„ vous fassent tomber dans le p
„ inconvénient, & songez que
„ ques brillantes qu'elles soient,
„ bien mal aisé qu'elles vous acq
„ dans les esprits mêmes les mieu
„ posés à vous servir, une esti
„ portionnée à l'exécution d'une
„ si difficile, & si dangereuse. I
„ n'est pas croyable qu'elles éblou
„ vos ennemis jusqu'au point
„ empêcher de se servir avec
„ contre vous du prétexte que
„ donnera votre jeunesse. Prenez
„ que la grandeur de votre naiss
„ & la réputation que vos bonne
„ lités vous ont acquise, l'abon
„ de votre bien, & les secretes i
„ gences que peut-être vous ave
„ nagées, ne vous jettent dans le se
„ inconvénient, & ne vous f
„ croire que le secours de ceu

ont promis ne peut vous man-
au besoin. Changez donc cette
:e, ou si vous l'avez, ne con-
ez plus les autres par un rapport à
, mais par rapport à eux-mêmes;
'dez leurs intérêts, songez que
ce qui fait agir presque tous les
mes, que la plûpart de ceux
'ous estiment & qui vous aiment,
ent encore mille fois mieux &
nent beaucoup plus leur perte,
: ne souhaitent votre grandeur.
: représentez-vous que ceux qui
font espérer leur assistance sont
trangers, ou de votre pays mê-
Les plus considérables entre les
iers sont les François qui ne
oient l'entreprendre, parce qu'ils
assez empêchés maintenant à se
idre dans leur propre pays des
es de l'Empire & de l'Espagne,
[redacted]

„ si peu de pouvoir, que l'on n'en
„ peut rien espérer d'avantageux à
„ votre parti. De sorte que la trop
„ grande puissance de Doria, & la mau-
„ vaise condition du temps, qui vous
„ donnent des pensées de révolte, vous
„ en devroient donner de patience,
„ puisqu'elles ont tellement abattu
„ esprits des Génois, qu'ils se font pré-
„ sentement un honneur de soumettre
„ par reconnoissance à l'autorité d'An-
„ dré la liberté qu'il leur a rendue, &
„ qu'il n'avoit arrachée des mains des
„ étrangers que pour en usurper la do-
„ mination. Ne voyez-vous pas que
„ cette République n'a eu depuis long-
„ temps que l'image d'un gouvernement
„ libre, & qu'elle ne sçauroit plus se pas-
„ ser de maître ? Ne voyez-vous point
„ que la maison de Doria attache à ses
„ intérêts la meilleure partie de la No-
„ blesse, par les emplois qu'elle lui
„ donne sur la mer, & qu'à la faveur
„ de l'Empire & de l'Espagne elle tient
„ tout le reste dans la crainte ? Ne
„ voyez-vous pas, dis-je, que tous les
„ Génois sont comme ensévelis dans
„ une profonde léthargie, & que les
„ moins lâches ne croient point qu'il
„ soit déshonnête de céder à cette
„ haute puissance, pourvu qu'ils ne l'a-

›rent pas ? Je ne prétends point ju-
fier ici l'imprudence de la Répu-
ıque qui a permis l'élévation de
tte maiſon qu'elle ne ſçauroit plus
uffrir ſans honte, ni abattre ſans
ınger ; mais j'oſe ſoutenir qu'un par-
:ulier ne peut ſonger avec raiſon
: changer lui ſeul une néceſſité qui
pris de ſi fortes racines, & que tout
: qu'un homme généreux peut faire
ı cette rencontre eſt d'imiter les ſa-
s mariniers, qui au lieu de s'opi-
âtrer contre les vents pour prendre
ɪrt, ſe rejettent à la mer & ſe laiſ-
nt emporter au gré de la vague &
e l'orage. Cédez donc au temps lorſ-
ue la fortune le veut, ne cherchez
oint de remédes où l'on n'en peut
ouver que de ceux qui ſont pires
ue le mal ; attendez-les de la Pro-
idence qui diſpoſe comme il lui

[redacted]

„ que vous possédez, & qui cont
„ teroit toute autre ambition que
„ vôtre, & songez que si Janne
„ de la haine ou de l'envie con
„ tre mérite, vous ne sçauriez l'e
„ davantage, qu'en suivant les p
„ que vous avez maintenant:
„ vous lui donnerez lieu de
„ son ressentiment particulier
„ prétexte du bien général, & de
„ perdre avec l'autorité de la R
„ que, & qu'enfin vous travai
„ vous-même à élever les trophé
„ gloire & de sa grandeur sur vos
„ pres ruines. Ces fortunes qui s'élé
„ sans peine à des degrés éminents
„ bent presque toujours d'elles-
„ parce que ceux qui ont l'am
„ les qualités propres pour y mo
„ n'ont pas d'ordinaire celles qu'il
„ avoir pour s'y soutenir ; & lo
„ quelqu'un de ceux que le bonh
„ portés à ces élévations précipi
„ atteint le comble sans bronche
„ faut qu'il ait trouvé dès le com
„ cement beaucoup de difficulté
„ l'aient formé peu à peu à se for
„ sur un endroit si glissant. César
„ au souverain degré toutes les qu
„ nécessaires à un grand Prince
„ néanmoins il est certain que

courtoiſie, ſa prudence, ſon cou-
:, ni ſon éloquence, ni ſa libéralité
l'euſſent pas élevé à l'Empire du
ıde, s'il n'eût trouvé de grandes
ſtances dans la République Ro-
Le prétexte que lui fournit
perſécution de Pompée, la répu-
on que leurs démêlés lui donne-
occaſion d'acquérir, le profit qu'il
; diviſions de ſes concitoyens,
été les véritables fondements de
puiſſance, & cependant il ſemble
vous ayez deſſein d'ajouter à
liſſement de la Maiſon de Doria
l avantage qui lui manquoit,
l'à cauſe que ſon bonheur lui
p peu coûté juſques-ici pour être
ı aſſuré, vous ayez impatience
l'affermir par des efforts qui étant
op foibles pour le renverſer, ne ſer-
t qu'à juſtifier ſes entrepriſes,
à mieux établir ſon autorité. Mais
donne, ſi vous voulez, à vos ſenti-
n ıts que vous ayez heureuſement
cuté toutes vos penſées; imaginez-
vous la Maiſon de Doria maſſacrée,
toute la Nobleſſe qui ſuit ſes inté-
rêts dans les fers : repréſentez-vous
tous vos ennemis abattus, l'Eſpagne
& l'Empire dans l'impuiſſance. Flat-
tez-vous de triompher déja dans cette

„ je vous l'ai déja dit, i
„ jouir de la liberté, ni :
„ temps un même Maîtr
„ remettez Genes ſous la
„ des Etrangers, ſi elle le
„ core les portes par votr
„ premier mauvais traite
„ recev d'eux, el vous

le dépit de vous être ſoumis ?
|uand même cette conſidération
es y porteroit pas, vous ne pou-
ignorer que ceux qui ſervent un
lle croient l'obliger ſi fortement,
n'en pouvant jamais être récom-
ěs ſelon leur gré, ils deviennent
que toujours ſes ennemis. Comme
x qui roulent d'une montagne
: fracaſſés par les mêmes pointes
Rochers auxquelles ils s'étoient
pour y monter, de même ceux
tombent d'une fortune extrême-
ıt élevée ſont preſque toujours
ıés par les moyens qu'ils avoient
ɔloyés pour y arriver. Je ſçais bien
: l'ambition chatouille inceſſam-
ıt les perſonnes de votre condi-
ı, de votre âge & de votre mé-
, & qu'elle ne vous met devant

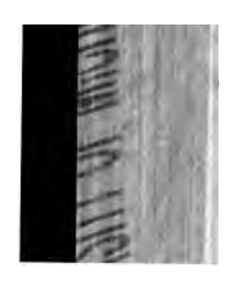
[redacted]

„ ćticux : & quand il n'y
„ effet que le zele du bien
„ vous porteroit à ce deſſei
„ rez pas que l'on vous fa
„ tice de le croire ; puiſque
„ tes les actions qui peuve
„ tribuées indifféremment a
„ à la vertu, quand il n'y
„ ſeule intention de celui c
„ qui peut les juſtifier , les

meilleure intention du monde ne auroit justifier. Apprenez donc à gler votre ambition, souvenez-vous e la seule qui doit être suivie est lle qui se dépouille de son propre térêt, & qui n'a pour but que son voir. Il s'est trouvé bien des conérants qui ont ravagé des Etats & nversé des Couronnes, qui n'aient pas cette grandeur de couge, qui fait regarder d'un œil inlfférent les élévations & les abaissements, le bonheur & le malheur, s plaisirs & les peines, la vie & la mort; & cependant c'est cet amour e la belle gloire, & cette hauteur 'ame qui fait les hommes véritablement grands, & qui les éleve audessus du reste du monde. C'est la eule qui peut vous rendre parfaite- [redacted]

„ dre , il mes étonnements
„ épuisés par la considérati
„ que souffre la République.
„ monde endurant l'oppressio
„ soumission si lâche, il est
„ turel que l'on cache ses dép
„ que l'on cherche des excu
„ blesse. Cette insensibilité n

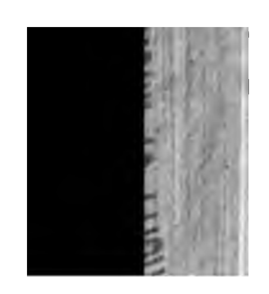
onges de nous en servir pour
er les remedes néceſſaires.
ns la ſanté de cette Répu-
ı'eſt pas encore déſeſpérée
u point que tous ſes mem-
ıt corrompus ; & le Comte
is que la fortune a élevé
leur , en biens & en naiſ-
ıu-deſſus de tous ceux de
, ſe porte par les lumieres
eſprit juſques où les vues
ɔlies des Genois ne ſauroient
s'éléve par ſon courage au-
la corruption générale. Pour
: ſi un homme eſt né pour
s extraordinaires, il ne faut
nent le conſidérer ſelon les
s de la nature & de la for-
[redacted]



„ République ait pu att
„ tice de si grandes ch
„ doit espérer de votre
„ êtes né dans des tem
„ produisent presque
„ de force & de géné
„ été puni, & qui no
„ tent tous les jours d

nt dans cette bassesse générale.
ous soutenez ces nobles sentiments
e votre illustre naissance vous in-
re, & votre esprit forme des en-
eprises dignes de votre valeur. Ne
gligez donc point ces qualités ad-
irables, n'abusez pas des graces
ie la nature vous a faites, servez
otre patrie, jugez par la beauté de
os inclinations de la grandeur des
ctions qu'elles peuvent produire,
ongez qu'il ne faut qu'un homme
eul de votre condition & de votre
iérite pour redonner cœur aux Ge-
ois, & les enflammer du premier
mour de leur liberté. Représentez-
ous que la tyrannie est le plus grand
al qui puisse arriver dans une Ré-
ublique. L'état où est la nôtre tient
e la nature de ces maladies, qui mal-
ré l'abattement qu'elles causent, ex-

[redacted]



„ dence timide qui en décou
„ inconvénients. Mais outre c
„ tre réputation eſt ſi bien éta
„ l'on peut dire ſans vous flatte
„ vec tout ce que la jeuneſſe a
„ mes pour attirer des amis, vo
„ acquis cette créance dans le
„ que l'on n'obtient d'ordina

; ajouter aux conſidérations du
ur de notre République, des
qui vous regardent en parti-
; mais puiſqu'il y a des ren-
s où l'intérêt ſe trouve ſi atta-
ec l'honneur, qu'il eſt preſque
onteux de ne le conſidérer pas,
ſt quelquefois glorieux de le
ér : je vous ſupplie de jetter
ux ſur l'état où vous ſerez ſi
vernement préſent dure encore
ie temps. Ceux qui joignent un
mérite à une grande naiſſance
oujours dans le monde deux
ntes ennemies, l'envie des cour-
, & la haine de ceux qui oc-
t les premieres places. Il eſt ex-
ment difficile de ne s'attirer
premiere quand on a de grands
ſſements, mais il eſt impoſſible
er la ſeconde quand on a beau-
de cœur & de conſidération

„ vie ? Quel sujet avez-vo
„ qu'une envie que ces c
„ ont fait naître, & qui e
„ une ambition violente,
„ dans l'esprit de cet inso
„ pensées foibles & lang
„ qu'elle n'ira pas directe
„ ruine ? Avez-vous rai

es ici la sagesse d'André a un retenu, souffrît plus long-temps qui est le seul obstacle de ses ins? Pour moi je suis persuadé les suites en sont inévitables, : que vous ne sçauriez vous dé- des qualités qui vous les atti- it, ni vous dépouiller de votre :el, & cesser d'être généreux. quand il seroit en votre pou- de cacher sous un extérieur mo- : cette hauteur d'ame qui vous : si fort au-dessus du commun, ez-vous que Jannetin Doria, sou- neux comme il est, & comme nt tous les tyrans, ne fût pas une défiance continuelle de vo- onduite? Toutes les marques de : modération & de votre patien- lui paroîtroient des artifices & pieges pour le perdre. Il ne pour-

[redacted]

„ & ce que vou z s,
„ ſeulement q v s z
„ rance cert de perir a
„ honte éternelle ; au n q
„ vant les ſentiments gen
„ tre inclination vous porte, v
„ aſſuré que le ſeul malheur q
„ puiſſe arriver ſera de mour
„ une entrepriſe glorieuſe, &
„ rir en mourant tout l'h
„ particulier ait jamais q
„ voyez ces choſes, comi
„ vous les pouvez voir plus cl
„ que moi, je n'ai que
„ exagérer davantage : je vo
„ ſeulement d'en tirer deux
„ quences importantes. La prei
„ de reconnoître la fauſſeté
„ ximes qui défendent de prev
„ coup d'un ennemi qui ne
„ nous perdre, & qui nous co
„ d'attendre qu'il ſe perde
„ C'eſt ſe tromper que de cro
„ fortune ne faſſe monter ceux
„ haïſſons au comble du bonl
„ pour nous donner le plaiſir
„ voir tomber. Toutes les grand
„ ſont pas voiſines des précipices
„ les uſurpateurs n'ont pas été n
„ reux, & le Ciel enfin ne pu
„ toujours les méchants à point

réjouir les bons, & les garantir
ı violence de ceux qui les veu-
opprimer. La nature plus infail-
que la politique nous enſeigne
ɜr au-devant du mal qui nous
ıce, il devient incurable pendant
la prudence délibere ſur les re-
ɜs. Que nous ſervira d'examiner
tant de délicateſſe les exemples
ı nous a propoſés ? Ne ſçavons-
pas que la trop grande ſubtilité
ıiſonnement amollit le courage,
oppoſe ſouvent aux plus belles
ns ? Toutes les affaires ont deux
es différents, & les mêmes po-
ıes qui blâment Pompée d'avoir
ni la puiſſance de Céſar en l'irri-
, ont loué la conduite de Cice-
ans la ruine de Catilina. L'autre
que vous devez tirer de ces con-
ıtions, eſt que les belles connoiſ-
[redacted]

„ & de traître. Cependant ce
„ mes d'infamie que l'opinion p
„ a formés pour épouvanter l
„ du vulgaire, ne causent ja
„ honte à ceux qui les porte
„ des actions éclatantes, quand
„ cès en est heureux. Les scru
„ la grandeur ont été de tou

réputation particuliere, l'on doit
mer les petits par la modération,
les grands par l'ambition & par
courage. Un misérable pirate qui
nusoit à prendre de petites bar-
es du temps d'Alexandre, passa
ur un infame voleur, & ce grand
nquérant qui ravissoit les Royau-
s entiers est encore honoré com-
un Héros, & si l'on condamne
ilina comme un traître, l'on parle
César comme du plus grand hom-
qui ait jamais vécu. Enfin je
urois qu'à vous mettre devant
yeux tous les Princes qui regnent
ourd'hui dans le monde, & à
is demander si ceux dont ils tien-
it leurs Couronnes ne furent pas
usurpateurs. Mais si ces maximes
quelque chose qui ne s'accom-
[redacted]

„ dans son premier éclat ! Pe
„ alors ne vous dissuaderoit
„ ment que moi du dessein où je
„ anime présentement. Si cette
„ publique qui n'a presque plus
„ de libre que le nom, pour
„ server son autorité, toute
„ sante qu'elle est, dans l'état
„ la voyons, j'avoue qu'il y
„ quelque raison de souffrir notr
„ heur avec patience, & que s'il
„ toit ni sûr ni utile, il seroit au
„ généreux de sacrifier nos pro
„ térêts à cette vaine image qui
„ reste de sa liberté : mais à p
„ que les artifices d'André Dori
„ renfermé tous les conseils de la
„ publique dans sa seule tête, &
„ l'insolence de Jannetin en a mis
„ tes les forces entre ses mains; à
„ heure que Genes se trouve
„ période où elle doit changer,
„ cette fatalité secréte, mais inévi
„ qui marque de certaines bornes
„ révolution des Etats; à cette
„ que les esprits de ses citoyens
„ trop désunis pour pouvoir vivre
„ vantage sous le gouvernement de
„ sieurs; à présent, dis je, qu'on
„ peut résister à la tyrannie qu'en
„ blissant une Monarchie légitime,

ıs-nous dans cette extrêmité ?
drons-nous la gorge à ces bour-
x qui veulent joindre notre perte
lle de la liberté publique ? Le
te Jean-Louis de Fiesque verra-
vec patience Jannetin Doria mon-
nsolemment sur le trône de sa
e, où sa fortune & son ambi-
le portent, sans avoir aucune
té pour le mériter ? Non, non,
sieur, il faut que votre vertu
ispute un avantage qui n'est dû
vous seul. C'est une chose rare
ouhaitable tout ensemble de se
ver dans une occasion où l'on
obligé, comme vous l'êtes au-
l'hui par le motif du bien pu-
& de votre gloire particuliere,
ous mettre une Couronne sur
te. Ne craignez point que cette
n vous donne le nom d'inté-
: au contraire, il n'y a que la

[redacted]

„ dans son premier éclat ! Personne
„ alors ne vous dissuaderoit plus fortement que moi du dessein où je vous
„ anime présentement. Si cette République qui n'a presque plus rien
„ de libre que le nom, pouvoit conserver son autorité, toute languissante qu'elle est, dans l'état où nous
„ la voyons, j'avoue qu'il y aur
„ quelque raison de souffrir notre n
„ heur avec patience, & que s'il n'étoit ni sûr ni utile, il seroit au moins
„ généreux de sacrifier nos propres intérêts à cette vaine image qui nous
„ reste de sa liberté : mais à présent
„ que les artifices d'André Doria ont
„ renfermé tous les conseils de la République dans sa seule tête, & que
„ l'insolence de Jannetin en a mis toutes les forces entre ses mains ; à cette
„ heure que Genes se trouve dans le
„ période où elle doit changer, par
„ cette fatalité secréte, mais inévitable,
„ qui marque de certaines bornes à la
„ révolution des Etats ; à cette heure
„ que les esprits de ses citoyens sont
„ trop désunis pour pouvoir vivre davantage sous le gouvernement de plusieurs ; à présent, dis je, qu'on ne
„ peut résister à la tyrannie qu'en établissant une Monarchie légitime, que

.étime de l'insolence de Doria, ou en en hasardant toutes choses pour couer le joug de sa tyrannie, de ous exposer sans besoin à devenir esclave d'une puissance étrangere, & e vous renfermer comme auparavant ans les bornes de la fortune d'un articulier.

Raphaël Sacco, qui servoit de Juge s les terres de la Maison de Fiesq, & qui étoit le troisiéme qui fut llé à ce Conseil, voyant bien que omte penchoit absolument du côté sentiments de Verrina, crut qu'il it inutile de les contredire, & juit d'ailleurs que cette action étoit émement périlleuse, il ne voulut lui conseiller de l'entreprendre, & léclara point ses pensées sur ce suse remettant entiérement pour le de l'affaire aux volontés de son

[redacted]

„ chera de rendre à votre République
„ la liberté que vous lui aurez acquise,
„ & de lui remettre entre les mains
„ la Couronne que vous aurez si bien
„ méritée ? Alors il ne tiendra qu'à
„ vous de donner un témoignage écla-
„ tant du mépris que vous faites de
„ tous les intérêts du monde, quand
„ vous les pouvez séparer de l'honneur.
„ La seule chose qui me reste à vous
„ représenter, c'est qu'il me semble que
„ vous ne devez pas vous servir des
„ François. Les intelligences avec les
„ étrangers sont toujours extrêmement
„ odieuses, mais celle-ci dans les con-
„ jonctures présentes ne vous sçauroit
„ être utile, parce que comme Calcagno
„ l'a remarqué, la France est maintenant
„ assez empêchée à se défendre contre
„ les forces de l'Empire & de l'Espagne,
„ qui l'attaquent puissamment de tous
„ côtés; mais quand vous en pourriez
„ tirer de l'assistance, songez que la
„ condition où vous passeriez ne seroit
„ qu'un changement de servitude ; &
„ que vous seriez l'esclave des Fran-
„ çois, au lieu que vous pouvez être
„ leur allié. Jugez enfin si c'est le parti
„ d'un homme habile, de mérite &
„ de qualité comme vous êtes, de se
„ résoudre à tout souffrir & d'être la

ses, & que leur application aux af-
es étrangeres est sujette aux révolu-
ns fréquentes du dedans du Royau-
, & dépend du génie de ceux qui
vernent, il se fermeroit toutes les
s d'accommodement avec l'Empe-
r, dont la puissance étoit plus con-
rable en Italie que la leur ; qu'il
iroit enfin de rechercher le secours
la France lorsqu'il se verroit entié-
ent exclus de l'alliance de l'Empi-
& qu'elle auroit en ce cas tant d'in-
t à ne le point abandonner, qu'elle
manqueroit pas de le secourir, parce
e le Comte Jean-Louis demeurant
maître de Genes, les François se-
ent toujours dans la crainte qu'il ne
cordât avec leurs ennemis, s'ils lui
sfoient les assistances nécessaires pour
défense : qu'au reste il n'étoit pas be-
n de plus grandes forces pour réussir

[redacted]

gloire, & à cette grandeur d'ame q
faisoit qu'aucune chose ne lui paroiss
difficile pourvu qu'elle fut honorabl
il se résolut enfin d'entreprendre c
ci avec ses propres forces, & de
employer que les amis & les servit
que sa haute naissance, sa cour
extraordinaire, sa libéralité inépu
& toutes ses autres bonnes qualité
avoient acquis.

Il se trouve assez de personnes
ont du mérite, du courage &
l'ambition, & qui roulent dans
esprit des pensées générales de s
ver & de rendre leur condition r
leure : mais il s'en rencontre rarem
qui après les avoir formées sça
faire le choix des moyens qui
propres à l'exécution, & qui n
relâchent pas du soin continuel
faut avoir pour les faire réussir
quand ils s'en donnent la peine,
presque toujours à contre temps
avec trop d'impatience d'en voi
succès. Et cela si vrai, que dans
affaires de la nature de celle-ci la
part des hommes prennent d'ordin
plus de loisir qu'il ne faut pour s'y
soudre, mais ils n'en prennent ja
autant qu'il est nécessaire pour é
ter ce qu'ils ont résolu. Ils ne song

d'assez loin à disposer toutes leurs
ns pour la fin qu'ils se sont pro-
e, à conduire tous leurs pas sur le
qu'ils ont formé une fois, à s'é-
un fonds de réputation, à s'ac-
ır des amis, & faire enfin toutes
es en vue de leur premier dessein.
contraire on les voit souvent chan-
de vue tout à coup, leur esprit
st inquiet & surchargé du secret &
oids de leur entreprise, & dans les
ıgemens & l'irrégularité de leur con-
e ils laissent toujours échapper quel-
chose qui peut donner prise à leurs
eillants & de l'ombrage à leurs en-
is.
e Comte Jean-Louis de Fiesque
édia très-sagement à ces inconvé-
ts, car se connoissant d'un esprit
é aux grandes choses, & voyant
qu'il seroit un jour capable de ra-
[redacted]

gloire, & à cette grandeur d'ame
faisoit qu'aucune chose ne lui paroil
difficile pourvu qu'elle fut honorab
il se résolut enfin d'entreprendre ce
ci avec ses propres forces, & de
employer que les amis & les servite
que sa haute naissance, sa courte
extraordinaire, sa libéralité inépui
& toutes ses autres bonnes qualit
avoient acquis.

Il se trouve assez de personnes
ont du mérite, du courage &
l'ambition, & qui roulent dans
esprit des pensées générales de s
ver & de rendre leur condition n
leure : mais il s'en rencontre raren
qui après les avoir formées sçach
faire le choix des moyens qui
propres à l'exécution, & qui ne
relâchent pas du soin continuel
faut avoir pour les faire réussir,
quand ils s'en donnent la peine,
presque toujours à contre temps
avec trop d'impatience d'en voi
succès. Et cela si vrai, que dans
affaires de la nature de celle-ci la
part des hommes prennent d'ordin
plus de loisir qu'il ne faut pour s'y
soudre, mais ils n'en prennent jar
autant qu'il est nécessaire pour exé
ter ce qu'ils ont résolu. Ils ne song

rdimaire à la vérité dans les con-
ðions où il faut tant d'acteurs & tant
ecret, que quand il n'y auroit point
fidele, il eſt mal-aiſé qu'il ne s'y
ve toujours quelqu'imprudent. Mais
ju'il y eut de plus admirable en
-ci, ce fut que ſes ennemis voyant
procédé toujours égal, ils n'en pri-
aucun ombrage, parce qu'ils attri-
ient plutôt ce qu'il y avoit de trop
tant dans ſes actions à ſon humeur
irelle, qu'à un deſſein formé.
e fut ſans doute une des cauſes du
ris que fit André Doria des avis
l reçut de Fernand Gonzague & de
x ou trois autres touchant cette
eprife; je dis une des cauſes, parce
encore que la conduite de Jean-
iis contribuât à ôter la méfiance de
rit de ce vieux Politique, jaloux
[redacted]

Cette présomption n'est jamais plus
dicule que dans ces grands G
qu'une étude continuelle, une prof
méditation, & une longue expéri
ont tellement élevés au-dessus du c
mun, & enivrés de la bonne op
d'eux-mêmes, qu'ils se reposent
soi de leurs propres lumieres da
affaires les plus difficiles, & n'éco
les conseils d'autrui que pour les
priser. Il est vrai que la plûpart de
hommes extraordinaires, que les
vont consulter comme des oracles
qui pénetrent si vivement dans l'av
sur les intérêts qui leur sont indiffér
deviennent presque toujours ave
sur ceux qui leur importent davan
Ils sont plus malheureux que les au
en ce qu'ils ne sçauroient se condui
par leur raison, ni par celle de leurs a

L'action de libéralité qui donn
plus de partisans au Comte Jean-L
de Fiesque parmi le peuple, fut
qu'il fit aux Fileurs de soie qui form
un corps d'habitants considérable
Genes. Ils étoient alors extrêmem
incommodés de la misere des gu
passées; le Comte ayant appris de
Consul l'état où ils se trouvoient
témoigna beaucoup de compassion
leur pauvreté, & lui commanda

emps d'envoyer en ſon Palais
i avoient le plus de beſoin de
ours. Il leur fournit abondam-
e l'argent & des vivres, & les
ne point faire éclater ſes pré-
irce qu'il n'en prétendoit aucune
enſe, que la ſatisfaction qu'il
en lui même de ſecourir les af-
& accompagnant ces choſes
ourtoiſie & d'une douceur ci-
careſſante qui lui étoient natu-
gagna tellement les cœurs de
vres gens, qu'ils furent depuis
-là entiérement dévoués à ſon

s'il s'attiroit par ſes bienfaits
& l'eſtime du menu peuple, il
it pas de ſe rendre agréable à
ui étoient les plus conſidérables
t ordre, par des paroles de li-
u'il laiſſoit couler adroitement

[redacted]



mences de la vertu, & dégoût
ment de l'amour de la gloire,
ne se porte jamais qu'avec crai
belles actions, & que l'on se d
de celles qui pourroient être
l'Etat pour éviter de donner d
brage au Gouvernement. Il arri
qu'au lieu de retenir les hom

bonnes qualités de cette populace, cette confiance l'empêchât de s'as- : des gens de guerre, qui sont prin- lement nécessaires pour de sembla- entreprises. Il partit au commen- ent de l'Eté en apparence pour vi- ses terres, mais dans la vérité ce pour remarquer les gens de service se trouvoient alors parmi ses sujets, pour les accoutumer aux exercices a guerre, sous prétexte de la crainte l disoit avoir alors du Duc de Plai- ce. Il vouloit aussi donner les ordres essaires au dessein qu'il avoit de e entrer secrétement du monde dans ies quand il seroit temps, & s'assu- des sentimens de ce Duc qui lui mit deux mille hommes de ses meil- res troupes.

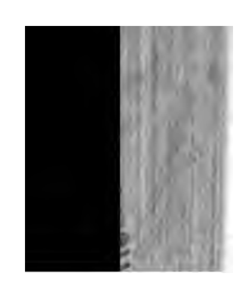
Le Comte revenant sur la fin de l'Au- [redacted]

S'il eſt vrai ce que dit le Comte J
Louis de Fieſque le jour même
exécuta ſon entrepriſe, qu'il étoit a
depuis long-temps que ſa perte
réſolue dans l'eſprit de Jannetin, &
cet homme injuſte & violent qui
toit retenu que par la prudence d
dré, voyant que ſon Oncle éto
à de grandes maladies, avoit
mandé au Capitaine Lercaro de le
faire de tous les Fieſques dans le
ment qu'André Doria mourroit;
avoit des Lettres convainquantes
leſquelles il lui étoit aiſé de p
que le même Jannetin avoit e
l'empoiſonner par trois diverſes
& qu'il étoit avec cela très-aſſuré
l'Empereur étoit prêt de lui mett
tre les mains la Souveraineté de
nes. Si, dis-je, tout cela eſt vra
ne penſe pas que l'on puiſſe
avec juſtice la diſſimulation du C
parce que dans les affaires où il
de notre vie, & de l'intérêt géné
l'Etat, la franchiſe n'eſt pas une
de ſaiſon; la nature nous faiſant
dans l'inſtinct des moindres anim
qu'en ces extrêmités l'uſage des fi
eſt permis pour ſe défendre de la
lence qui nous veut opprimer.

Mais ſi les plaintes de Jean-I

ient que des calomnies inventées
'e la Maiſon de Doria, pour don-
les couleurs plus honnêtes à ſon
in & pour aigrir les eſprits; on ne
deſavouer que ces fauſſes marques
itié données avec tant d'affecta-
ne fuſſent des artifices indignes
grand courage comme le ſien. Et
doute il ſeroit difficile de juſtifier
pareille conduite, ſi ce n'eſt par
iſon de cette néceſſité que l'inſo-
: & le pouvoir de Jannetin lui
ent impoſée de vivre de la ſorte.
: Comte avoit acheté quatre Gale-
lu Duc de Plaiſance, & les entre-
it de la paie du Pape ſous le nom
n frere Hiérôme. Jugeant bien que
ioſe la plus néceſſaire à ſon entre-
étoit de ſe rendre maître du Port,
fit venir une à Genes, ſous pré-
: qu'il la vouloit envoyer en courſe

[redacted]



vrir le véritable ſujet à aucun

Les choſes étant ainſi diſp ne manquoit qu'à choiſir le jo les exécuter, à quoi il ſe trou ques difficultés. Verrina étoi que l'on priât à une nouvell André & Jannetin Doria, & Centurione, avec ceux de la

respect au mystere le plus saint de
re Religion pour faciliter le succès
son dessein. L'on proposa en suite
prendre l'occasion des noces d'une
r de Jannetin Doria avec Jules
), Marquis de Masse, beau-frere
Comte, & l'on trouvoit que l'exé-
ion en seroit facile dans cette ren-
tre, parce que Jean-Louis auroit le
exte de faire un festin à tous les
nts de cette Maison, & la com-
lité entiere de les perdre tous à la
. Mais la générosité du Comte s'op-
t encore à cette noire trahison, ainsi
beaucoup de personnes l'assurent,
u'il est aisé à croire d'un homme
son naturel; quoique les partisans
Doria aient publié qu'il avoit résolu
se servir de ce moyen, si une af-
e qui engagea ce même jour Jan-
n à un petit voyage hors de Genes
[redacted]

mes, & envoya remarquer les
dont il falloit se rendre maître,
passer peu-à-peu & sans bruit
corps de logis séparé du reste
Palais, les gens de guerre qui
destinés pour commencer l'
& le jour étant arrivé, le Co
mieux couvrir son dessein, fit
de visites, & alla même sur
Palais de Doria, où rencontr
fants de Jannetin, il les prit
l'autre entre ses bras, & les c
temps en présence de leur pere,
pria ensuite de commander aux
ciers de ses galeres de ne donne
cun empêchement à la partance
sienne, qui devoit la même nui
voile en Levant : après quoi
congé de lui avec ses civilités
naires, & en retournant à son
il passa chez Thomas Assereto,
rencontra plus de trente de ces G
hommes que l'on appelloit pop
que Verrina avoit fait trouver
en son logis, d'où le Comte les
souper avec lui. Quand il fut a
il envoya Verrina par toute la
au Palais de la République, &
de Doria, pour observer si l'on n
aucune lumiere de son dessein; &
avoir appris que toutes choses é
dans le calme accoutumé, il comi

l'on fermât les portes de son logis,
:-ordre néanmoins d'y laisser entrer
; ceux qui le demanderoient, & dé-
è d'en laisser sortir qui que ce soit.
'omme il s'apperçut que ceux qu'il
it conviés étoient extrêmement éton-
de ne trouver au lieu d'un festin
aré, que des armes, des gens in-
nus, & des soldats, il les assembla
s une salle, & faisant paroître sur
visage une fierté noble & assurée,
ur tint ce discours:

, Mes amis, c'est trop souffrir de
'insolence de Jannetin, & de la ty-
annie d'André Doria. Il n'y a pas
n moment à perdre si nous voulons
;arantir nos vies & notre liberté de
'oppression dont elles sont menacées;
' a-t-il quelqu'un ici qui puisse igno-
er le danger pressant où se trouve
ı République? à quoi pensez-vous

[redacted]

mes, & envoya remarquer les
dont il falloit se rendre maître, il
passer peu-à-peu & sans bruit da
corps de logis séparé du reste de
Palais, les gens de guerre qui éto
destinés pour commencer l'exécuti
& le jour étant arrivé, le Comte, p
mieux couvrir son dessein, fit qu
de visites, & alla mêm sur
Palais de Doria, où re ont les
fants de Jannetin, il le t l'
l'autre entre ses bras, & n
temps en présence de leur re,
pria ensuite de commander ux
ciers de ses galeres de ne d er
cun empêchement à la parta e
sienne, qui devoit la même nuit
voile en Levant : après quoi il
congé de lui avec ses civilités
naires, & en retournant à son l
il passa chez Thomas Assereto, o
rencontra plus de trente de ces Ge
hommes que l'on appelloit populai
que Verrina avoit fait trouver par ad
en son logis, d'où le Comte les emm
souper avec lui. Quand il fut arr
il envoya Verrina par toute la v
au Palais de la République, & à
de Doria, pour observer si l'on n'a
aucune lumiere de son dessein; &
avoir appris que toutes choses ét
dans le calme accoutumé, il comm

ès à me ſuivre. Ces préparatifs que
ous voyez doivent vous animer à
ette heure plus qu'ils ne vous ont
urpris, & l'étonnement que j'ai re-
narqué d'abord ſur vos viſages doit
e changer en une glorieuſe réſolu-
ion d'employer ces armes avec vi-
ueur pour travailler à la perte de
os ennemis communs, & à la con-
ervation de notre liberté. J'offenſe-
ois votre courage ſi je m'imaginois
u'il fût capable de balancer entre
a vue de ces objets, & l'uſage qu'il
n doit faire. Il eſt sûr par le bon
rdre que j'ai mis à toutes choſes,
l eſt utile par l'avantage que vous
n tirerez, il eſt juſte à cauſe de
'oppreſſion que vous ſouffrez; &
l eſt glorieux enfin par la grandeur
le l'entrepriſe. Je pourrois juſtifier
ar les Lettres que voici, que l'Em-

[redacted]

„ que le mal eſt violent, les remédes
„ le doivent être, & ſi la crainte
„ tomber dans un eſclavage honteux
„ a quelque pouvoir ſur vos eſprits,
„ il faut vous réſoudre à faire un effort
„ pour briſer vos chaînes, & [illegible]venir
„ ceux qui vous en veulent c[illegible]ger;
„ car je ne puis m'imaginer q[illegible]
„ ſoyez capables d'endurer [illegible]
„ de l'injuſtice de l'oncle, n[illegible] l'or-
„ gueil du neveu. Je ne penſe pas,
„ dis je, qu'il y ait aucun d'entre vous
„ qui ſoit d'humeur d'obéir à des maî-
„ tres qui ſe devroient contenter d'ê-
„ tre vos égaux. Quand nous ſerions
„ inſenſibles pour le ſalut de la Républi-
„ que, nous ne pouvons pas l'être pour
„ le nôtre : chacun de nous n'a que
„ trop de ſujet de ſe venger, & notre ven-
„ geance eſt légitime & glorieuſe tout
„ enſemble, puiſque notre reſſentiment
„ particulier eſt joint au zele du bien
„ public, & que nous ne pouvons aban-
„ donner nos intérêts ſans trahir ceux
„ de notre patrie. Il ne tient plus qu'à
„ vous d'aſſurer ſon repos & le vôtre;
„ vous n'avez qu'à vouloir être heu-
„ reux pour le devenir. J'ai pourvu à
„ tout ce qui pouvoit traverſer votre
„ bonheur, je vous ai facilité le che-
„ min de la gloire, & je ſuis prêt de
„ vous le montrer ſi vous êtes diſpo-

: de ne les point engager dans ffaire ; soit que leur profession e des périls, & leur humeur endes violences, les rendît inca-(comme ils disoient) de servir ie action où il y avoit beaucoup gers à essuyer & de meurtres à ttre ; soit qu'ils couvrissent de nce d'une peur simulée, l'affec-ritable qu'ils avoient pour la de Doria, ou pour quelques-son parti. Il est certain que le ne les pressa pas davantage, & contenta de les enfermer dans ambre, afin de leur ôter le moyen ouvrir son dessein. La douceur usa envers ces deux personnes, e je ne puis croire ce que quel-istoriens passionnés contre sa mé-ont publié ; qui est, que le dis-u'il fit dans cette assemblée ne

„ que son oncle viendroit à mourir:
„ mais la connoissance de ces trahiso
„ quoique noires & infames, n'ajo
„ roit rien à l'horreur que vous
„ déja pour ces monstres. Il me s
„ que j'apperçois dans vos y x c
„ noble ardeur qu'inspire u ver
„ légitime, je vois que v
„ d'impatience que moi
„ éclater votre ressentiment,
„ vos biens, votre repos l' ce
„ vos familles. Allons ,
„ concitoyens, sauvons r
„ de Genes, conservons
„ notre patrie, & faisons c re
„ jourd'hui à toute la terre qu
„ trouve encore des gens de
„ cette République qui sçavent u
„ les tyrans.

Les assistants se trouverent extrêmement étonnés de ces paroles: mais comme ils étoient presque tous passionnés pour le Comte de Fiesque, & que les uns joignoient à cette amitié les hautes espérances dont ils se flattoient au cas que l'entreprise réussît, & que les autres craignoient son ressentiment s'ils refusoient de suivre sa fortune, ils lui promirent toute sorte de services. Il n'y en eut que deux de ce nombre assez considérable, qui le

les conseils de son Gouverneur
caresses & des pleurs de sa fem-
voit (comme on dit de César)
Rubicon, & rentrant dans la
il avoit laissé ceux qui avoient
'ec lui, il donna les derniers
our l'exécution de son entre-
:ommanda cent cinquante hom-
.sis entre ce qu'il avoit de gens
e, pour aller dans cette partie
le que l'on appelle le Bourg,
devoit suivre accompagné de
sse. Corneille, son frere bâtard,
e, dès qu'on seroit arrivé au
de se séparer avec trente hom-
achés pour marcher à la porte
., & s'en rendre maître. Hié-
Ottobon, ses freres, avec Vin-
cagno, eurent charge de pren-
: de Saint Thomas en même
u'ils entendroient le coup de
ue l'on tireroit de sa Galere

[redacted]

de se ressouvenir sans horreur, & ne servoient en façon du monde à ses desseins? Quoi qu'il en soit, dès qu'il eut achevé de parler à ces Gentilshommes, & qu'il les eut informés de l'ordre de son entreprise, il s'en alla dans l'appartement de sa femme qu'il trouva dans les pleurs, prévoyant bien que ces grands préparatifs qui se faisoient dans sa maison ne pouvoient être destinés par son mari qu'à quelque action dangereuse. Il crut donc qu'il ne devoit pas lui en cacher plus long-temps la vérité, mais il essaya de diminuer ses craintes par toutes les raisons dont il put s'aviser, en lui représentant à quel point les choses étoient engagées, & l'impossibilité où il étoit de s'en retirer. Elle fit tous les efforts imaginables pour le détourner de cette action, & se servit du pouvoir que lui donnoit sur son esprit la tendresse qu'il avoit pour elle: mais ni ses larmes ni ses prieres ne purent ébranler sa résolution. Paul Pansa, qui avoit été son Gouverneur, & pour lequel il avoit une grande vénération, se joignit à la Comtesse, & n'oublia rien pour le ramener dans les bornes du devoir d'un Citoyen, & lui représenter tout ce qu'il hasardoit dans cette occasion. Le Comte fut aussi peu

auroient poussé tout ce qui
présenté devant elles, & au-
iré le peuple en faveur du
orieux par-tout où elles au-
sé : au lieu qu'étant divisées,
uvoient agir que foiblement,
de faire des contre-temps,
défaites l'une après l'autre.
certain qu'il faut une grande
ur accorder l'heure des atta-
ien du bonheur pour qu'elles

pour se saisir de cette porte en donnant le mot qu'il pouvoit aisément sçavoir, parce qu'il avoit charge sous Jannetin Doria. Comme cette action étoit le point le plus important de l'entreprise, parce que si elle ne réussissoit pas, ceux qui étoient sur la Galere de Fiesque ne pouvoient avoir de communication avec les autres conjurés, on jugea à propos, pour la rendre encore plus aisée, que Scipion Borgognino, sujet du Comte & déterminé soldat, se jettât dans la Darsene avec des Félouques armées, & mît pied à terre de ce côté-là, en même temps que Thomas Assereto attaqueroit cette porte par dehors. Il fut aussi résolu qu'au moment que Hiérôme & Ottobon de Fiesque se seroient rendus maîtres de la porte de Saint Thomas qui est proche du Palais de Doria, l'un d'eux l'iroit forcer, & tuer André & Jannetin. Et parce qu'il y avoit quelque sujet de croire que Jannetin s'éveillant au bruit qui se feroit aux Portes pourroit se mettre sur la Felouque de Louis Giulia pour y venir donner ordre; on laissa trois Felouques armées pour y prendre garde. A ces ordres il en fut ajouté un général, que tous les conjurés appellassent le peuple avec le nom de Fiesque, & criassent liberté,

e bruit vient de tous côtés; que
d il ne faut pourvoir qu'à un ſeul.
e que dans des rues étroites com-
ont celles de Genes, un nombre
ocre fait autant d'effet que le plus
d, & que dix hommes à la faveur
 moindre barricade n'étant atta-
que de front y peuvent en arrêter
fois autant des plus braves gens
nonde, & donner le loiſir à ceux
ont derriere eux de ſe rallier. En-
eux qui ſont de la derniere opinion
nt que dans une entrepriſe comme
-ci, il eſt moins avantageux au
des Conjurés d'unir leurs forces
n ſeul corps, que de les répandre
ivers endroits de la ville, ayant la
ur de la plûpart des habitants,
e que l'on ſouleve tout à la fois;
u'ils prennent plus aiſément les
s quand ils ſe voient appuyés, &



vement des plus grandes machines. Cependant il est fort difficile que durant la nuit & parmi le tumulte qui accompagne d'ordinaire ces entreprises, le cœur ou le jugement ne manq à quelqu'un des Conjurés, & que t vant le péril de près plus terrible de loin, il ne se repente de s'y e engagé. Mais lorsqu'ils marchent ensemble, l'exemple anime & ure les plus timides, qui sont cont urs se laisser entraîner par le nom , & de faire par nécessité ce que les font par valeur.

Ceux qui sont d'une opinion c traire soutiennent que dans ces entreprises qui se font la nuit dans une où l'on a de grandes intelligences, la plûpart du peuple favorable, & les Conjurés peuvent se rendre tres des postes principaux avant q s ennemis soient en état de les disp r, il vaut mieux former divers c faire des attaques différentes en coup d'endroits; parce qu'en d plusieurs alarmes à la fois en d éloignés, on oblige ceux c l a dent à séparer leurs forces, combien ils en doivent ae ; & l'épouvante que ces surpr sent ordinairement, est bien plus forte lors-

ꝛ abandonnerent leur poſte aux
is. Jannetin Doria, éveillé ou par
it qui ſe fit à cette porte, ou
cris qui ſe faiſoient en même
dans le Port, ſe leva en grande
& ſans être accompagné d'autre
ne que d'un Page qui portoit un
au devant lui, il accourut à la
de S. Thomas, où ayant été re-
par les Conjurés, il fut tué en
nt.

e précipitation de Jannetin ſauva
à André Doria, & lui donna
ps de monter à cheval, & de
irer à quinze mille de Genes,
que Hierôme de Fieſque qui
eu ordre de ſon frere de forcer
lais de Doria incontinent après
e feroit ſaiſi de la porte de Saint
as, voyant que Jannetin s'étoit
[redacted]

son parti n'étoit pas seulei c
posé de Gens de guerre & de o
mais encore d'un g ıd n
peuple dont il étoit ıré. ı l
qu'ayant dans tous ; t (
nes des forces conside: , il av
sujet de croire que la ; nı qui
extrêmement foible, & (ıx (ı
lui étoient pas favorabl ,
apporter aucun obstacle les
ni faire de résistance qui fût ca; l'é-
branler ceux qui combattoient pour
lui. C'est pourquoi étant sorti (
Palais il divisa ses gens selon l'
qu'il avoit résolu, & en même t
que le coup de canon qui avoit
donné pour signal fut tiré de ı
lere, Corneille surprit la garde qui
à la porte de l'Arc, & s'en rendit ı
tre sans aucune peine. Ottobon & Hie-
rôme, freres du Comte, accompagnés
de Calcagno & de soixante soldats, ne
trouverent pas tant de facilité à celle
de Saint Thomas, par la résistance de
Sebastien Lercaro, Capitaine, & de son
frere, qui firent ferme assez long-temps.
Mais celui-ci ayant été tué, & l'autre
pris, quelques-uns même de leurs sol-
dats qui étoient de l'intelligence ayant
tourné leurs armes en faveur des Fies-
ques, ceux de la garde lâcherent le

l & abandonnerent leur poste aux
mis. Jannetin Doria, éveillé ou par
bruit qui se fit à cette porte, ou
l cris qui se faisoient en même
dans le Port, se leva en grande
, & sans être accompagné d'autre
nne que d'un Page qui portoit un
au devant lui, il accourut à la
e de S. Thomas, où ayant été re-
par les Conjurés, il fut tué en
nt.

ette précipitation de Jannetin sauva
André Doria, & lui donna
nps de monter à cheval, & de
er à quinze mille de Genes,
que Hierôme de Fiesque qui
eu ordre de son frere de forcer
Palais de Doria incontinent après
se seroit saisi de la porte de Saint
mas, voyant que Jannetin s'étoit
tuer par son imprudence, préféra
onservation des richesses immenses
étoient dans le Palais, & qu'il eût
bien mal-aisé de sauver des mains
s, à la prise d'André Doria
considéroit plus que comme
vieillard cassé dont la perte devoit
indifférente. Pendant que ces cho-
passoient au quartier de la porte
S. Thomas, Assereto & Scipion
rgognino exécuterent ce qui leur

avoit été commandé avec toute sorte de bonheur. Ils tuerent ceux qui firent quelque résistance à la porte de la Darsene, & pousserent les autres si vivement, qu'ils ne leur donnerent pas le loisir de se reconnoître, & s'assurerent enfin d'un lieu si considérable

Le Comte après avoir laissé en passant de grands corps de garde dans les places qu'il jugeoit les plus importantes, se rendit dans la Darsene dont il trouva l'entrée tout à fait libre, & se joignit à Verrina, qui avoit déja investi avec sa Galere celles du Prince Doria. Il les trouva presque toutes désarmées & s'en rendit maître avec beaucoup de facilité; mais craignant que dans cette confusion la Chiourme ne relevât la Capitane sur laquelle il entendoit beaucoup de bruit; il courut en diligence pour y donner ordre, & comme il étoit sur le point d'y entrer, la planche sur laquelle il passoit venant à se renverser, il tomba dans la Mer. La pesanteur de ses armes & la vase qui étoit profonde en cet endroit l'empêcherent de se relever, & l'obscurité de la nuit jointe au bruit qui se faisoit de toutes parts, ôta aux siens la connoissance de cet accident: en sorte que sans s'appercevoir de la

er de l'adoucir. Mais voyant que
hoſes étoient dans une ſi grande
uſion, que s'il ſortoit par la ville,
poſeroit inutilement ſa dignité à
lence d'un peuple furieux, il ne
it point paſſer outre & demeura
le Palais : ſi bien que le Sénat
la cette commiſſion à Auguſtin Lo-
lino, Hector de Fieſque, Anſaldo
niani, Ambroiſe Spinola, & Jean
ano, leſquels voyant une troupe
ens armés venir à leur rencontre
ent que c'étoit le Comte, & s'ar-
ent à Saint Siro pour l'attendre.
même temps que les Conjurés les
rçurent, ils les chargerent, &
t fuir Lomellino & Hector de Fieſ-
Anſaldo Juſtiniani tint ferme,
dreſſant à Hiérôme qui conduiſoit
brigade, il lui demanda de la part

[redacted]

cher d'autre Comte que lui-mêı
qu'il vouloit que tout présentem
lui remît le Palais.

Le Sénat, ayant appris par ı
cours la mort du Comte, reprit
ge, & envoya douze Gentilshc
pour rallier ceux de la garde & d
ple qu'ils pourroient mettre en ı
se défendre. Quelques-uns de
échauffés même pour le parti dı
que commencerent à s'étonner
sieurs, qui n'avoient pas tant ı
tion ni de confiance pour Hié
qu'ils en avoient eu pour son
se dissiperent au seul bruit de sa
& le désordre se mettant parmi le
jurés, ceux du Palais s'en apperç
& délibererent s'ils les iroient cł
ou s'ils traiteroient avec eux. I
mier avis fut proposé comme
honorable, mais le second fuı
comme le plus sûr. Paul Pansa,
me extrêmement consideré dans
publique, & attaché de tout
à la Maison de Fiesque, fut
comme un instrument très-propr
cet effet. Le Sénat le chargea de
à Hierôme un pardon général pı
& pour tous ses complices; il c
tit à cet accord par les persuasi
Pansa. L'abolition fut signée en

ps, & fcellée avec toutes les for-
néceffaires par Ambroife Senare-
, Secrétaire de la République : Et
i Hiérôme de Fiefque fortit de Ge-
avec tous ceux de fon parti, & fe
a à Montobio. Ottobon, Verrina,
agno & Sacco, qui s'étoient fau-
fur la galere de Fiefque, tinrent
oute de France, & fe rendirent à
feille, après avoir renvoyé à la
che du Vare, fans leur faire aucun
, Sébaftien Lercaro, Manfredo,
turion & Vincent Vaccaro, qu'ils
ient pris à la porte de Saint Tho-
. Le corps du Comte fut trouvé au
t de quatre jours, & ayant été
é quelque temps fur le port fans
lture, il fut enfin jetté dans la mer
le commandement d'André Doria.
oît Centurion & Dominique Doria
nt députés le lendemain vers An-

les Fiesques, puisqu'il avoit été con[illegible]
contre toutes les formes, & signé (pour
ainsi dire) l'épée à la main. Il exagera
fort combien il étoit dangereux de souf-
frir que les sujets traitassent de la sorte
avec leur Souverain ; & que l'impu-
nité d'un crime de cette importance
seroit un exemple fatal à la Républiq[ue.]
Enfin André Doria sçut couvrir avec
tant d'adresse ses intérêts particuliers
sous le voile du bien général, & sou-
tenir si fortement sa passion par son au-
torité, qu'encore qu'il y eût beaucoup
de personnes qui ne pouvoient appro-
ver que l'on manquât à la foi publique,
le Sénat déclara néanmoins tous les
Conjurés criminels de Léze-Majesté, fit
raser le superbe Palais de Fiesque, con-
damna ses freres & les principaux de
sa faction à la mort, punit de cin-
quante ans de bannissement ceux qui
avoient eu la moindre part à cette
entreprise, & ordonna que l'on feroit
commandement à Hiérôme de Fiesque
de remettre entre les mains de la Ré-
publique la forteresse de Montobio. Ce
dernier point n'étoit pas si aisé à exécu-
ter que les autres ; & comme la place
étoit bonne par sa situation & par ses
fortifications, auxquelles on travailloit
encore continuellement ; on jugea

pos d'essayer toutes les voies de
iceur pour la tirer des mains des
ies, avant que d'en venir à la
, dont l'événement est toujours
ux. Paul Pansa eut commande-
du Sénat de s'y rendre au plu-
d'offrir des conditions raisonna-
Hiérôme de la part de la Répu-
e. Mais elle ne reçut de lui pour
réponses que des reproches de
violée envers les siens, & un
assez fier d'entrer en aucun traité
es Génois. L'Empereur, qui crai-
que les François ne se rendissent
es de ce château très-important à
reté de Genes, pressa fortement
at de l'assiéger, & lui donna pour
fet toutes les assistances nécessai-
Augustin Spinola, Capitaine de ré-
ion, eut cet emploi, investit la
, la battit quarante jours durant,

[redacted]

ſité qui ſe trouva dans les avis
ſénateurs touchant la puninion des p
ſonniers. Beaucoup de rſo
choient du côté de dc
vouloient que l'on pard it
neſſe de Hiérôme, ſoutei it q en
de cette famille avoit été ſuſ
puni par la perte du Comte &
de tous ſes biens : Mais André D
paſſionnément animé contre e ,
porta encore une fois ſur la c
du Sénat, & fut cauſe qu'il fit
ter Hiérôme de Fieſque, V
Calcagno, & Aſſereto, & q
donna le ſanglant Arrêt contre
bon, qui porte défenſes à ſa poſtéri
juſques à la cinquieme race, de
procher de Genes.

Arrêtons nous ici, & c
exactement ce qui s'eſt paſſé
cution de ce grand deſſein. Tir
nous eſt poſſible de ce no re
de fautes, que nous y pouvo re
quer, des exemples de la foi hu
maine, & avouons que cette ntre
conſidérée dans ſes comme
comme un chef-d'œuvre du co
& de la conduite des homr s,
roît dans ſes ſuites toute plei
effets ordinaires de la baſſeſſe &
l'imperfection de notre nature.

s tout, quelle honte n'a-ce pas pour André Doria d'abandonner ville au premier bruit, & de ne faire le moindre effort pour essayer paiser par son autorité cette émeute ulaire? Quel aveuglement d'avoir igé les avis qui lui venoient de coup d'endroits sur l'entreprise du nte? Quelle imprudence fut celle annetin, de venir seul & dans les bres de la nuit à la porte de S. mas, pour remédier à un désordre l n'avoit pas raison de mépriser, qu'il en ignoroit la cause? quelle dité au Cardinal Doria de n'oser r du Palais pour essayer de retenir euple par le respect de sa dignité? lle imprudence au Sénat de n'assbler pas toutes ses forces à la prere alarme, pour arrêter d'abord le grès des Conjurés dans les postes

[redacted]

contrevenir à une parole si solemnellement donnée à Hiérôme & Ottobon de Fiesque? Car si la crainte d'un pareil traitement peut être utile à un en ce qu'elle retient dans le devoir ceux qui auroient quelque pensée révolte, elle peut aussi lui être perr en ce qu'elle ôte toute espé de pardon à ceux qui se t rev En effet il est mal-aisé de c n comment ces Politiques, it pour avoir de l'habileté, n rent pas de désespérer par cet Hiérôme de Fiesque qui t it encore la Roque de Montobio, qu'il pouvoit mettre entre les mains des Etrangers, & dont la perte étoit d'une extr importance à la ville de Genes. si ceux dont nous venons de firent des fautes remarquables e occasion, nous pouvons dire q Conjurés en firent encore de des après qu'ils eurent perdu Sa valeur & sa bonne co qui étoient comme les supr ces de tous les mouver nts son parti, venant à manquer il tomba tout-à-coup da un qui acheva de le ruiner. Hiér de Fiesque, qui par beauco étoit obligé de cacher la r son

fut le premier à la publier, &
ette nouvelle il redonna cœur
nemis, & jetta l'épouvante dans
: des siens. Ottobon, Verrina,
gno, & Sacco, qui s'étoient sau-
r la Galere, remirent en liberté,
ne au sortir de Genes, les prison-
qu'ils avoient entre leurs mains,
révoir qu'ils leur pourroient être
aires pour leur accommodement.
na ayant appris la mort du Comte
ira dans la galere & abandonna
nent une affaire de cette impor-
à la conduite de Hiérôme, qui
it ni assez d'expérience, ni assez
orité parmi les Conjurés pour l'a-
r. Ce même Hiérôme fit un traité
le Sénat, & consentit à rentrer
la condition d'un particulier,
s'être vu sur le point de se ren-
ouverain. Il fit ensuite une capi-

bourreau, que de périr honorab
sur une brêche.

Ainsi finit cette grande ent
ainsi mourut Jean-Louis de F
Comte de Lavagne, que les un
rent de grands Eloges, & les
chargent de blâme, & que
excusent. Si l'on considere cett
me, qui conseille de respecter
le gouvernement présent du pay
est, sans doute que son ambition
nelle. Si l'on regarde son courag
tes les grandes qualités qui é
dans la conduite de cette actio
roît noble & généreuse. Si l'o
à la puissance de la maison
qui lui donna un juste sujet
hender la ruine de la Répu
la sienne propre, elle est
Mais de quelque façon qu
parle, les langues & les plum
nées ne sçauroient désavou
mal qu'elles en peuvent di
soit commun avec les homm
illustres. Il étoit né dans un
où toutes les condititions pa
étoient au-dessous de son co
son mérite; l'inquiétude natu
nation portée de tout temps
veauté, l'élévation de son p
nie, sa jeunesse, ses grands

la flatterie de ses amis, a
peuple, les recherches des
angers, & enfin l'estime gé-
tout le monde, étoient de
séducteurs pour inspirer de
à un esprit encore plus mo-
le sien. La suite de son en-
it un de ces coups que la fa-
hommes ne sçauroit prévoir
ils en eût été aussi heureux.
conduite fut pleine de vigueur
illant, il est à croire que
sité de Genes n'eût pas
ge ni sa fortune, & que
ement sa mémoire après
t auroient été les premiers à
mer de l'encens durant sa vie
teurs qui l'ont noirci
nies pour satisfaire la passion des
, & justifier la mauvaise foi
de Genes, auroient fait son pa-
&

tion des hommes, qu'il n'y avoit à desirer dans celle du Comte Louis, qu'une vie plus longue, & occasions plus légitimes pour acqu de la gloire.



AVIS

. le Cardinal MAZARIN, *r les affaires de M. le rdinal* DE RETZ.

NSEIGNEUR,

is douterez peut-être de la vé-
intention que j'ai eue de faire
e discours à votre éminence, &



tes les autres, & par laquelle je enfin résolu de faire voir à vot nence les dangers presque inév où elle précipite la fortune de la sienne particuliere, en donn à un schisme dans la Capitale du me, dont les suites ne peuv que funestes; puisque tout ce q voyons de semblable, ou d'app dans notre histoire, nous repré même temps l'image d'une d publique, qui ne manque jan tre l'effet de la fureur ordinaire lume dans les esprits le zéle d ligion; pour laquelle on mépris les autres considérations de l'h de la fortune, & de la vie.

Ne vous imaginez pas, M GNEUR, que je sois un des du Cardinal DE RETZ. Je pr votre éminence que je n'ai ja aucune part dans ses affaires & si je fais quelque réflexion su duite & sur ses grandes qualités que dans la crainte que j'ai qu puissent encore l'aider dans ses présents, & contribuer au reto état déplorable que j'appréhen le public, pour ma fortune, celle de mes amis.

Je ne prétens point, Mons

niner la queſtion, ni toutes les rai-
qui ſont écrites de part & d'autre,
our, ou contre la Démiſſion de Mr.
ardinal de Retz. Je m'en remets à
éciſion de vos plus confidents, & à
ue vous en penſez vous-même. Je
veux point pareillement faire im-
ion ſur votre eſprit par les maxi-
de la conſcience & de l'Egliſe;
is bien que ces ſortes de raiſons ſont
ours les dernieres dans l'eſprit des
iſtres & des Politiques. Il me ſuffit
faire voir à votre éminence que
e l'oppoſition que l'on forme ſous
om de ſa Majeſté, au retour de
le Cardinal de Retz dans l'Arche-
ié de Paris, eſt un biais qui lui met
armes à la main, dont les ſuites ſe-
ſans doute fâcheuſes au Royaume
votre perſonne particuliere; qu'en
accordant au contraire dans cette
ſion ce que l'on ne lui peut juſte-



qu'ils cherchent peut-être de d
dans cette conjoncture le dernier
à votre fortune, dont ils espérent
les successeurs, & qu'ils le font
d'autant plus d'avantage & de sûr
que c'est sous le prétexte de conseil
secours, & d'amitié.

Je supplie donc votre éminen
considérer l'état présent du Roy
& la disposition des esprits qui c
sent tout ce grand corps. On p
en vérité, qu'il n'y en a gueres
conserve dans son ame un r
cette haine qui parut lors de l
de Paris contre votre Minist
contre votre personne; & si nous
présentement, & depuis le re
Roi dans Paris, quelque ca
térieur dans les esprits, il n
sonne qui ne sçache bien,
seule raison de ce repos a
que l'on peut appeller un a
ment plutôt qu'un véritable
est bien plus la lassitude d
passés, que la satisfaction de
sent où l'on se trouve.

On a vu fort peu de Camp
puis trois ou quatre années,
quelles on n'ait fait des vœu
pour la prospérité des Armes
Prince. En effet n'est-il pas

à qui voudra juger des choses
:terie & sans passion, qu'il est
le que tous les François ne con-
un venin secret contre un Mi-
étranger, qu'ils voient malgré
uhaits & leurs desirs, le tyran
's vies? pendant que les Prin-
sang n'ont aucune part dans
ction du Royaume; pendant
on exilés, ou obligés de cher-
a refuge chez les ennemis de
& pendant que cinq ou six
, qui abusent du sacré nom
ace, triomphent impunément
pavé de Paris de la dépouille
yaume, se moquant en eux-
de la facilité du Ministre qui
fre.
veux point m'étendre sur tous
ts de mécontentement des peu-
dirai seulement en passant, qu'il



dre, ne rallume pas enfin quelque e
braſement funeſte? Quelle occaſion
belle peut-on donner aux méconte
& de quel prétexte plus légitime po
roit-on armer leur révolte, que des vio-
lences que l'on fait à leur conſcience
& à leur Religion? C'eſt un mouvement
qui tombe dans les eſprits avec force,
& qui fait ordinairement plus d'impreſ-
ſion ſur ceux qui lui réſiſtent. Qui peut,
dans la circonſtance préſente, douter
dans Paris, que M. le Cardinal de Retz
n'en ſoit véritable & légitime Paſteur?
Peut-il reſter quelque ſcrupule après les
Déclarations publiques d'un Pape †,
que tous les peuples connoiſſent ſi ama-
teur de la juſtice & de la Paix? Le
Pallium que Sa Sainteté a donné à M.
le Cardinal de Retz, & les défenſes
qu'il a fait faire par ſon Nonce au
Chapître de s'immiſcer dans la juriſdic-
tion ſpirituelle du Dioceſe, ſont des
déciſions qui n'ont point de réponſe.
J'oſe même ajouter, que dans cette oc-
caſion le peuple ne témoigne pas ſeu-
lement une ſoumiſſion pure & ſimple
aux ordres du S. Siége. Il eſt vrai de
dire qu'il le fait avec joie, & qu'il y
eſt comme porté par avance par l'in-

† *On parle ici du Pape Alexandre VII.*

r qu'il a pour M. le Cardinal
z.

s les placards & les Libelles qu'il
fichés ou publiés dans les rues
l'honneur & la conduite de son
ne servent qu'à lui faire con-
avec plus d'effet l'injustice des
es que l'on exerce contre sa
e & contre sa dignité. Et s'il
si de dire que la division qui
entre lui & Mr. le Prince, in-
pour quelque tems le credit
voit dans Paris ; il est certain
ment que la haine & la perte
du Ministre lui redonnent avec
[illegible] cette premiere grace du
, & l'estime qu'il n'a jamais
de ses rares qualités & de son
.


tes ces dispositions se trouvant
tris, on peut dire, Monseigneur,

prendre au Chapitre de Paris, ' : rifdiction qu'il a abandonnée, qu tenoit qu'en l'abſence de Evê & ſous ſon ſceau? V e Emi ce penſe-t-elle que lorſqu'el ſe b de ſes deſſeins contre ; Nonce, le Pape ſouffre cet é ment violent; qu'il n'emploie les foudres de l'Egliſe pour ve r l autorité mépriſée, & qu'il ne ch les têtes criminelles, qui feront miers auteurs de cette diviſi le Royaume de Jeſus-Chriſt, n rieuſe au temps de ſon Pontific ? quand cela ne ſeroit pas, les ce les interdits & les autres armes tuelles qui ſont en la main r. Cardinal de Retz, & qui dev : toutes néceſſaires, par la réſiſta e vous y apportez, tomberont- ſur Paris ſans effet? ſans y mettre du le trouble dans les conſciences, y produire peut-être ces révolu bites & dangereuſes qui ne même le temps de s'en ga r les remédes & les moyens q r' oir prévus?

Votre Eminence s'imagine poſſible, que la longueur du temps réduira l'eſprit de Mr. le Cardinal de Retz au point où vous le ſouhaitez, & que le

le subsistance l'obligera de se
ux choses que vous prétendez
Mais y a-t-il apparence, outre
rs de tant d'amis & de gens
s dans sa fortune présente, &
succès d'une meilleure, qu'il
ve pas du nouveau Pape * les
assistances d'argent, qui lui fu-
cordées par le défunt Pape In-
X, dès qu'il entra dans la ville
ne? Et Votre Eminence qui
tous les jours Mr. le Cardinal
z d'intelligence avec les enne-
l'Etat, peut-elle croire, si elle
persuadée de ce qu'elle dit,
pis aller ils ne lui puissent pas
une subsistance annuelle & fort
re, après lui avoir fait des offres
es dans son passage, qu'il ne
nstamment qu'à lui d'accepter?
'imagine que l'on dit aussi tous

vos volontés ; & qu'en tout cas vous en serez quitte pour le souffrir, quand il vous plaira, dans la possession libre de son Archevêché, au-delà duquel vous sçavez qu'il n'a point d'autres térêts, ni d'autres prétentions. croiriez-vous, Monseigneur, q et homme, de la fermeté ou de l'o nation duquel vous avez eu tant de marques en d'autres occasions, & que vous croyez le plus ambitieux du Royaume, fût capable de céder un titre, que la prison & les menaces de la mort n'ont pu lui arracher des mains, qu'involontairement & contre son gré? Pensez vous qu'il veuille perdre la seule considération qui lui reste, & jetter les seules armes qu'il a contre la persécution que vous lui faites; au hasard de de la voir renaître avec plus de violence & moins de ressource qu'auparavant? D'ailleurs Votre Eminence peut-elle s'imaginer que le succès ayant tant soit peu favorisé les desseins du Cardinal de Retz, il demeure dans les mêmes bornes où l'on dit qu'il est présentement, & qu'il ne prenne pas tous les avantages du temps & de la conjoncture pour s'en prévaloir contre celui, qu'il cr être l'auteur de sa prison & de ses disgraces passées? Il y aura même des

...ns où les fureurs populaires ne ...nt plus être retenues par per- ... & Dieu veuille que le prétexte ...Religion ne tire point après lui ...finité de clameurs & de plaintes, ... mécontentements publics & par- ...ont coûtume de faire éclater ...occasions.

...est donc vrai, Monseigneur, ... conduite que tient Votre Emi- ...ne peut pas réduire le Cardinal ...tz au point où vous le desirez: ... resolu, comme tous ses parti- ...s publient, de n'abandonner son ...vêché qu'avec la vie : s'il en a ...donné d'assurances au public, & ...est à lui même lié les mains sur ...jet: s'il est aussi véritable que le ...in que vous prenez augmente les ...s & la défense de Mr. le Cardinal

[redacted]

intérêt peut trouver Votre Emi
en se mettant au hasard de ral
dans le Royaume les premiers fe
les troubles, que les pernicieux
de ceux qui vous approchent y a
excités ?

Je ne dis rien à Votre Er
qui ne soit parfaitement connu d
ses partisans, & de ceux qui se
ses véritables amis : & puisqu
veulent pas se rendre à des o
claires & si apparentes, Votre E
devroit, ce me semble, mieux jug
leurs intérêts & de leurs véritables
tions, & ne pas s'assujettir si fort
petits tyrans de son ministere.

J'entends parler de ceux, qu
prétexte de vous servir, disoie
dant votre absence tous les jou
Reine, qu'il ne falloit pas tout-
conduire à votre mode, que v
tiez pas assez décisif, ni assez e
nant, & bien d'autres discou
peut-être avoient quelque fin
créte & plus cachée, que celle
tre service, quoiqu'ils voulussent
der, qu'ils n'avoient point
motif. Ce sont ces mêmes per
qui se voyant quelquefois plus
de l'honneur de vos bonnes gra
leurs compétiteurs, avec qui il

: des divisions qui vous sont
diciables, font afficher sous le
s partisans de Mr. le Prince,
Mr. le Cardinal de Retz, des
; contre Votre Eminence, &
ır en tirer le mérite, les font
r avec éclat, & vous les pré-
de leur main propre, comme
oignage de la diligence avec
ils exercent la charge que vous
ez commise, de surintendants
; les espions du Royaume. Ce-
t ils songent bien plus à leur
ration particuliere, qu'à la sû-
s affaires de Votre Eminence;
ne la division qui est entre vous
ardinal de Retz, est la chose du
qu'ils voient vous être la plus
, ils n'ont point sur ce sujet de
dans leurs emportements, non
ur vous y servir, mais pour



tre Eminence, qui ne veulent p
connoître les graces & les bie
qu'ils tiennent de sa main, & qu
assez insolents pour se dire les se
tisans de leur bonne fortune.

Enfin, Mgr. ce sont ces for
gens, qui vous ont conseillé le
de Paris, la prison de M. le Prince
de M. le Cardinal de Retz. C'
qui veulent incessamment pr
retranchement des rentes de
de Ville, qui inventent mille no
Edits, contre lesquels ils font e
mes soulever le Parlement, pa
bales qu'ils y entretiennent; q
obligent d'y mener le Roi en
corps, & en équipage de guer
y faire une action qui n'a ja
d'exemple, & dont il faut que
jesté Royale fasse comme une
de satisfaction à ses sujets. C
aussi qui vous font traiter ave
wel d'une maniere si basse &
rieuse à toute la Nation Fr
qui vous conseillent de baiss
Pavillon devant ses Vaisseaux
veulent bien lui accorder la q
Protecteur des Religionnaires
Royaume. C'est eux, qui on
cet Arrêt du Conseil, qui a
Votre Eminence les prétendus

ju'elle dit avoir employé de
ers au service de la Couronne;
eux enfin, qui vous flattent
ge de l'une de vos Nieces avec
ité; & qui voudroient quasi
re croire, que vous feriez as-
éraire pour mêler votre sang
elui des Dieux, & pour vous
à notre Empire.

, Monseigneur, toutes ces
& une infinité d'autres qu'il
op long de ramasser, sont cel-
ous ont donné cette haine &
is général de tous les François.
étendus Conseillers essaient de
re faire encore en ce rencon-
auvais pas; mais je vous aver-
il n'y a plus de ressource, &
n'a jamais mis impunément
ce les Armes à la main du
sur le fait de la Religion.



ces de Sa Majesté ? Craignez-vous
qu'il se serve du pouvoir que lui do
son caractere pour brouiller les af
dans Paris ? Comme s'il n'étoit
certain que pour lors vous
justice de votre côté, que v
feriez aux Mandements ext rdi
res de ses Grands Vicaires,
siens, toute l'autorité du bras sec
qui en ce cas n'a que trop forces
& de moyens pour réprimer ch
qui sont contre l'ordre & la tra
publique. Au lieu qu'à présent la
sistance que l'on apporte à son Titre,
qui ne lui peut être disputé, rend lé
gitimes tous les Ordres qui vien
de sa part, aigrit de plus en plus l
prit du Pape, & celui des peuples, qui
s'irritent toujours par l'opposition q
l'on apporte aux choses qu'ils ont sou
haitées, & qu'ils ont cru être raison
nables.

N'écoutez donc plus, Monseig
les pernicieux Conseils de ces Con
dents infideles : appréhendez que
main de Dieu, qui vous a miracul
sement tiré de tant de bourbiers
ils vous avoient précipité, ne soit en
fin une main vengeresse, qui s
contre vous pour la défense de
tels, & la protection de son

ne ſert de rien d'objećter au Car-
. de Retz les crimes & les révol-
dont vous l'accuſez. Comme ces
vements lui ont été communs avec
les peuples du Royaume, les Par-
nts & les Compagnies Souveraines
Etat; le reproche que vous lui en
s tourne bien plus dans leur eſprit
à honneur & à ſon avantage, qu'à
[illegible] & à ſa confuſion.
ecevez, s'il vous plaît, l'Avis que
ous donne; faites voir que vos
ntiments particuliers ſont moindres
la paſſion que vous avez pour le
s du public: & ſi les mauvais Con-
de ceux qui vous environnent,
attiré ſur le Royaume la guerre
outes les malédićtions paſſées, fai-
qu'une conduite plus ſage & plus
lente détourne ce ſecond & plus
l orage dont il eſt menacé. Enfin,
[redacted]

Le très-

Fin du quatrieme & der

TABLE

principales Matieres & de toutes
Personnes dont il est parlé dans
Mémoires.

A



[redacted]

[redacted]

G.



H.

I.

L.

M.

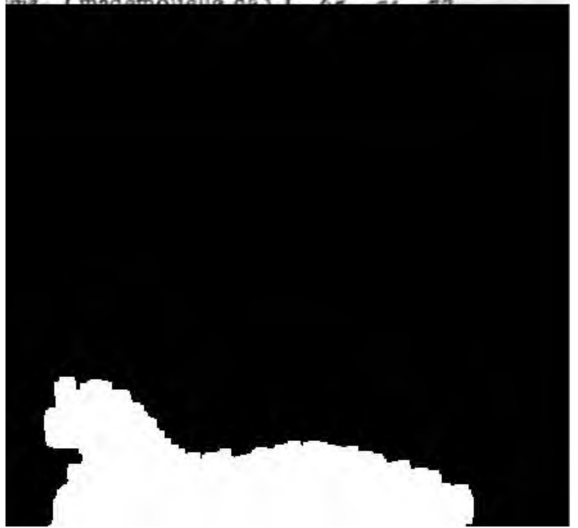
[redacted]

[redacted]

Q.

R.





W.

Y.

Fin de la Table.



